



Institut des comptes nationaux

ANALYSE DES PRIX
PREMIER RAPPORT TRIMESTRIEL 2016
DE L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

OBSERVATOIRE DES PRIX

Pour de plus amples informations :

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Peter Van Herreweghe

City Atrium

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 277 83 96

Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Introduction

La loi du 8 mars 2009, modifiant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, prévoit que le SPF Économie assure l'observation et l'analyse des prix pour le compte de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). La loi du 26 avril 2013 portant insertion du Livre V dans le Code de droit économique (intitulé "La concurrence et les évolutions de prix") a étendu le domaine de recherche de l'Observatoire des prix. L'Observatoire des prix peut désormais effectuer des recherches sur l'évolution des prix, le niveau des prix, les marges et enfin le fonctionnement du marché.

Ce rapport analyse l'évolution des prix à la consommation en Belgique durant le premier trimestre 2016. Il est consacré à l'inflation totale ainsi qu'au rythme de progression des prix des cinq grands groupes de produits, à savoir les produits énergétiques, les produits alimentaires transformés et non transformés, les services et, enfin, les biens industriels non énergétiques. Pour chaque groupe de produits, ce rapport s'intéresse tout d'abord à l'inflation en Belgique et dresse ensuite une comparaison avec les pays voisins. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), établi par la Direction générale Statistique conformément à la méthodologie européenne, constitue de loin la principale source de données de ce rapport. En outre, l'analyse a été élargie aux données détaillées de l'IPCH ou à d'autres statistiques d'instances officielles (FMI, CE, ...). Les collaborateurs de l'Observatoire des prix qui ont participé à la rédaction de ce rapport sont les suivants : Christine Bruynoghe, Myrle Claessens, Julie Durieu, Mathias Ingelbrecht, Jean-Yves Jaucot, Céline Rigby, Els Somers, et Sarah Van Cauwenbergh.

Le Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix a émis un avis favorable le 22 avril 2016 et le Conseil d'Administration de l'ICN a approuvé ce rapport le 27 avril 2016.

Table des matières

Introduction.....	3
Table des matières	4
Résumé	5
I Inflation totale au premier trimestre 2016	7
I.1 Inflation totale en Belgique	7
Focus : Modification du schéma des pondérations.....	10
I.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins	11
II Inflation pour l'énergie au premier trimestre 2016	13
II.1 Inflation pour l'énergie en Belgique	13
II.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins	22
III Inflation pour les produits alimentaires transformés au premier trimestre 2016	25
III.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique.....	25
III.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins.....	30
IV Inflation pour les produits alimentaires non transformés au premier trimestre 2016	31
IV.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique.....	31
IV.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins	33
V Inflation pour les services au premier trimestre 2016.....	34
V.1 Inflation pour les services en Belgique	34
V.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins	37
VI Inflation pour les produits industriels non-énergétiques au premier trimestre 2016.....	39
VI.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique	39
VI.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins	42
Liste des abréviations	44
Annexes.....	45
Annexe 1 : Aperçu des variations de prix des produits et des services entre le premier trimestre 2015 et 2016	45
Annexe 2 : Poids des groupes de produits les plus importants de l'IPCH en Belgique et dans les trois principaux pays voisins 2016.....	50
Annexe 3 : Inflation en premier trimestre 2016 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins	52

Résumé

1. Au premier trimestre 2016, l'inflation totale en Belgique, mesurée sur la base de l'IPCH, a légèrement progressé, s'établissant en moyenne à 1,5 % (contre 1,3 % au trimestre précédent). Cette légère hausse de l'inflation s'explique par une inflation plus élevée pour les produits alimentaires transformés et, dans une moindre mesure, pour les biens industriels non énergétiques.
2. L'inflation sous-jacente est également orientée à la hausse ce trimestre-ci, affichant 2,2 % en moyenne (contre 1,9 % au trimestre précédent) en raison de la hausse de l'inflation des produits industriels non énergétiques et des produits alimentaires transformés.
3. L'inflation totale de nos principaux pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) est restée à un niveau très bas au premier trimestre 2016 (0,1 % contre 0,2 % au trimestre précédent), et reste donc inférieure à celle de la Belgique (1,5 %). L'écart d'inflation en défaveur de la Belgique résulte d'une inflation supérieure pour toutes les catégories de produits, surtout les aliments transformés et les services. L'inflation sous-jacente des pays voisins est, quant à elle, restée stable en moyenne ce trimestre-ci à 0,9 %, soit aussi à un niveau largement inférieur à celui de la Belgique (2,2 %).
4. La baisse des prix à un an d'écart des produits énergétiques s'est établie à 5,0 % en moyenne au premier trimestre 2016, soit le même taux qu'au trimestre précédent. Pour les carburants et le mazout de chauffage, la baisse des prix a été de respectivement 10,3 % et 30,6 % en moyenne (contre respectivement -13,0 % et -28,0 % au trimestre précédent), suite à la chute du cours moyen du pétrole (-35,2 % par rapport au trimestre correspondant de 2015, en euro). Le prix à la consommation de l'électricité a augmenté de 29,4 % en moyenne au premier trimestre 2016 (contre 31,3 % au trimestre précédent). Cette forte inflation résulte principalement du relèvement de la TVA de 6 % à 21 % depuis septembre 2015, de l'augmentation des tarifs de réseaux (et plus spécifiquement des tarifs de distribution, avec une hausse de 11,0 % sur un an), et dans une moindre mesure de la hausse des autres taxes. La composante énergétique a par ailleurs exercé un impact baissier (-10,5 % sur un an). Le prix à la consommation du gaz naturel a quant à lui baissé de 10,7 % sur un an (contre -7,1 % au trimestre précédent) en raison principalement de la diminution du coût de la composante énergétique (-21,1 % sur un an). Les coûts de la distribution du gaz ont pour leur part augmenté de 10,9 % ce trimestre-ci.
5. Contrairement à la Belgique, la baisse des prix à un an d'écart pour l'énergie s'est accentuée dans les pays voisins, pour atteindre -7,1 % en moyenne (-6,8 % au trimestre précédent), devenant ainsi plus négative en moyenne qu'en Belgique. L'écart d'inflation pour ce groupe de produits était donc en défaveur de la Belgique, principalement à cause de l'électricité. Les combustibles liquides, le gaz et les carburants ont, quant à eux, concouru à réduire cet écart. Le rythme de progression des prix pour l'électricité s'est révélé quasi nul en moyenne dans les pays voisins, soit 0,4 % (contre 1,1 % au trimestre précédent) et il se situe ainsi ce trimestre-ci à un taux fortement inférieur à celui de la Belgique. La baisse des prix du gaz s'est révélée moins prononcée dans les pays voisins en moyenne, soit -3,1 %. En ce qui concerne les niveaux de prix, le consommateur belge a payé 5 % de plus pour sa facture totale d'électricité, mais 14,4 % de moins pour sa facture totale de gaz naturel au premier trimestre 2016 (le total pour toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA et les diverses taxes) par rapport à la moyenne des pays voisins. Les différences de prix d'un pays à l'autre restent toutefois significatives.

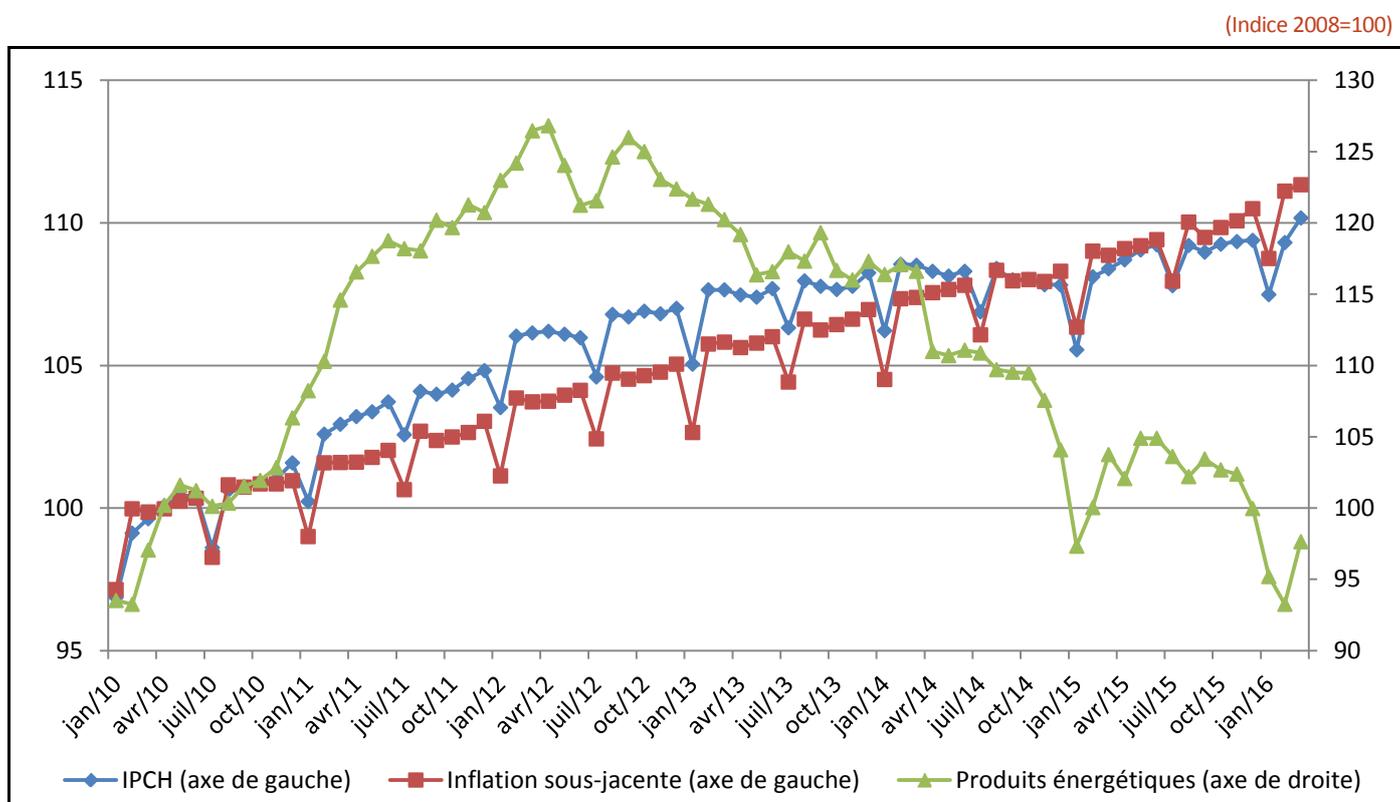
6. Au premier trimestre 2016, les prix des matières premières alimentaires (exprimés en euro) ont chuté de 8,0 % en moyenne sur un an. Les produits alimentaires transformés (y compris le tabac) ont néanmoins coûté 3,8 % de plus dans les magasins. Sur un an, le rythme de progression des prix pour ce groupe de produits s'est ainsi accéléré par rapport aux trimestres précédents (+2,5 % au quatrième trimestre 2015, +1,4 % au troisième trimestre 2015), en raison principalement de la forte augmentation de l'inflation pour les boissons alcoolisées depuis le quatrième trimestre 2015 (+5,1 points de pourcentage au premier trimestre 2016 par rapport au trimestre précédent), suite à la hausse des accises dans le cadre du tax shift. Dans nos principaux pays voisins, l'inflation pour les produits alimentaires transformés a légèrement progressé en moyenne ce trimestre-ci (0,4 % contre 0,3 % au trimestre précédent), et reste ainsi plus faible qu'en Belgique. C'est principalement la catégorie vin (avec une inflation de +10,5 % en Belgique contre +0,9 % en moyenne dans nos pays voisins) qui a apporté la plus importante contribution à cet écart d'inflation en défaveur de la Belgique. Hors tabac et boissons alcoolisées, les prix des produits alimentaires transformés auraient diminué de 0,4 % en moyenne dans les pays voisins contre +1,7 % en Belgique.
7. Le rythme de progression des prix des produits alimentaires non transformés s'est ralenti ce trimestre-ci (3,2 % en moyenne, contre 4,2 % au trimestre précédent) en raison essentiellement de la hausse moins prononcée des prix des légumes. En effet, sur base annuelle, le consommateur a dû payer 4,0 % de plus pour les légumes (contre 14,1 % au dernier trimestre 2015). Par ailleurs, le prix des fruits, de la viande et du poisson a également augmenté au premier trimestre 2016 (respectivement 10,0 %, 0,9 % et 3,4 %). Dans les principaux pays voisins, l'inflation des produits alimentaires non transformés s'est également réduite et a atteint 2,0 % en moyenne.
8. L'inflation pour les services a légèrement ralenti au premier trimestre 2016 et s'est établie à 2,3 %. Ce ralentissement résulte principalement de la baisse de l'inflation pour les catégories services divers (de 4,1 % à 3,2 %, en raison, entre autres, de la disparition de l'effet de base sur les services médicaux), services de logement (de 2,2 % à 1,7 %, avec, entre autres, la disparition de l'effet de base sur l'assainissement), et transports (de 1,7 % à 1,1 %, avec, entre autres, un fort ralentissement de l'inflation pour le transport de voyageurs par air), qui a été partiellement compensée par une accélération de l'inflation entre autres pour les services de communication (1,4 % à 2,4 %, dû à l'augmentation des prix des packs proposés par certains grands opérateurs de télécommunication). Vu notamment son poids important dans le panier à la consommation (42,4 %), ce groupe de produits a contribué le plus à l'inflation totale (0,97 point de pourcentage) en Belgique. Chez nos voisins, l'inflation pour les services s'est stabilisée à 1,1 % en moyenne ce trimestre-ci (contre 1,2 % au trimestre précédent) et reste ainsi à un niveau inférieur à celui de la Belgique.
9. Au premier trimestre 2016, l'inflation des produits industriels non-énergétiques s'élevait en moyenne à 1,1 % (contre 0,6 % au dernier trimestre 2015), suite essentiellement à la progression de l'inflation pour les biens durables (de 0,8 % à 1,6 %, en raison entre autres de la hausse des prix des voitures sur un an), et semi durables (0,3 % à 0,9 %, suite essentiellement à la hausse de l'inflation pour les vêtements). Chez nos principaux voisins, l'inflation a également progressé légèrement et s'est établie à 0,8 % en moyenne (contre 0,7 % au trimestre précédent).

I Inflation totale au premier trimestre 2016^{1 2}

I.1 Inflation totale en Belgique

Le niveau moyen des prix à la consommation, mesuré sur la base de l'IPCH (indice 2010=100), a atteint 110,2 en mars 2016, soit un niveau légèrement supérieur à celui de décembre 2015. L'indice de l'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits alimentaires non transformés et des produits énergétiques, a également légèrement progressé pour s'établir à 111,3. Pendant le mois de janvier, qui est un mois de soldes, les deux courbes affichaient une correction à la baisse. La chute récente des prix à la consommation des produits énergétiques, amorcée dans la seconde moitié de 2015, s'est poursuivie en début d'année 2016, principalement en raison de la chute des prix des produits pétroliers (carburants et combustibles liquides) et du gaz, mais ils sont repartis à la hausse en mars.

Graphique 1 : Évolution récente de l'IPCH, de l'indice relatif à l'inflation sous-jacente et des prix à la consommation des produits énergétiques



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au premier trimestre 2016, l'inflation totale a légèrement progressé, s'établissant en moyenne à 1,5 %³ (contre 1,3 % au trimestre précédent). Cette hausse de l'inflation entre ces deux trimestres est due à la progression de l'inflation pour les produits alimentaires transformés. Cela découle principalement de la plus forte contribution des boissons alcoolisées à l'inflation totale de ces produits en raison, entre autres, de l'augmentation récente des droits d'accises. La hausse de l'inflation totale est également due, dans une moindre mesure, à celle des biens industriels non-énergétiques.

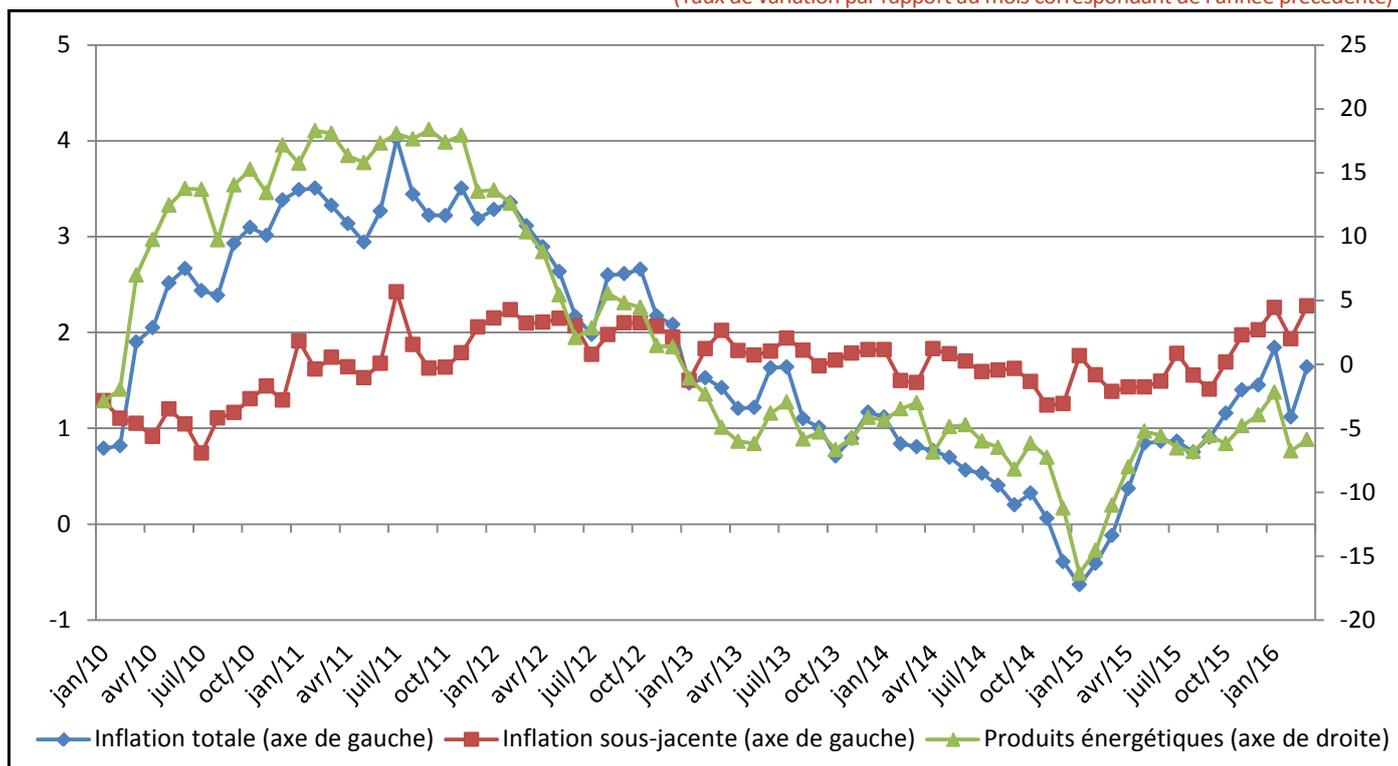
¹ L'inflation moyenne d'un trimestre est calculée en tant que variation en pourcent de la moyenne simple des indices du trimestre concerné par rapport à la moyenne simple des indices du trimestre correspondant de l'année précédente.

² Par souci de comparabilité avec les évolutions dans d'autres pays européens, l'analyse est fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

³ À taxation indirecte constante, l'inflation se serait élevée à 0,9 %.

Graphique 2 : Évolution récente de l'inflation totale, de l'inflation sous-jacente et des prix des produits énergétiques

(Taux de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au sein des cinq grands groupes de produits de l'IPCH, les principales variations de prix peuvent être résumées comme suit :

- Au premier trimestre 2016, les produits énergétiques ont coûté 5,0 % de moins en glissement annuel (contre -5,0 % également au dernier trimestre 2015). L'inflation de l'énergie est ainsi négative depuis le premier trimestre 2013. Cette évolution des prix est principalement le résultat de la baisse des prix à un an d'écart pour les produits pétroliers (carburants et combustibles liquides) suite à la chute du cours du pétrole. Les prix du gaz ont aussi diminué dans une moindre mesure. Cette diminution a néanmoins été légèrement compensée par l'augmentation de l'inflation de l'électricité en raison du relèvement de la TVA sur l'électricité de 6 % à 21 % depuis septembre 2015, de l'augmentation des tarifs de réseaux (et plus spécifiquement des tarifs de distribution) et, dans une moindre mesure, de la hausse de certaines taxes (augmentation de la contribution Fonds énergie en Flandre par exemple). La contribution négative de ce groupe de produits à l'inflation totale s'est réduite au trimestre sous revue pour atteindre -0,47 point de pourcentage, contre -0,53 au dernier trimestre 2015.
- Le rythme de progression des prix des services a légèrement diminué, passant ainsi en moyenne de 2,6 % au dernier trimestre 2015 à 2,3 % au premier trimestre 2016. Ce groupe de produits a apporté la principale contribution à l'inflation totale (0,97 point de pourcentage) en raison de son poids le plus important dans le panier à la consommation (42,4 %).
- Par rapport à un an plus tôt, le consommateur a déboursé en moyenne 3,8 % de plus pour les produits alimentaires transformés au cours du trimestre sous revue (contre 2,5 % au trimestre précédent). Comme cela a déjà été mentionné, cette forte inflation est principalement due à l'augmentation des droits d'accises pour les boissons alcoolisées. À impôts indirects constants, l'inflation pour les produits alimentaires transformés se serait élevée à 2,8 %. Ces produits ont contribué positivement à l'inflation totale à hauteur de 0,50 point de pourcentage.

- L'inflation des produits alimentaires non transformés s'est ralentie et est passée en moyenne de 4,2 % au dernier trimestre 2015 à 3,2 % au cours du trimestre sous revue. L'impact de ce groupe de produits sur l'inflation totale s'est élevé à 0,25 point de pourcentage, compte tenu d'un poids limité dans le panier à la consommation (7,7 %).
- Le rythme de progression des produits industriels non-énergétiques a progressé, pour s'établir à 1,1 % en moyenne au premier trimestre 2016 (contre 0,6 % au dernier trimestre 2015). Ce groupe de produits a contribué à hauteur de 0,29 point de pourcentage à l'inflation totale.

La hausse de l'inflation des produits industriels non-énergétiques et des produits alimentaires transformés a entraîné une progression de l'inflation sous-jacente. Celle-ci s'élevait à 2,2 % en moyenne au cours du trimestre sous revue (contre 1,9 % au trimestre précédent)⁴. La moyenne mobile à quatre mois de l'indice santé⁵ s'élevait à 100,66 (indice 2013=100) en mars. L'indice-pivot, fixé actuellement à 101,02, n'a dès lors pas été dépassé⁶.

Tableau 1 : Évolution récente de l'inflation de l'indice des prix à la consommation harmonisé

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015				2016	2016 - I			Contri- bution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	jan	fév	mar		
Produits énergétiques	-4,6	-6,0	-8,0	-14,0	-6,3	-6,3	-5,0	-5,0	-2,2	-6,8	-5,9	-0,47	9,2
Produits alimentaires transformés	3,2	2,1	1,6	1,3	1,2	1,4	2,5	3,8	3,9	3,8	3,7	0,50	13,1
Produits alimentaires non transformés ^a	4,4	-1,3	2,1	-0,9	2,3	2,9	4,2	3,2	2,5	2,0	5,1	0,25	7,7
Services	1,9	2,2	2,4	2,4	2,4	2,3	2,6	2,3	2,3	2,1	2,7	0,97	42,4
Biens industriels non-énergétiques	1,0	0,3	0,5	0,5	0,2	0,5	0,6	1,1	1,4	0,8	1,0	0,29	27,6
p.m. Inflation sous-jacente ^b	1,8	1,6	1,6	1,6	1,4	1,6	1,9	2,2	2,3	1,9	2,3	1,76	83,1
p.m. Indice santé ^c	1,2	0,4	1,0	0,0	0,8	1,4	1,9	2,0	1,8	1,6	2,7		93,6
Inflation totale	1,2	0,5	0,6	-0,4	0,7	0,8	1,3	1,5	1,8	1,1	1,6	1,53	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

^a Fruits, légumes, viandes et poissons. ^b Mesuré par l'IPCH, hors produits alimentaires non transformés et produits énergétiques.

^c Indice national des prix à la consommation, hors tabac, boissons alcoolisées, essence et diesel.

¹ Contribution à l'inflation totale au premier trimestre 2016 (en points de %) ² p.m. Poids en 2016 (en %)

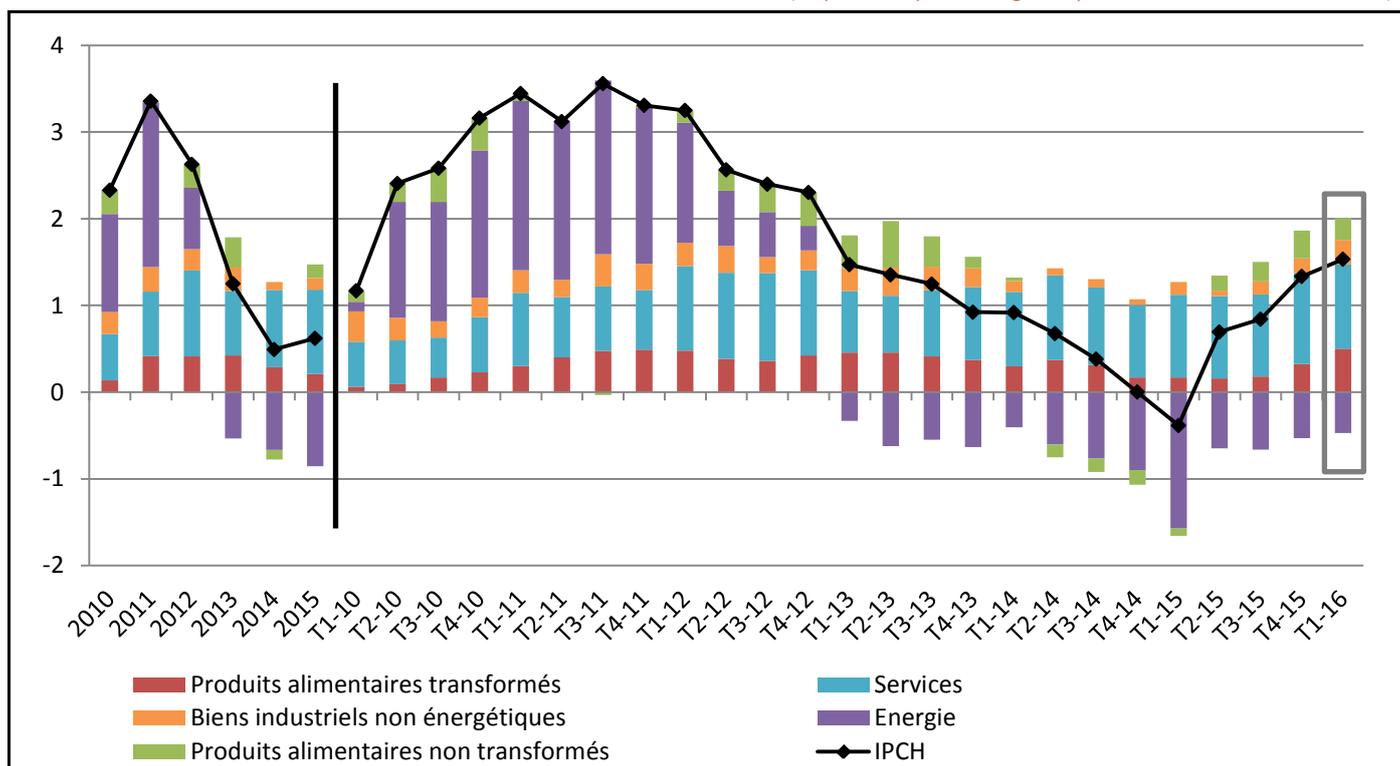
⁴ Avec les mêmes poids qu'en 2015 pour toutes les catégories sous-jacentes, l'inflation sous-jacente aurait été légèrement moins élevée (impact de 0,001 point de pourcentage).

⁵ L'indice-santé est basé sur l'indice des prix à la consommation national (IPCN) dont la méthodologie diffère sur différents points de celle de l'IPCH, notamment en ce qui concerne le schéma de pondération.

⁶ Dans ses dernières prévisions de l'inflation (05/04/2016), le Bureau fédéral du Plan estime que l'indice-pivot devrait être dépassé en mai 2016.

Graphique 3 : Contribution à l'inflation totale

(En points de pourcentage, moyennes trimestrielles et annuelles)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Focus : Modification du schéma des pondérations

Afin de refléter au mieux les dernières évolutions dans les habitudes de consommation, le schéma de pondérations de l'IPCH est adapté au début de chaque année. En janvier 2016, ce schéma a ainsi été modifié sur la base de la version la plus récente (2015) des comptes nationaux (adaptés en fonction de l'évolution des prix en 2015), complétés par des informations provenant de l'enquête sur le budget des ménages (surtout pour les niveaux les plus détaillés). Des enquêtes externes très détaillées sont également utilisées afin de déterminer les pondérations de certains produits spécifiques (par exemple les véhicules ou les voyages).

Entre 2015 et 2016, les poids des cinq grands groupes de produits au sein de l'IPCH belge ont connu les modifications suivantes : le poids des produits alimentaires transformés est resté identique et s'élève à 13,1 %. Le poids des produits alimentaires non transformés et des biens industriels non-énergétiques sont restés semblables et ont respectivement atteint 7,7 % et 27,6 %. L'importance des services a progressé de 1,6 point de pourcentage pour atteindre 42,4 %. Le poids des produits énergétiques a reculé pour atteindre 9,2 %.

Tableau 2 : Évolution des poids dans l'indice des prix à la consommation harmonisé entre 2015 et 2016

(En % ou en point de pourcentage)

	Total	Produits énergétiques	Services	Produits alimentaires transformés	Produits alimentaires non transformés	Biens industriels non énergétiques
Poids 2015	100,0 %	11,0 %	40,8 %	13,1 %	7,6 %	27,4 %
Poids 2016	100,0 %	9,2 %	42,4 %	13,1 %	7,7 %	27,6 %
Evolution des poids		-1,8	+1,6	0,0	+0,1	+0,2

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au sein de ces cinq groupes de produits, les principaux ajustements peuvent se résumer comme suit⁷. Parmi les produits énergétiques, l'importance de l'électricité et du gaz s'est accrue (respectivement +4,9 et +0,5 points de pourcentage), tandis que les poids des combustibles liquides et des carburants ont diminué (respectivement -3,3 et -2,3 points de pourcentage dû à la baisse des prix pétroliers et à l'effet du price update). En ce qui concerne les services, le poids des loyers d'habitation réels (+3,5 points de pourcentage en raison de l'utilisation du census 2011), des services culturels (+1,2 points de pourcentage) et des assurances liées à la santé (+1,2 points de pourcentage) sont notamment en hausse, alors que l'importance des services relatifs aux transports (-2,4 points de pourcentage), des équipements de téléphone et de télécopie et services (-1,6 points de pourcentage) et de la protection sociale (-1,2 points de pourcentage) sont entre autres en baisse. Dans la catégorie des produits alimentaires transformés, les principales modifications sont la hausse du poids accordé au tabac (+0,8 point de pourcentage), compensée par une diminution du poids pour le lait, le fromage et les œufs (-0,4 point de pourcentage) ainsi que pour le pain et les céréales (-0,3 point de pourcentage). En ce qui concerne les produits alimentaires non transformés, la viande et le poisson ont perdu de l'importance (respectivement -1,3 et -0,7 points de pourcentage), alors que les légumes ont augmenté de poids (+1,9 points de pourcentage). Parmi les biens industriels non-énergétiques, l'importance des vêtements a augmenté (+1,0 point de pourcentage), tandis que le poids de l'achat de gros appareils ménagers électriques ou non et de petits appareils électroménagers (-0,7 point de pourcentage) et d'articles chaussants (-0,6 point de pourcentage) a été revu à la baisse.

I.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins

Au premier trimestre 2016, l'inflation dans les pays voisins⁸ en moyenne est restée à un niveau proche de zéro (0,1 % contre 0,2 % au quatrième trimestre 2015), alors qu'en Belgique celle-ci s'élevait à 1,5 % (1,3 % au trimestre précédent). Le niveau d'inflation s'est révélé très faible dans l'ensemble des pays voisins, soit une inflation nulle en France (contre 0,2 % au trimestre passé), 0,1 % pour l'Allemagne (contre 0,2 % au trimestre passé) et 0,4 % aux Pays-Bas (comme au trimestre passé). L'écart d'inflation entre la Belgique et les pays voisins s'est donc révélé en défaveur de la Belgique et s'est amplifié par rapport au trimestre précédent, pour atteindre 1,4 point de pourcentage (1,1 point de pourcentage au dernier trimestre 2015). Durant le premier trimestre 2016, l'inflation totale à taxes indirectes constantes s'est également révélée supérieure en Belgique (0,9 %) qu'en moyenne dans les pays voisins (0,0 %)⁹.

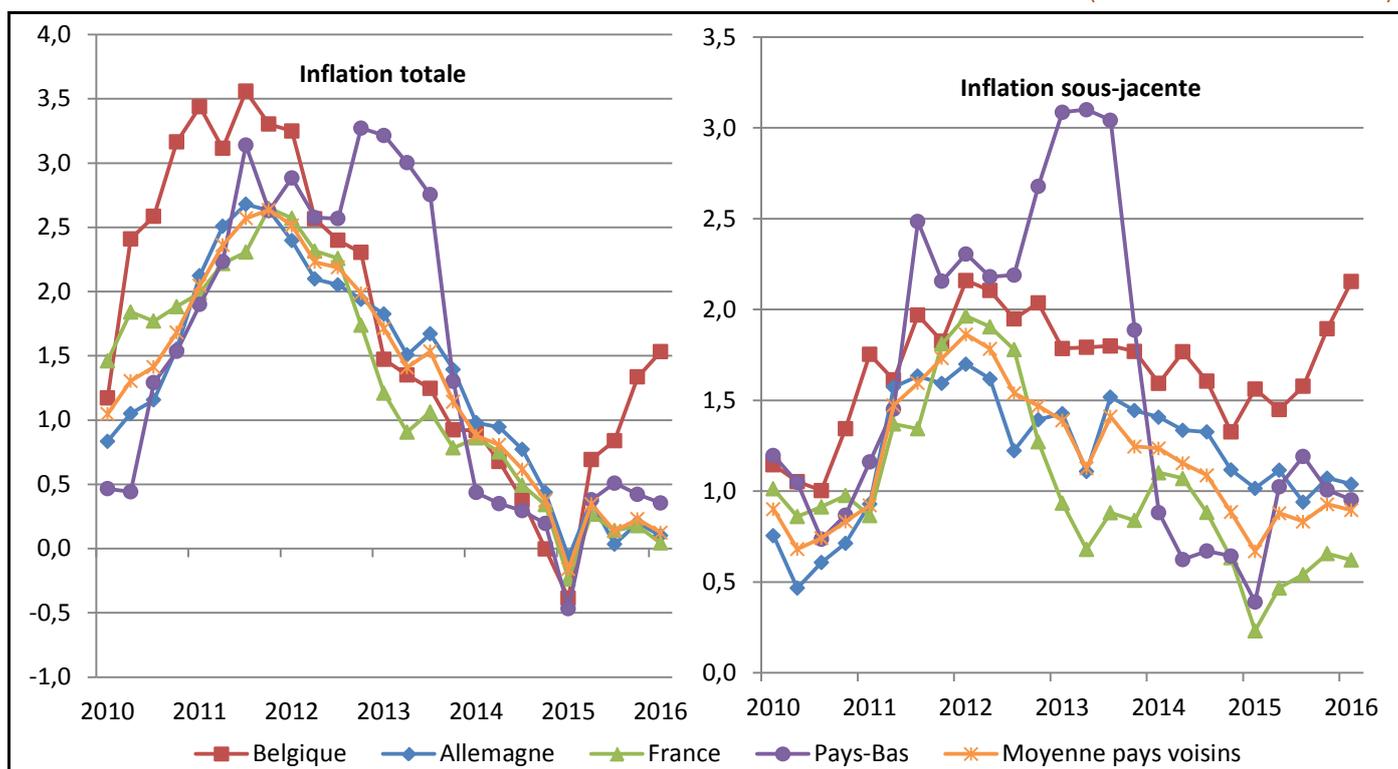
⁷ Dans cette analyse, l'évolution des poids des biens et services a été calculée par rapport au poids de chaque groupe de produits, et non pas par rapport à l'ensemble du panier à la consommation.

⁸ La moyenne des pays voisins est pondérée par les poids de chaque pays en 2016 publiés par Eurostat (part relative de la consommation privée).

⁹ Sur la base de l'IPCH à taux de TVA et d'accises constants, calculé pour la Belgique par la Direction générale Statistique et publié par Eurostat, l'écart d'inflation aurait été moins élevé. En effet, l'inflation totale au premier trimestre 2016 se serait élevée en Belgique à 0,9 % (à la place de 1,5 % actuellement), en France à -0,1 % (à la place de 0,0 % actuellement) et aux Pays-Bas à 0,3 % (à la place de 0,4 %). L'inflation allemande n'aurait quant à elle pas été modifiée (soit 0,1 %). En France, ce sont principalement les produits énergétiques qui affichent une variation de leur inflation à impôts indirects constants par rapport à la situation actuelle. En Belgique et aux Pays-Bas, il s'agit principalement de l'énergie et des aliments transformés.

Graphique 4 : Évolution trimestrielle de l'inflation totale et de l'inflation sous-jacente en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

L'inflation sous-jacente des pays voisins est restée stable en moyenne ce trimestre à 0,9 % (pour rappel, en Belgique celle-ci a poursuivi son accélération passant de 1,9 % à 2,2 % sur la même période). De ce fait, l'écart d'inflation sous-jacente avec la Belgique s'est amplifié au premier trimestre 2016 et a atteint 1,3 point de pourcentage en défaveur de la Belgique. L'inflation sous-jacente s'est réduite en Allemagne (passant de 1,1 % à 1,0 %) et en France (passant de 0,7 % à 0,6 %). Elle est par contre restée stable aux Pays-Bas (1,0 %) ¹⁰.

Tableau 3 : Inflation totale et des principaux groupes de produits en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

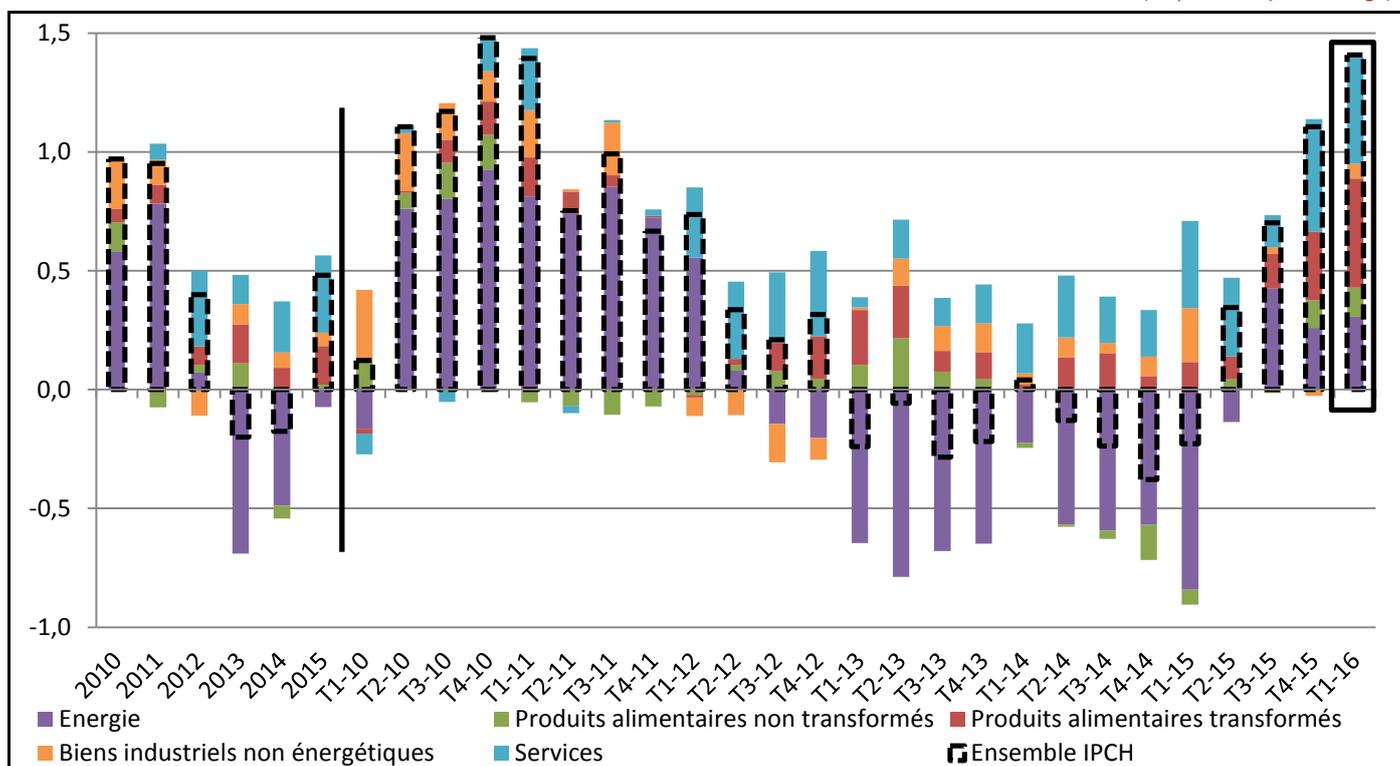
	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Energie	-5,0	-7,1	-7,8	-5,7	-6,8	9,2	9,7
Produits alimentaires transformés	3,8	0,4	0,6	0,0	0,2	13,1	11,8
Produits alimentaires non transformés	3,2	2,0	2,6	0,8	3,6	7,7	6,2
Services	2,3	1,1	1,2	0,9	1,0	42,4	45,4
Biens industriels non-énergétiques	1,1	0,8	1,0	0,4	1,2	27,6	26,9
Inflation sous-jacente	2,2	0,9	1,0	0,6	1,0	83,1	84,1
IPCH	1,5	0,1	0,1	0,0	0,4	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹⁰ À impôts indirects constants, l'inflation sous-jacente en Belgique aurait été de 2,0 % (à la place de 2,2 % actuellement). Les inflations sous-jacentes des pays voisins n'auraient quant à elles pas été significativement modifiées de sorte que l'inflation sous-jacente belge à taxes indirectes constantes (2,0 %) s'est révélée supérieure à celle des pays voisins en moyenne.

Au premier trimestre 2016, pour le quatrième trimestre consécutif, l'écart d'inflation totale entre la Belgique et ses pays voisins s'est donc révélé en défaveur de la Belgique, à hauteur de 1,4 point de pourcentage. En effet, la Belgique a affiché une inflation supérieure pour tous les groupes de produits et ils ont donc tous contribué défavorablement à l'écart d'inflation : 0,5 point de pourcentage pour les aliments transformés, 0,4 point de pourcentage pour les services, 0,3 point de pourcentage pour l'énergie et 0,1 point de pourcentage chacun pour les biens industriels non-énergétiques et les aliments non transformés.

Graphique 5 : Contribution des principaux groupes de produits à l'écart d'inflation entre la Belgique et les principaux pays voisins
(En points de pourcentage)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

II Inflation pour l'énergie au premier trimestre 2016

II.1 Inflation pour l'énergie en Belgique

Les produits énergétiques ont enregistré une inflation négative de -5,0 % en moyenne au premier trimestre 2016. La stabilisation de l'inflation s'explique principalement par une chute des prix à un an d'écart plus prononcée pour les combustibles liquides (mazout de chauffage) et le gaz, compensée par une moins forte baisse des prix sur un an pour les carburants. L'inflation énergétique est ainsi négative depuis treize trimestres consécutifs.

La contribution de ce groupe de produits à l'inflation totale s'est établie à -0,5 point de pourcentage sur une inflation totale de 1,5 % au cours du trimestre sous revue (contre une contribution de -0,5 point de pourcentage sur une inflation de 1,3 % au dernier trimestre 2015). Cette contribution négative est principalement le résultat de la forte diminution des prix à un an d'écart pour les produits pétroliers (combustibles liquides et carburants), et dans une moindre mesure de la baisse du prix du gaz.

Tableau 4 : Évolution récente des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015				2016	2016 – I			Contribution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	jan	fév	mar		
Electricité	-0,9	-9,6	11,9	-7,9	7,2	19,5	31,3	29,4	26,2	25,2	36,7	6,80	26,8
Combustibles solides	3,4	0,9	0,4	0,5	0,8	0,5	-0,3	-1,3	-1,1	-1,3	-1,6	-0,01	1,1
Gaz	-8,5	-5,6	-5,4	-8,9	-5,9	1,0	-7,1	-10,7	-8,9	-9,9	-13,1	-2,19	20,3
Carburants pour transports routiers	-4,6	-3,7	-12,8	-14,7	-9,6	-14,0	-13,0	-10,3	-5,4	-11,1	-13,9	-3,80	35,6
Combustibles liquides	-5,9	-7,1	-25,7	-27,3	-19,1	-28,4	-28,0	-30,6	-25,6	-34,1	-31,7	-5,75	16,1
Énergie	-4,6	-6,0	-8,0	-14,0	-6,3	-6,3	-5,0	-5,0	-2,2	-6,8	-5,9	-4,95	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2016 (en points de %), ² p.m. Poids en 2016 (en %)

Les prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants sont déterminés principalement par l'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux. Les prix de l'électricité et du gaz sont pour leur part découplés explicitement par rapport aux cours du pétrole.

Produits pétroliers

Après avoir chuté de 47,0 % en moyenne entre 2014 et 2015, le cours du pétrole en USD a poursuivi sa baisse au premier trimestre 2016, s'établissant en moyenne à 34,4 USD/baril. En janvier, il a même atteint son niveau le plus bas depuis début 2004, pour ensuite se réorienter légèrement à la hausse en février et en mars. Par rapport à un an plus tôt, le prix moyen d'un baril de Brent a ainsi baissé en moyenne de 36,4 % au premier trimestre 2016. La dépréciation de l'euro par rapport au dollar (-1,8 % par rapport au premier trimestre 2015) a cependant atténué la baisse du cours du pétrole en euro. Celui-ci a en effet enregistré une diminution de 35,2 % sur base annuelle et s'est établi à 31,1 EUR/baril en moyenne au premier trimestre 2016 (voir graphique 6).

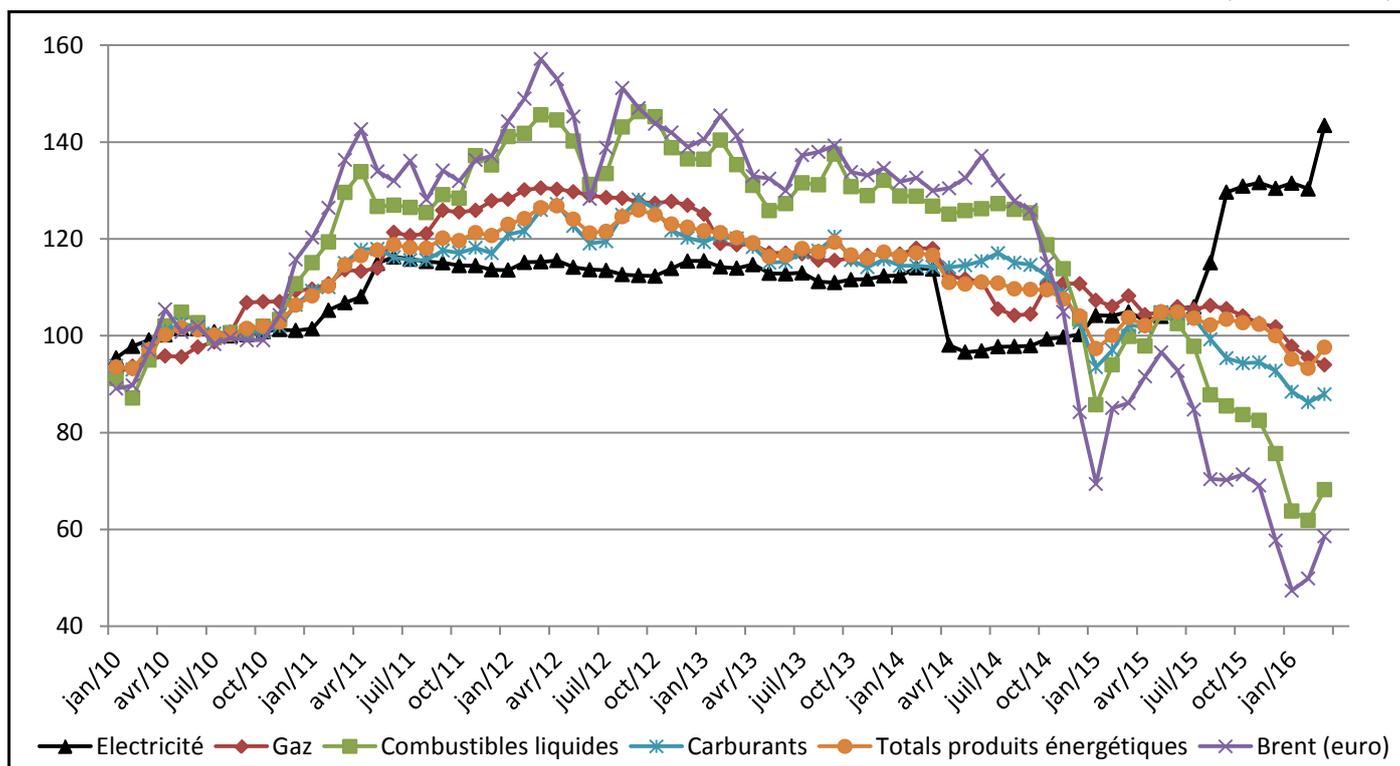
La chute du prix du pétrole entre le dernier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016 s'explique en grande partie par une offre de pétrole qui reste excédentaire (production élevée des pays membres de l'OPEP ainsi que de la Russie, production élevée de pétrole non conventionnel américain). Le retour du pétrole iranien sur le marché mondial en 2016, suite à l'accord sur le nucléaire et la levée des sanctions économiques, exercent également une pression à la baisse sur les prix pétroliers. D'autre part, le ralentissement de l'économie chinoise, premier importateur de pétrole, pèse fortement sur la demande mondiale de pétrole. Il est à noter cependant que la remontée du cours du pétrole en février et mars résulte principalement d'un accord convenu en février entre l'Arabie saoudite et la Russie, les deux plus grands producteurs de pétrole, ainsi que le Qatar et le Venezuela, de geler leur production de pétrole à son niveau de janvier^{11 12}.

¹¹ Insee, [Prix du pétrole et des matières premières importées](#).

¹² International Energy Agency, « [IEA releases Oil Market Report for January, February and March 2016](#) ».

Graphique 6 : Prix mensuels à la consommation des produits énergétiques

(Indice 2008=100)



Sources : Insee¹³, CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Suite à la chute du cours moyen du pétrole, les carburants et les combustibles liquides (mazout de chauffage), dont les prix réagissent quasi instantanément aux fluctuations du cours du pétrole, ont enregistré au premier trimestre 2016 une baisse de prix en glissement annuel de respectivement 10,3 % et 30,6 % en moyenne (contre une inflation de -13,0 % et -28,0 % au dernier trimestre 2015)^{14 15}. Plus précisément, le prix maximum moyen du diesel s'est établi à 1,10 EUR/litre (TVA incluse) durant le trimestre sous revue, soit une baisse de 15 cents par rapport à la même période de 2015. Pour l'essence (super 95), le prix maximum moyen a atteint ce trimestre-ci 1,27 EUR/litre (TVA incluse), soit 12 cents de moins qu'un an auparavant. Quant au prix maximum moyen du gasoil de chauffage (moins de 2000 l), il était de 0,43 EUR/litre (TVA incluse) au premier trimestre 2016, soit 19 cents de moins qu'un an plus tôt.

¹³ L'évolution du cours du pétrole est basée sur les données publiées par l'Insee, [« International prices of imported raw materials - Brent crude oil \(London\) - Prices in euros per barrel »](#).

¹⁴ Pour rappel, les systèmes de cliquet (cliquet positif pour le diesel et cliquet négatif pour les essences) ont été réintroduits pour la période du 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre du tax shift. Pour l'essence, il s'agit d'un système inversé couplé à celui sur le diesel, afin de relever à terme le prix du diesel par rapport à celui de l'essence (à compter d'un certain montant de relèvement des accises sur le diesel, des baisses d'accises "compensatoires" sur l'essence s'enclenchent). Ainsi, le système de cliquet positif a été appliqué dès novembre sur le diesel (3 hausses pour un montant de 3,3 cents/litre hors TVA). La hausse maximale est ainsi atteinte pour la période 2015-2016. Quant au système de cliquet négatif, celui-ci a été appliqué pour les essences en décembre 2015 (baisse de l'accise spéciale de 2,28 cents/litre hors TVA), avec baisse totale maximale prévue par le gouvernement de 26,09 EUR/1000l entre 01/11/2015 et 31/12/2016.

¹⁵ Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2016, les accises sur les essences et le mazout de chauffage ont été indexées (AR du 26/10/2015 modifiant provisoirement la loi programme du décembre 2014).

Electricité et gaz

En ce qui concerne les prix à la consommation de l'électricité et du gaz, ceux-ci sont principalement influencés par le coût de la composante énergétique et par les tarifs de réseaux (distribution et transport). Divers impôts et taxes exercent également une influence non négligeable sur l'évolution de ces prix (par exemple, la hausse du taux de la TVA pour l'électricité de 6 % à 21 % depuis septembre 2015).¹⁶

Comme précisé dans les rapports précédents, le prix de vente de la composante énergétique est fixé librement par les fournisseurs depuis la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz. Depuis la mise en place du mécanisme du filet de sécurité pour les contrats variables, les fournisseurs d'énergie ont l'obligation de soumettre au préalable toutes les modifications des formules de prix et les adaptations de leurs tarifs au contrôle de la CREG (loi du 8 janvier 2012 et A.R. du 19 décembre 2014)¹⁷, le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Les indexations des contrats variables d'électricité et de gaz ont par ailleurs été autorisées le 1^{er} janvier 2016 pour les prix d'application au premier trimestre 2016.

Concernant les tarifs de transport d'électricité et de gaz, ceux-ci sont approuvés depuis 2008 par la CREG pour une durée de quatre ans¹⁸. Au 1^{er} janvier 2016, de nouveaux tarifs sont entrés en vigueur pour la période réglementaire 2016-2019. Ces nouveaux tarifs sont en légère hausse, tant pour l'électricité¹⁹ que pour le gaz²⁰.

La régulation des tarifs de distribution d'électricité et de gaz a quant à elle été transférée aux Régions le 1^{er} juillet 2014 suite à la Sixième Réforme de l'Etat (loi spéciale du 6 janvier 2014). Cette compétence est dorénavant exercée par la VREG (pour la Région flamande), la CWaPE (pour la Région wallonne) et BRUGEL (pour la Région bruxelloise) en tant qu'autorités de régulation régionales.

En Région flamande, de nouveaux tarifs de distribution ont été approuvés par la VREG pour la période du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Ceux-ci sont en hausse pour l'électricité, principalement en raison de la répercussion des coûts liés aux investissements réalisés dans le passé au niveau des réseaux de distribution et du développement des énergies renouvelables (en particulier le soutien aux propriétaires de panneaux solaires). Rappelons que depuis juillet 2015, les tarifs de distribution pour l'électricité en Flandre comprennent un tarif « prosommateur » pour les propriétaires de panneaux solaires, afin de répercuter le coût de leur utilisation du réseau de distribution lors de l'injection de leur production sur le réseau. Pour le gaz, les nouveaux tarifs de distribution sont relativement stables par rapport aux tarifs moyens de 2015.

¹⁶ Les poids des différentes composantes varient fortement entre la facture d'électricité et celle du gaz. Ils peuvent également fortement varier selon le type de client considéré (profil de consommation et niveau de tension du raccordement), les zones de distribution, les régions et les fournisseurs.

¹⁷ Cette loi introduit notamment le mécanisme du filet de sécurité qui devait prendre fin le 31 décembre 2014. Cependant, l'A.R. du 19 décembre 2014 prévoit la prolongation du mécanisme du filet de sécurité pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2017.

¹⁸ Ils pouvaient néanmoins être indexés et, dans certains cas, être ajustés au cours de la période considérée (mais toujours après autorisation de la CREG).

¹⁹ Selon Elia, l'évolution à la hausse des tarifs de transport d'électricité s'expliquent entre autres par la prévision d'investissements majeurs au cours des prochaines années, l'augmentation considérable des coûts pour les services auxiliaires (à savoir les services des utilisateurs - producteurs et clients - du réseau afin de maintenir l'équilibre global du réseau de transport en termes de fréquence et tension) et la baisse des volumes.

²⁰ Les tarifs de transport dans la facture totale du gaz des consommateurs résidentiels ont été estimés par Fluxys Belgium à 1,52 EUR/MWh en 2016 (hors TVA), contre 1,47 EUR/MWh en 2015 (hors TVA). Ce coût est un coût indicatif qui tient compte d'une série de facteurs tels que le taux d'utilisation estimé qui évolue chaque année en fonction des conditions climatiques observées précédemment. Selon Fluxys, cette estimation du coût de transport a été revue à la hausse pour 2016 en raison d'un hiver doux en 2014-2015.

En Région wallonne, les tarifs de distribution ont été approuvés par la CWaPE pour la période régulatoire 2015-2016²¹. Ceux-ci sont néanmoins en hausse depuis le 1^{er} janvier 2016, tant pour l'électricité que pour le gaz, en raison entre autres de leur indexation²².

A Bruxelles, le régulateur BRUGEL a fixé les nouveaux tarifs de distribution pour 5 ans, de 2015 à 2019, tant pour l'électricité que pour le gaz. Ceux-ci ont néanmoins été ajustés à la hausse en janvier 2016 en raison également de leur indexation.

Il est noté que l'impact de l'impôt des sociétés²³ a aussi influencé à la hausse les nouveaux tarifs de distribution de l'électricité et du gaz au sein des trois Régions.

Depuis mars 2016, une taxe supplémentaire sur l'électricité a également été appliquée en Flandre afin de résorber la dette liée au système des certificats verts. Celle-ci est instaurée pour une période de cinq ans et intégrée dans la cotisation Fonds énergie qui figure déjà sur la facture d'électricité. Cette cotisation Fonds énergie s'élève dorénavant à 100 EUR par an pour les consommateurs flamands consommant au maximum 5000 kWh.

Electricité

Le rythme de progression des prix à un an d'écart de l'électricité a légèrement ralenti au premier trimestre 2016, s'établissant à 29,4 %, contre 31,3 % au trimestre précédent. À taux de taxation constant (TVA maintenue à 6 % en septembre), l'inflation pour l'électricité au premier trimestre 2016 aurait atteint 9,7 %, soit 19,7 points de pourcentage de moins par rapport à la situation réelle.

Sur la base de l'indicateur « facture belge moyenne d'électricité »²⁴, il est possible d'évaluer l'évolution des différentes composantes du prix de l'électricité, à savoir la composante énergétique, les tarifs de réseaux et les taxes et surcharges. Dans la facture totale d'électricité, la part de ces composantes au premier trimestre 2016 était de 28,6 % pour la composante énergétique, 49,6 % pour les tarifs de réseaux, 4,4 % pour les taxes et redevances et 17,4 % pour la TVA. Pour la facture totale de gaz, ces parts s'élèvent respectivement à 50,8 %, 28,8 %, 3,3 % et 17,1 %.

Le coût de la composante énergétique du prix de l'électricité (y compris coûts énergie verte et cogénération) a enregistré une inflation de -10,5 % en moyenne (contre -5,8 % au trimestre précédent). Elle a ainsi atteint 7,32 cents/kWh (soit 28,6 % du prix total de l'électricité pour un profil de consommation type) au premier trimestre 2016. Cette baisse de prix sur un an s'explique essentiellement par une diminution de la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et par une baisse des tarifs fixes ce trimestre-ci (-19,5 % en moyenne par rapport à un an plus tôt pour le prix/kWh et la redevance), compensée par la hausse des coûts liés à l'énergie verte. En effet, la cotisation énergie verte

²¹ Il est à noter que les tarifs de Gaselwest de 2014 ont été prolongés en 2015, au titre de tarifs provisoires. Au 1^{er} janvier 2016, de nouveaux tarifs provisoires ont été appliqués. Concernant la Régie de Wavre, celui-ci a introduit auprès de la CWaPE une nouvelle proposition tarifaire pour 2016. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2016.

²² Les tarifs de distribution d'électricité en Région wallonne ont également augmenté en 2016 en raison de la hausse des coûts liés aux compteurs à budgets, ainsi qu'aux investissements pour la nouvelle plateforme Atrias (plateforme de concertation entre gestionnaires de réseau, fournisseurs et régulateurs régionaux) et les compteurs intelligents.

²³ Pour rappel, dans le cadre de la loi programme du 19 décembre 2014, le gouvernement fédéral a pris la décision de modifier le champ d'application de l'impôt des sociétés, qui inclut dorénavant les intercommunales. Or, la majorité des gestionnaires du réseau de distribution sont des intercommunales. Les gestionnaires ont ainsi adapté leurs tarifs de distribution le 1^{er} mars 2015 à Bruxelles, le 1^{er} juin 2015 en Région wallonne et le 1^{er} août 2015 en Région flamande.

²⁴ La méthodologie utilisée pour l'élaboration de l'indicateur relatif à la facture moyenne d'électricité pour le consommateur est présentée dans le « [Rapport annuel 2011 de l'Observatoire des prix](#) ».

et la contribution cogénération, qui représentent environ 27,6 % de la composante énergétique (soit 7,9 % du prix total de l'électricité), ont progressé de 26,9 % en moyenne par rapport à un an plus tôt²⁵.

Les tarifs de réseaux (y compris la location de compteur et le tarif prosommateur) se sont élevés en moyenne à 12,72 cents/kWh au cours de la période sous revue. Ils ont ainsi représenté 49,6 % du prix total de l'électricité. Leur rythme de progression sur un an s'est élevé à 9,0 % ce trimestre (contre 14,4 % au trimestre précédent). Plus précisément, la hausse des tarifs de transport d'électricité (avec un poids de 8,0 % dans le prix total) en glissement annuel a atteint 2,4 % en moyenne ce trimestre-ci en raison de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs depuis le 1^{er} janvier 2016 (voir ci-dessus).

Les tarifs de distribution (avec un poids de 40,6 % dans le prix total, tarif prosommateur compris) ont progressé quant à eux de 11,0 % sur un an, en raison principalement de l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs de distribution en Région flamande et de l'indexation de ces tarifs en Région wallonne et à Bruxelles en janvier 2016 (voir ci-dessus). Il est à noter que ces nouveaux tarifs prennent désormais en compte un tarif « Impôt des sociétés » et un tarif prosommateur (uniquement en Flandre). Des différences importantes s'observent néanmoins entre les Régions. En effet, la Région bruxelloise a connu une hausse de ces tarifs en glissement annuel de 5,6 % en moyenne ce trimestre, alors que les Régions wallonne et flamande ont affiché une hausse de respectivement 11,0 % et 11,6 % sur un an.

La composante taxes et surcharges (hors TVA)²⁶, avec une part de 4,4 % du prix total, a plus que doublé en moyenne au premier trimestre 2016 par rapport à un an plus tôt, suite principalement à l'augmentation de la cotisation Fonds énergie en mars dernier en Région flamande visant à financer la dette liée aux certificats verts.

Il apparaît ainsi que la hausse à un an d'écart des prix à la consommation de l'électricité au premier trimestre 2016 résulte principalement du relèvement de la TVA de 6 % à 21 % depuis septembre 2015, de l'augmentation des tarifs de réseaux (et plus spécifiquement des tarifs de distribution), et dans une moindre mesure de la hausse des autres taxes. La composante énergétique a par ailleurs exercé un impact baissier.

Au premier trimestre 2016, la facture annuelle totale de l'électricité pour un ménage standard (consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire) s'est élevée à 897 EUR en moyenne, soit une hausse de 148 EUR par rapport à un an plus tôt^{27 28}.

²⁵ Le consommateur belge paie, au sein de sa facture d'électricité, une cotisation énergie verte (dans les trois Régions) et une contribution cogénération (uniquement en Flandre). Celles-ci, établies librement par les fournisseurs d'électricité, visent à récupérer les frais liés à leur obligation d'achat de certificats verts (quota fixé par décret). Pour plus de renseignements : SPF Economie, [« Rapport du premier trimestre 2013 de l'Observatoire des prix »](#).

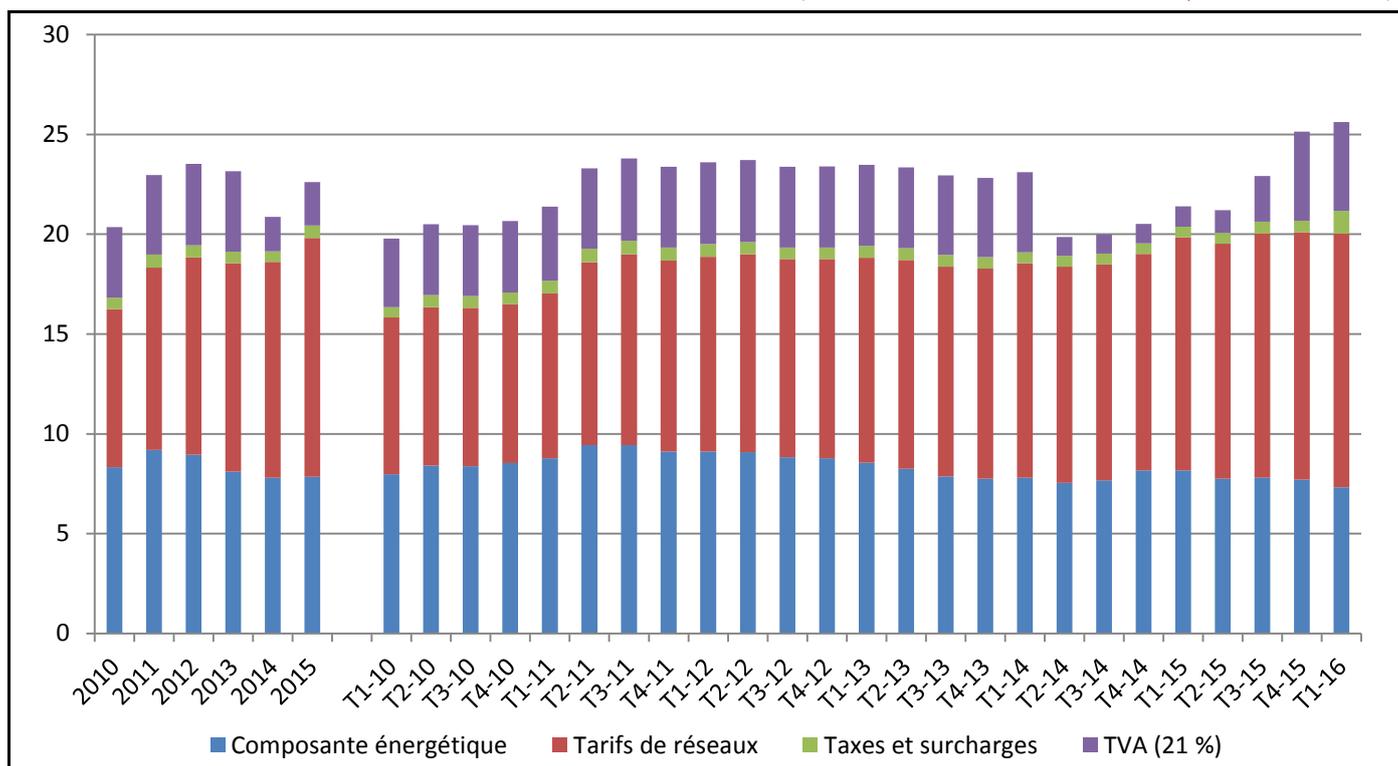
²⁶ Cette composante comprend entre autres la cotisation sur l'énergie et la cotisation fédérale.

²⁷ La méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH. Cette approche prend en compte un prix d'achat estimé (sur base annuelle) à la signature d'un contrat. Ce prix estimé est ainsi basé sur une seule valeur (la valeur actuelle) des différentes composantes des prix appliqués par les fournisseurs d'énergie contrairement à l'approche paiement qui considère la moyenne des prix mensuels des 12 derniers mois pondérés par les niveaux de consommation mensuels.

²⁸ La facture annuelle totale pour l'électricité pour un ménage standard s'élevait au premier trimestre 2016 en moyenne à 928 EUR en Région flamande, à 889 EUR en région wallonne et 746 EUR en Région bruxelloise.

Graphique 7 : Indicateur pour une facture moyenne d'électricité et ses composantes

(Profil de consommation Dc1 -3.500 kWh par an, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie

Rem 1 : Dans la facture d'électricité, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution et de transport.

Rem 2 : La quantité d'électricité gratuite accordée en Région flamande a été intégrée dans la composante énergétique²⁹.

Rem 3 : Entre avril 2014 et août 2015, le taux de TVA a diminué de 21 % à 6 %. Depuis septembre 2015, le taux de TVA est à nouveau de 21 %.

Rem 4 : La cotisation fédérale et la contribution au Fonds Energie ne sont pas soumises à la TVA.

Gaz

En ce qui concerne le gaz, le prix à la consommation sur base annuelle a poursuivi sa baisse en ce début d'année et le consommateur a payé en moyenne 10,7 % de moins que l'année passée sur la même période (contre une inflation de -7,1 % au trimestre précédent).

L'indicateur « facture belge moyenne de gaz » montre que le coût de la composante énergétique du prix du gaz (y compris le coût du transport) a enregistré une chute en glissement annuel de 21,1 % en moyenne en ce début d'année (contre -13,8 % au trimestre précédent). Au premier trimestre 2016, cette composante a ainsi atteint 2,65 cents/kWh (soit 50,8 % de la facture totale pour le gaz pour un profil de consommation type). Cette diminution du coût de la composante énergétique s'explique par une diminution de la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et par une baisse des tarifs fixes ce trimestre. Il est à noter que cette réduction du coût de la composante énergétique du

²⁹ L'attribution d'électricité gratuite en Flandre a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2016, mais une mesure transitoire est prévue jusqu'en avril 2016. En effet, l'électricité gratuite est comptabilisée lors du décompte annuel. Pour les consommateurs qui reçoivent leur décompte annuel avant le 1^{er} mai, ceux-ci ne bénéficient de leur quantité d'électricité gratuite pour l'année en cours que l'année suivante. A titre d'exemple, pour un contrat de fourniture d'énergie passé le 1^{er} avril 2014, le fournisseur doit fournir de l'électricité gratuite pour toute l'année 2014, mais cette électricité gratuite sera octroyée lors du décompte annuel de l'année suivante, en avril 2015 dans notre exemple. Par conséquent, la mesure relative à la suppression de l'électricité gratuite n'entrera donc réellement en vigueur qu'à partir du 1^{er} mai 2016, étant donné que tous les consommateurs recevant leur décompte avant le 1^{er} mai 2016 auront encore droit à leur quantité d'électricité gratuite pour l'année 2015. La prise en compte de cette suppression dans l'IPCH ne sera dès lors visible que dans l'indice de mai 2016.

prix du gaz ce trimestre a été atténuée par l'augmentation des tarifs de transport de gaz naturel en janvier 2016 (ceux-ci ont un poids de 7,0 %³⁰ au sein de cette composante)³¹.

En janvier 2016 de nouveaux tarifs de réseaux (distribution et activités de mesurage et de comptage) ont été approuvés par les régulateurs régionaux. En moyenne, les coûts de la distribution de gaz ont augmenté de 10,9 % pour les consommateurs finaux ce trimestre-ci en glissement annuel. Des différences existent cependant entre les Régions. Ainsi, la Région wallonne a connu la plus forte progression des coûts de réseaux sur un an, avec une augmentation de 19,0 %. En Région bruxelloise, ils ont augmenté de 7,2 % sur la même période et en Région flamande de seulement 4,4 %. La part des coûts de distribution dans le montant total de la facture de gaz a ainsi atteint 28,8 % en moyenne ce trimestre, soit 1,5 cent/kWh.

Les taxes et surcharges (hors TVA)³² sur le gaz ont en moyenne diminué de 8,7 % au premier trimestre 2016 par rapport à un an plus tôt. Cependant, vu le poids relativement limité des taxes dans la facture totale de gaz (3,3 %), cet impact est négligeable.

Au total, il apparaît que la diminution sur un an des prix à la consommation du gaz au premier trimestre 2016 est principalement le résultat d'une diminution du coût de la composante énergétique.

Au premier trimestre 2016, la facture annuelle totale du gaz pour un ménage standard (consommation annuelle de 23.260 kWh par an) a atteint un montant total moyen de 1.212 EUR, soit une diminution de 161 EUR par rapport à un an plus tôt^{33 34}.

³⁰ La part des tarifs de transport du gaz naturel dans la facture totale a été estimée sur base des données publiées par les fournisseurs de gaz dans leurs fiches tarifaires mensuelles.

³¹ Si les tarifs de transport ne sont pas pris en compte, la diminution du coût de la composante énergétique « pure » du gaz au premier trimestre 2016 aurait été de -22,4 %.

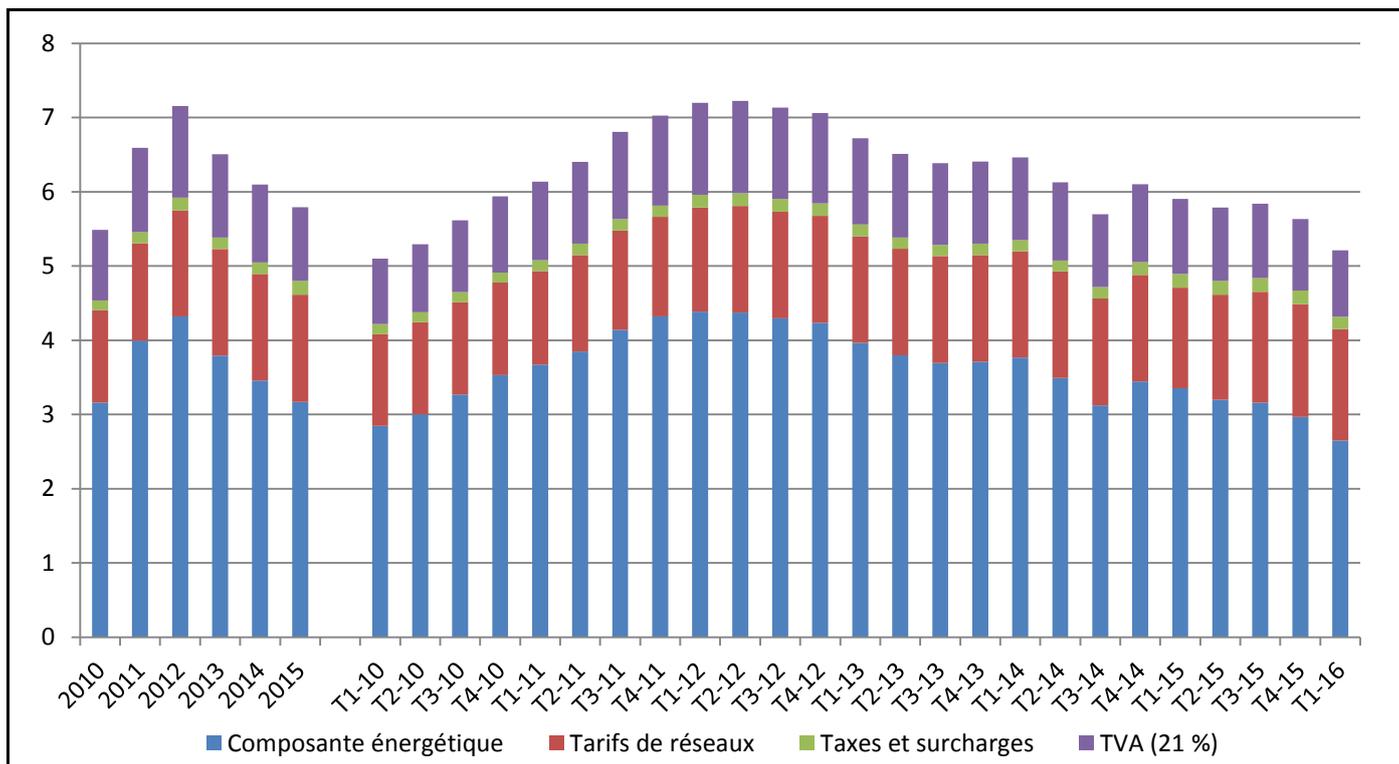
³² Cette composante comprend la cotisation sur l'énergie, la cotisation fédérale, la surcharge clients protégés, la redevance de raccordement pour la Région wallonne et le droit supplémentaire pour le financement des Obligations de service public à Bruxelles.

³³ Pour rappel, la méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH, et ne prend pas en compte les niveaux de consommation mensuels.

³⁴ En Région flamande, la facture annuelle totale pour le gaz pour un ménage standard s'élevait au premier trimestre 2016 en moyenne à 1088 EUR, contre 1366 EUR en Région wallonne et à 1205 EUR en Région bruxelloise.

Graphique 8 : Indicateur pour une facture moyenne de gaz naturel et ses composantes

(Profil de consommation D3 -23.260 kWh par an, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie

Rem 1 : Dans la facture de gaz, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution.

Rem 2 : La surcharge clients protégés et la cotisation fédérale (depuis avril 2014) ne sont pas soumises à la TVA.

Dynamique de marché

Après s'être ralentie progressivement au cours de l'année 2015, la dynamique de marché (à savoir le nombre de ménages ayant changé de fournisseur d'énergie, calculée sur base du nombre de points d'accès résidentiels par fournisseur) est repartie à la hausse en Région flamande au premier trimestre 2016. Selon les dernières statistiques de la VREG, il apparaît que le taux de migration de clients résidentiels en Région flamande au premier trimestre 2016 s'est élevé à 5,1 % (sur base des données janvier et février) pour l'électricité et à 6,1 % (janvier et février) pour le gaz (contre respectivement 2,9 % et 3,5 % au trimestre précédent). Les taux du premier trimestre 2016 ont même dépassé ceux du premier trimestre 2015 (qui s'élevaient respectivement à 3,9 % et 4,9 % en moyenne). Rappelons que les données du premier trimestre ont été fortement influencées par les résultats de janvier qui correspond traditionnellement à un mois de transition majeure. Par ailleurs, selon la VREG³⁵, les parts de marché de Essent, et dans une moindre mesure d'Electrabel, se sont réduites en Région flamande au cours du trimestre sous revue, au profit essentiellement de Eni. Les parts de marché de Luminus et de Lampiris, quant à elles, semblent se stabiliser en Flandre. Il en ressort que les trois plus grands fournisseurs d'énergie détiennent encore ensemble 74,6 % des parts de marché sur le marché de l'électricité et 70,5 % pour le gaz (clientèle résidentielle, données de février 2016). Pour les Régions wallonne et bruxelloise, il n'était pas possible de connaître les tendances du marché de l'énergie au premier trimestre 2016 au moment de la rédaction de ce rapport.

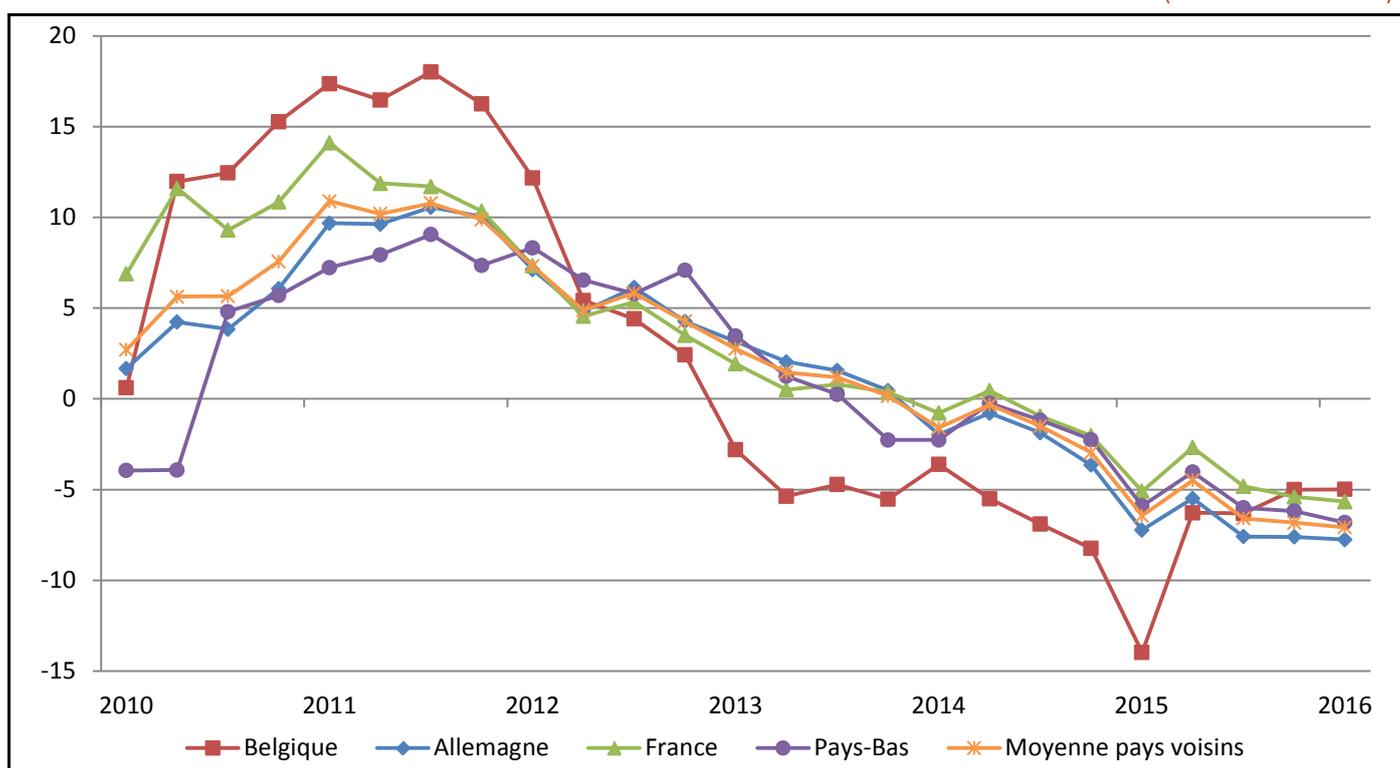
³⁵ Sur base des dernières données disponibles au moment de la rédaction du rapport, soit février 2016.

II.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins

Au premier trimestre 2016, la baisse des prix pour l'énergie à un an d'écart s'est accélérée dans les pays voisins, pour atteindre -7,1 % en moyenne (-6,8 % au trimestre précédent). Pour rappel, en Belgique la baisse était moins prononcée, soit -5,0 % (comme au trimestre passé). La contribution de ce groupe de produits à l'écart d'inflation totale s'est donc révélée en défaveur de la Belgique ce trimestre pour 0,3 points de pourcentage (comme au trimestre précédent). Comme c'est le cas depuis le troisième trimestre 2014, l'inflation pour l'énergie présentait au premier trimestre 2016, une valeur négative pour chacun des trois pays voisins, à savoir -7,8 % pour l'Allemagne, -6,8 % pour les Pays-Bas et -5,7 % pour la France (ces chiffres étaient de respectivement -7,6 %, -6,2 % et -5,4 % au trimestre passé).³⁶

Graphique 9 : Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au premier trimestre 2016, l'écart d'inflation pour l'énergie s'est révélé en défaveur de la Belgique, à cause principalement de l'électricité. Les combustibles liquides, le gaz et les carburants ont, quant à eux, concouru à réduire cet écart.

³⁶ À impôts indirects constants, l'inflation pour l'énergie aurait été de -9,9 % en Belgique (à la place de -5,0 % actuellement, à cause principalement du relèvement de la TVA sur l'électricité de 6 à 21 % en septembre 2015 et du changement des accises sur les carburants en novembre 2015 et janvier 2016). En France, l'inflation pour l'énergie à taxation indirecte constante aurait été de -8,0 % (à la place de -5,7 % actuellement, à cause de l'augmentation des accises sur l'électricité, le gaz et les produits pétroliers en janvier 2016) et aux Pays-Bas de -7,7 % (à la place de -6,8 % actuellement, à cause notamment d'une augmentation des accises sur le gaz et les produits pétroliers en janvier 2016, malgré une baisse de celles sur l'électricité). En Allemagne, l'inflation des produits énergétiques n'aurait quant à elle pas été modifiée (-7,8 %).

Electricité et gaz

Electricité

Alors qu'en Belgique, l'augmentation des prix de l'électricité a atteint 29,4 % ce trimestre en glissement annuel (31,3 % au trimestre précédent, principalement en raison du relèvement du taux de TVA sur l'électricité de 6 à 21 % en septembre 2015 et de l'augmentation des tarifs de distribution), le rythme de progression des prix pour l'électricité s'est révélé quasi nul en moyenne dans les pays voisins, soit 0,4 % (contre 1,1 % au trimestre précédent). L'inflation belge pour l'électricité était donc nettement supérieure ce trimestre aux trois pays voisins. Aux Pays-Bas, les prix de l'électricité se sont nettement réduits à un an d'écart (-14,3 % contre -1,2 % au trimestre passé). En Allemagne, ils sont restés relativement stables (-0,2 % contre -1,1 % au trimestre passé). En France, les prix pour l'électricité ont progressé de 4,1 % par rapport à un an plus tôt (+4,9 % au trimestre précédent).³⁷

Outre la comparaison des variations de prix à un an d'écart, le niveau des prix de l'électricité a également été analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur la base de chiffres publiés par la CREG³⁸. Par rapport à la moyenne des pays voisins, la méthodologie de la CREG montre que le consommateur belge a payé plus cher pour sa facture d'électricité (soit le total de toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA, qui est repassée à 21 % en septembre 2015 en Belgique, et les diverses taxes) au premier trimestre 2016, soit 5,0 % de plus, ce qui n'était plus arrivé depuis trois ans. En comparaison individuelle avec chaque pays voisin, le consommateur belge a payé sa facture d'électricité 38,9 % de plus qu'en France et 49,2 % de plus qu'aux Pays-Bas. Il a cependant nettement moins déboursé que le consommateur allemand, soit 15,1 % de moins (afin de financer les investissements dans les sources d'énergie renouvelables, l'Allemagne a augmenté les impôts sur l'électricité début 2013).

Gaz

Tandis qu'en Belgique, la baisse des prix s'est accentuée au premier trimestre 2016, soit -10,7 % (contre -7,1 % au trimestre précédent), elle s'est révélée moins prononcée dans les pays voisins en moyenne, soit -3,1 % (contre -3,2 % au trimestre passé). L'inflation pour le gaz a été négative en France, soit -7,8 % (contre -6,3 % au trimestre précédent) et, dans une moindre mesure, en Allemagne, soit -1,9 % (contre -1,3 % au trimestre précédent). Par contre, aux Pays-Bas les prix du gaz ont augmenté de 1,6 % en glissement annuel (contre encore une baisse de 5,6 % au trimestre passé)³⁹.

Tout comme pour l'électricité, la CREG compare également les prix du gaz entre la Belgique et les pays voisins. Au premier trimestre 2016, le consommateur belge a dû déboursier, en moyenne, 14,4 % de moins pour sa facture totale de gaz naturel par rapport à ses voisins. En comparant avec chaque pays voisin séparément, le consommateur belge a respectivement payé 10,3 %, 14,6 %, et 26,8 % de moins par rapport à ses voisins français, allemands et néerlandais.

³⁷ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour l'électricité aurait été de 9,7 % en Belgique (contre 29,4 % actuellement), de 2,0 % en France (contre 4,1 % actuellement, principalement à cause de la forte augmentation en janvier 2016 de la Contribution au Service Public de l'Électricité - CSPE – servant notamment à financer les politiques de soutien aux énergies renouvelables). Aux Pays-Bas les prix pour l'électricité se seraient moins réduits si les taux de taxation indirect n'avaient pas été modifiés : -4,0 % (contre -14,3 % actuellement), à cause d'une réduction des contributions pour les petits consommateurs (compensée par une forte augmentation de la contribution pour le gaz). En Allemagne l'inflation pour l'électricité n'aurait pas été modifiée (-0,2 %).

³⁸ Cette comparaison entre factures énergétiques belge et étrangères est réalisée sur la base de la méthodologie développée par Frontier Economics dans l'étude « International comparison of electricity and gas prices for households » et affinée par la CREG. Pour davantage d'informations sur ces publications ainsi que sur la méthodologie : SPF Économie « [Rapport annuel 2013 de l'Observatoire des prix](#) », ICN. Pour chacun des pays, la CREG compare les prix sur la base de trois contrats : l'offre standard du fournisseur standard, la meilleure offre et une offre concurrentielle du deuxième fournisseur du marché.

³⁹ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour le gaz aurait été de -10,1 % en France (contre -7,8 % actuellement, à cause de l'augmentation de la Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel – TICGN en janvier 2016) et de -8,5 % aux Pays-Bas (contre +1,6 % actuellement, à cause de la forte augmentation des contributions sur la consommation de gaz par les ménages). En Belgique et en Allemagne les inflations pour le gaz n'aurait pas été modifiée (respectivement -10,7 % et -1,9 %).

Produits pétroliers

En ce qui concerne les combustibles liquides, l'ensemble des principaux pays voisins ont connu en moyenne au premier trimestre 2016 une accentuation de la baisse de prix en glissement annuel. Comparés à la période correspondante de l'année précédente, ils ont baissé de 26,9 % en moyenne dans les pays voisins (-25,0 % au trimestre précédent), soit une diminution inférieure à celle en Belgique (pour rappel -30,6 % contre -28,0 % au trimestre précédent). En Allemagne, le prix des combustibles liquides a baissé de 27,8 % en glissement annuel (-26,7 % au trimestre précédent) et en France de -21,5 % (-19,0 % au trimestre précédent)⁴⁰. La baisse des prix des carburants s'est quant à elle quelque peu réduite ce trimestre et s'est révélée à nouveau plus importante en Belgique (-10,3 % contre -13,0 % au trimestre précédent) que dans les pays voisins en moyenne (-9,7 % contre -10,2 % au trimestre précédent). En Allemagne, les prix des carburants ont baissé de 10,0 % par rapport au premier trimestre 2015, en France de 9,4 % et aux Pays-Bas de 9,2 % (au trimestre précédent, l'inflation des carburants dans ces pays était respectivement de -10,1 %, -10,4 % et -9,4 %).

Comme pour le gaz et l'électricité, outre une comparaison des variations de prix à un an d'écart, le niveau des prix des produits pétroliers peut aussi être analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur base des données (TVA et accises incluses) publiées par la Commission européenne⁴¹. Selon ces données, la Belgique a affiché au premier trimestre 2016, un niveau de prix moins élevé pour l'essence par rapport aux principaux pays voisins : le prix (euro super 95) en Belgique était 4,8 % moins cher qu'en moyenne dans les pays voisins (vis-à-vis des pays individuels, la Belgique était 14,9 % moins cher qu'aux Pays-Bas, 4,3 % moins cher qu'en France et 3,0 % moins cher qu'en Allemagne).⁴² Pour le diesel, le prix en Belgique était également moins élevé que dans les pays voisins, soit 0,5 % moins cher en moyenne (4,3 % moins cher par rapport aux Pays-Bas, 1,4 % moins cher par rapport à la France mais 1,0 % plus cher par rapport à l'Allemagne)⁴³. Le prix du gasoil de chauffage s'est révélé quant à lui bien meilleur marché en Belgique, soit 19,1 % moins cher par rapport à la moyenne des pays voisins (28,2 % moins cher par rapport à la France et 10,7 % moins cher par rapport à l'Allemagne)⁴⁴. De manière générale, le niveau de prix moins élevé en Belgique pour les produits pétroliers est lié à des accises plus faibles dans notre pays par rapport aux pays voisins.

⁴⁰ Les combustibles liquides ne sont pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas.

⁴¹ [The European Market Observatory for Energy](#).

⁴² Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour l'essence (sans plomb, 61,91 cents par litre en Belgique) étaient 3,6 % plus élevées en France, 5,7 % plus élevées en Allemagne et 24,4 % plus élevées aux Pays-Bas. Le taux de TVA pour l'essence était, en 2016, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne.

⁴³ Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le diesel (46,48 cents par litre en Belgique), étaient 7,2 % plus élevées en France, 4,2 % plus élevées aux Pays-Bas et 1,2 % plus élevées en Allemagne. Le taux de TVA pour le diesel était, en 2016, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne. À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour les carburants aurait été de -11,8 % en Belgique (contre -10,3 % actuellement), de -11,8 % en France (contre -9,4 % actuellement) et aux Pays-Bas de -9,5 % (contre -9,2 % actuellement). En Allemagne l'inflation pour les carburants n'aurait pas été modifiée (-10,0 %).

⁴⁴ Les accises pour le gasoil de chauffage sont beaucoup moins élevées en Belgique (1,726 cent par litre en Belgique) que dans les pays voisins. Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le gasoil de chauffage étaient de l'ordre de 3,6 fois plus élevées en Allemagne, 5,6 fois plus élevées en France. Le taux de TVA pour le gasoil de chauffage était en 2016 lui aussi de 21 % en Belgique, 20 % en France et 19 % en Allemagne. Le gasoil de chauffage n'est pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas. À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour les combustibles liquides aurait été de -25,2 % en France (contre -21,5 % actuellement). En Belgique et en Allemagne l'inflation pour cette catégorie n'aurait pas significativement été modifiée.

Tableau 5 : Inflation pour l'énergie et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Electricité	29,4	0,4	-0,2	4,1	-14,3	26,8	29,8
Combustibles solides	-1,3	-0,8	-2,1	0,7	Nd	1,1	1,2
Gaz	-10,7	-3,1	-1,9	-7,8	1,6	20,3	19,3
Carburants et lubrifiants	-10,3	-9,7	-10,0	-9,4	-9,2	35,6	39,3
Combustibles liquides	-30,6	-26,9	-27,8	-21,5	0,0	16,1	8,5
Énergie	-5,0	-7,1	-7,8	-5,7	-6,8	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Nd : non disponible.

III Inflation pour les produits alimentaires transformés au premier trimestre 2016

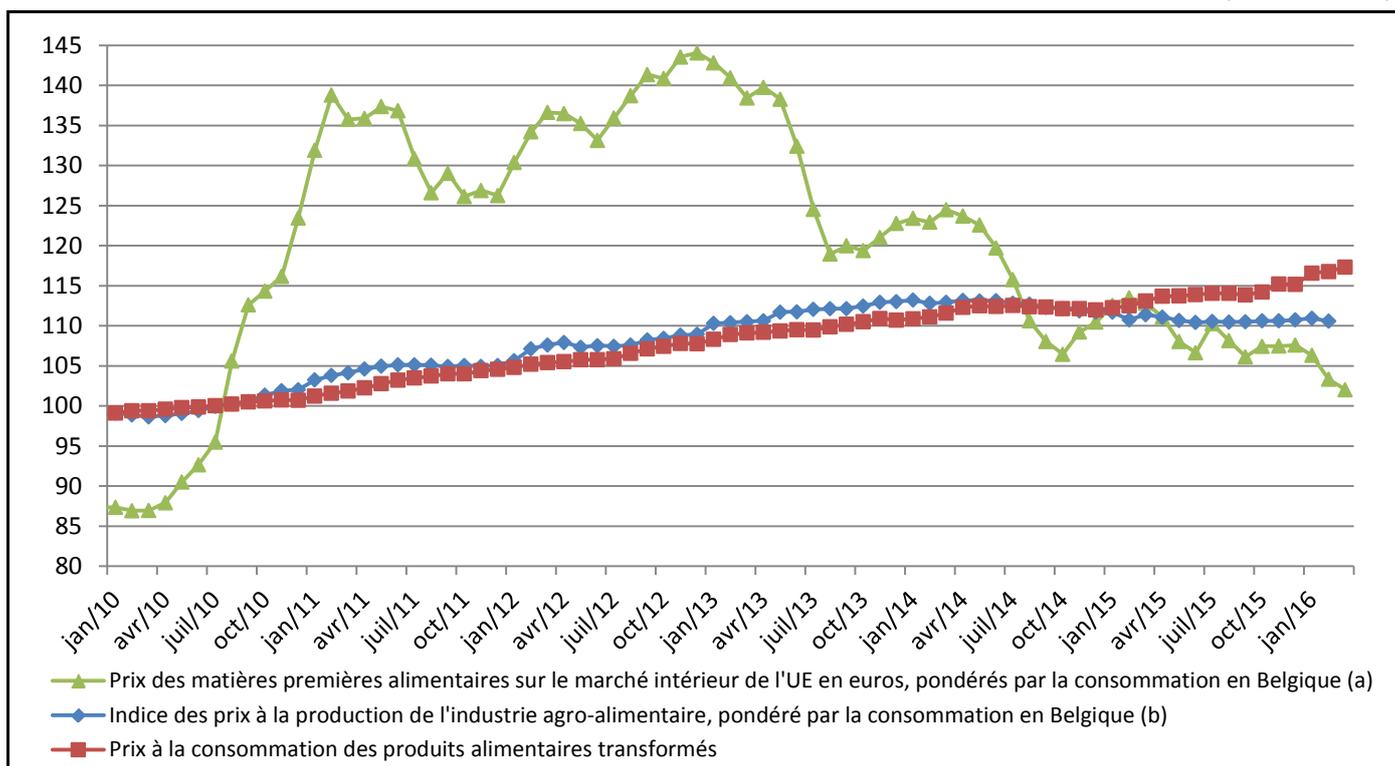
III.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique

Au premier trimestre 2016, les cours des matières premières des produits alimentaires transformés (exprimés en euros) affichaient un recul de 8,0 % par rapport à un an plus tôt. La tendance baissière observée depuis fin 2012 s'est donc poursuivie durant la période sous revue. Au premier trimestre 2016, les baisses de prix sur le marché des matières premières résultaient principalement du recul des prix des produits laitiers et des céréales sur le marché européen⁴⁵, ainsi que de la baisse du prix du café en grains.

⁴⁵ La baisse des prix des céréales s'explique par une offre abondante sur le marché européen à la suite de récoltes favorables. En ce qui concerne les produits laitiers, le recul des prix pourrait être une conséquence indirecte de l'embargo commercial russe (en vigueur depuis août 2014) et du ralentissement de l'économie chinoise. Les prix des produits laitiers sont en effet influencés par l'offre et la demande sur le marché mondial. Au premier trimestre 2016, les prix mondiaux du lait écrémé et entier en poudre ainsi que du cheddar, par exemple, ont dégringolé par rapport à l'année précédente (respectivement -25,3 %, -19,0 % et -11,0 %). Les prix mondiaux du beurre ont également subi une tendance baissière (-2,5 %) (sources : CE, agripress.be, USDA (DairyCo), FMI).

Graphique 10 : Évolution des prix dans la filière alimentaire

(Indice 2010=100)



Sources : CE, FMI, SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium, BNB

(a) Pour les prix des matières premières, un indice reflétant l'évolution moyenne des cours des matières premières alimentaires a été calculé sur la base des données relatives aux prix du marché interne européen (céréales, lait et œufs), des prix des matières premières du FMI (cacao, café et graisses) et du prix moyen européen du sucre blanc (prix de vente des raffineries de sucre pour les produits en vrac, disponibles de juillet 2006 à janvier 2016, extrapolés sur la base du prix à la production de l'industrie sucrière dans la zone euro – 19 pays et maintenus constants au dernier mois).

(b) Pour le calcul de l'indice relatif aux prix à la production, une moyenne pondérée a été réalisée, d'une part, des prix à la production du marché intérieur belge (pour les secteurs NACE : 1040 huiles et graisses, 1050 produits laitiers, 1060 farines et céréales transformées, 1070 produits de boulangerie-pâtisserie, 1080 autres produits alimentaires et 1100 boissons) et, d'autre part, de la statistique des prix à la production (disponible auprès d'Eurostat) de ces mêmes secteurs pour la zone euro (19 pays). Les denrées vendues dans le commerce de détail sont, en effet, produites tant en Belgique qu'à l'étranger. Un poids de respectivement 60 % et 40 % (conformément à la consommation intermédiaire de produits alimentaires transformés d'origine belge et étrangère dans le commerce de détail) a été attribué aux deux séries sur la base des tableaux d'entrées et de sorties. Les poids des secteurs concernés au sein de l'IPC ont servi à composer l'indice.

Depuis mi-2015, les prix à la production sont relativement stables dans l'industrie alimentaire. En janvier-février 2016 (données les plus récentes), ils accusaient un repli de 0,4 % par rapport à un an plus tôt. En comparaison avec le premier trimestre 2015, les prix à la consommation des produits alimentaires transformés ont progressé de 3,8 % en glissement annuel, soit une nouvelle accélération du rythme de progression des prix par rapport aux trimestres précédents (+2,5 % au quatrième trimestre 2015 et +1,4 % au troisième trimestre 2015). Cette accélération est imputable principalement à la forte hausse de l'inflation pour les boissons alcoolisées depuis le quatrième trimestre 2015 (+5,1 points de pourcentage au premier trimestre 2016 par rapport au trimestre précédent). Les autres denrées alimentaires (+1,4 point de pourcentage), les boissons sans alcool (+1,3 point de pourcentage), les produits laitiers (+1,2 point de pourcentage), le tabac (+0,7 point de pourcentage) ainsi que le pain et les céréales (+0,1 point de pourcentage) ont également vu leur rythme de progression des prix s'accélérer. L'inflation des huiles et des graisses est restée relativement stable, tandis que la catégorie sucre, confiture et chocolat a connu un recul de son niveau d'inflation (-0,5 point de pourcentage).

En excluant le tabac et les boissons alcoolisées, l'inflation des produits alimentaires transformés aurait atteint seulement 1,7 % au premier trimestre 2016 (surtout en raison de l'augmentation des prix des boissons non-alcoolisées).

Avec un poids de 13,1 % dans le panier de consommation total, l'impact de ce groupe de produits sur l'inflation totale s'élevait à 0,5 point de pourcentage.

Tableau 6 : Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015				2016	2016 - I			Contribution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	jan	fév	mar		
Boissons alcoolisées	5,3	3,1	2,4	1,0	1,7	1,9	5,1	10,2	11,3	10,9	8,6	1,63	16,1
Tabac	4,2	6,9	4,9	5,2	4,8	4,8	4,9	5,6	5,1	5,6	6,1	1,14	21,0
Boissons sans alcool	1,1	0,9	2,6	2,1	2,9	2,7	2,8	4,0	4,5	3,7	3,9	0,44	11,1
Pain et céréales	3,0	0,0	0,7	0,2	0,5	1,0	1,0	1,2	1,3	0,9	1,3	0,27	22,5
Produits laitiers	2,2	2,6	-1,9	-1,3	-3,1	-3,0	-0,1	1,0	0,7	1,1	1,3	0,15	14,1
Autres denrées alimentaires	1,7	-0,9	0,1	-1,4	-0,3	0,6	1,4	2,8	2,2	3,2	3,1	0,14	4,7
Huiles et graisses	2,6	-0,3	0,2	-1,1	-0,8	0,7	2,0	2,0	1,2	3,2	1,6	0,05	2,4
Sucre, confiture, chocolat	3,4	0,0	0,8	1,8	0,6	0,2	0,4	-0,1	0,1	-0,6	0,1	-0,01	8,2
Produits alimentaires transformés	3,2	2,1	1,6	1,3	1,2	1,4	2,5	3,8	3,9	3,8	3,7	3,80	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2016 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2016 (en %)

Les boissons alcoolisées ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des produits alimentaires transformés, soit un impact de 1,6 point de pourcentage. Le rythme de progression des prix des boissons alcoolisées s'est de nouveau accéléré pour s'établir à 10,2 % au premier trimestre 2016 (contre 5,1 % au trimestre précédent). Sans les modifications apportées aux impôts indirects (TVA et accises), l'inflation des boissons alcoolisées aurait atteint 6,3 % au cours de la période sous revue (contre +2,5 % au quatrième trimestre 2015). L'augmentation des droits d'accise sur l'alcool éthylique et les boissons alcoolisées a dès lors eu un impact significatif sur les prix à la consommation des boissons alcoolisées (+3,9 points de pourcentage au premier trimestre 2016). Cette majoration des accises, soit l'une des mesures de financement du tax shift, est survenue le 1^{er} novembre 2015. L'impact haussier des impôts indirects s'avère le plus prononcé pour les boissons distillées avec une augmentation de 20,7 points de pourcentage. Sur base annuelle, le consommateur a ainsi dû déboursier 21,0 % de plus au premier trimestre 2016. Le vin et la bière ont subi un impact de respectivement 2,9 et 1,3 point de pourcentage, soit une hausse de prix réelle de 10,5 % pour le vin et de 6,8 % pour la bière (+4,3 % pour la bière pils). La majoration des accises n'est toutefois pas le seul facteur expliquant la hausse des prix en magasin. Les prix à la production des boissons alcoolisées (notamment de la bière) ont également été revus à la hausse⁴⁶.

Le tabac, qui détient le deuxième poids le plus important (21,0 %), a fourni la deuxième plus forte contribution (1,1 point de pourcentage) à l'inflation des produits alimentaires transformés. Le rythme de progression des prix s'est accéléré, passant de 4,9 % au quatrième trimestre 2015 à 5,6 % au premier trimestre 2016. Les cigarettes ont coûté 4,6 % plus cher, contre une hausse de prix de 9,3 % pour les autres produits du tabac. Les droits d'accise sur le tabac ont à nouveau été revus à la hausse le 1^{er} janvier 2016.⁴⁷ Sans les modifications apportées aux impôts indirects, l'inflation des produits du tabac aurait atteint 4,7 % au premier trimestre 2016. L'impact des accises sur les prix à la consommation du tabac s'est donc élevé à 0,9 point de pourcentage. Par contre, c'est surtout la hausse des prix de vente de l'industrie du tabac sur le marché européen qui a conduit à l'augmentation des prix à la consommation du tabac.⁴⁸

Au premier trimestre 2016, l'inflation des boissons sans alcool atteignait 4,0 % (contre 2,8 % au trimestre précédent), apportant ainsi une contribution de 0,4 point de pourcentage à l'inflation des produits alimentaires transformés. Le thé

⁴⁶ Au premier trimestre 2016, les prix belges à la production des boissons distillées et de la bière se situaient respectivement 1,3 % et 3,1 % au-dessus du niveau enregistré un an plus tôt. Les prix européens à la production du vin, des boissons distillées et de la bière ont quant à eux augmenté de respectivement 1,5 %, 1,0 % et 0,6 %.

⁴⁷ La dernière hausse des accises datait du 1^{er} janvier 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le droit d'accise spécial pour les cigarettes s'élève à 32,6286 EUR par 1.000 pièces (contre 30,0 EUR par 1.000 pièces auparavant). Pour le tabac à fumer, le droit d'accise spécial est de 23,70 EUR par kilo (contre 16,5 EUR par kilo auparavant).

⁴⁸ En janvier-février 2016, le prix européen à la production pour la fabrication des produits à base de tabac était supérieur de 2,8 % en glissement annuel.

a coûté sensiblement plus cher (+24,3 %). Le cacao (+7,9 %), l'eau minérale (+4,1 %), la limonade (+3,9 %) et le café (+3,6 %) ont également enregistré une hausse de prix significative. Après une flambée des prix du thé (+129,3 % ; exprimés en euros) sur le marché international des matières premières entre mai 2014 (soit le dernier cours le plus bas) et juillet 2015, il était question d'un recul à hauteur de 35,2 % en mars 2016. Au premier trimestre 2016, le cours des matières premières du thé ne dépassait ainsi que de 1,8 % le niveau enregistré un an plus tôt.⁴⁹ Le cours international (exprimé en euros) du café en grains⁵⁰ suit également une tendance baissière depuis octobre 2014 et accusait un repli de 13,2 % au premier trimestre 2016 par rapport à l'année précédente.⁵¹ Le recul des cours du café en grains n'a donc pas encore eu d'impact sur les prix en magasin. Par contre, la récente augmentation des droits d'accise sur les limonades au 1^{er} janvier 2016 (la « taxe soda »)⁵² a bel et bien joué un rôle. L'impact des impôts indirects sur la catégorie « café, thé et cacao » était nul (inflation de 6,1 %), tandis que la catégorie « eaux minérales, boissons gazeuses et jus » a subi un impact haussier de 1,9 point de pourcentage (inflation de 3,4 %, contre une inflation à impôts indirects constants de 1,5 %).

Le pain et les céréales, soit la principale catégorie au sein des produits alimentaires transformés avec un poids de 22,5 %, ont apporté une contribution de 0,3 point de pourcentage à l'inflation de ce groupe au cours de la période sous revue. L'inflation a progressé au premier trimestre 2016 pour atteindre 1,2 % (contre 1,0 % au quatrième trimestre 2015). Les principales hausses de prix concernaient les autres produits à base de céréales (comme le pudding en poudre ; +7,7 %), les autres produits de boulangerie (comme les gaufres de Liège ; +2,4 %), le riz (+1,7 %) et la farine (+1,6 %), tandis que les céréales pour petit-déjeuner ont coûté moins cher (-5,1 %). Sur le marché européen des matières premières, les prix du blé panifiable (la principale matière première de la farine) et du blé dur (une matière première essentielle pour la fabrication des pâtes alimentaires) ont également accusé un recul de respectivement 14,3 % et 28,2 % en glissement annuel. Pour les pâtes alimentaires, il fallait dès lors compter 1,5 % de moins en magasin qu'un an plus tôt.

Au premier trimestre 2016, le rythme de progression des prix des produits laitiers s'est accéléré pour la deuxième fois consécutive, permettant ainsi à l'inflation de redevenir positive (+1,0 % contre -0,1 % au quatrième trimestre 2015). Les prix à la consommation du lait demi-écrémé et du lait entier, qui étaient montés en flèche au quatrième trimestre 2015, affichaient une progression de respectivement 16,5 % et 14,4 % au premier trimestre 2016 par rapport à un an plus tôt. Le consommateur a également payé 4,8 % de plus pour les œufs. Au premier trimestre 2016, le prix (à la production) des œufs sur le marché de Kruishoutem enregistrait une progression moyenne de 11,3 % par rapport à l'année précédente.

Le prix du lait versé aux producteurs a chuté de 38,3 % entre décembre 2013, lorsqu'il avait atteint un pic (43,13 centimes le litre), et février 2016 (26,59 centimes le litre, données les plus récentes). La baisse du prix du lait pour les producteurs laitiers, couplée à des coûts variables quasiment constants,⁵³ a affecté la rentabilité dans le secteur laitier. Fin août 2015, les partenaires de la Concertation belge de la Chaîne agroalimentaire ont dès lors annoncé un accord à ce sujet. Cet accord est entré en vigueur en septembre 2015 et prévoyait d'octroyer aux producteurs laitiers actifs un supplément direct unique de 2,7 centimes d'euro par litre de lait produit pendant six mois, de sep-

⁴⁹ Le Kenya, le principal exportateur de thé noir, a été frappé en avril 2015 par des tempêtes de grêle qui ont endommagé davantage les feuilles de thé alors qu'elles avaient déjà souffert de la sécheresse précédemment. L'offre a dès lors diminué, tirant ainsi les prix encore plus vers le haut.

Les pluies attendues pourraient relancer la production de thé, ce qui pourrait déjà avoir un effet baissier sur les prix. (Source : Bloomberg).

⁵⁰ Calculé sur la base de 85 % d'autres cafés doux (arabica) et de 15 % de robusta.

⁵¹ Les prix sont tirés vers le bas en raison des prévisions favorables pour les récoltes au Brésil, le plus grand exportateur de café en grains au monde (Source : Organisation internationale du Café).

⁵² Depuis le 1^{er} janvier 2016, les droits d'accise sur les limonades s'élèvent à 6,8133 EUR par hectolitre (contre 3,7284 EUR par hectolitre auparavant). Ces accises ont été introduites dans le cadre du tax shift.

⁵³ Source : Van der Straeten B. & Deuninck J. (2016) De Vlaamse zuivelbarometer – Februari 2016, Departement Landbouw en Visserij, afdeling Monitoring en Studie, Brussel.

tembre 2015 à février 2016. Le secteur de la distribution verse, à cet effet, 14 centimes d'euro par litre de lait vendu dans un fonds (entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 mai 2016).^{54 55} À la suite de cet accord, les prix à la consommation du lait demi-écrémé et du lait entier ont augmenté de respectivement 20,0 % et 17,8 % entre septembre 2015 et mars 2016.

Le rythme de progression des prix des autres denrées alimentaires (comprenant notamment la mayonnaise, les aliments pour bébés et la soupe à la tomate) a poursuivi sa progression au premier trimestre 2016 pour s'établir à 2,8 % (contre +1,4 % au quatrième trimestre 2015).

Au cours de la période sous revue, la hausse de prix des huiles et des graisses en glissement annuel s'élevait à 2,0 %, soit un statu quo par rapport au trimestre précédent. En février 2016, l'inflation atteignait toutefois 3,2 %. L'huile d'olive a surtout coûté plus cher en magasin (+12,9 %), tout comme les autres huiles comestibles (comme l'huile de maïs par exemple, +4,8 %). Après avoir atteint des sommets sur le marché international des matières premières et avoir plus que doublé entre mars 2014 et août 2015, les prix de l'huile d'olive (exprimés en euros) accusaient un recul de 26,4 % en mars 2016 par rapport au mois d'août 2015. Au premier trimestre 2016, l'huile d'olive affichait ainsi un niveau quasiment identique à celui de l'année précédente (-1,1 %).⁵⁶ L'huile de palme a également vu son prix baisser sur le marché des matières premières par rapport à l'année précédente (-4,5 %), tandis que l'huile de soja (+0,8 %) et l'huile de tournesol (+7,6 %) ont coûté plus cher.

En ce qui concerne la catégorie sucre, confiture et chocolat, l'inflation en glissement annuel atteignait -0,1 % au premier trimestre 2016 (contre une inflation de 0,4 % au trimestre précédent). Pour la glace et le chocolat, le consommateur a dû payer respectivement 2,0 % et 1,0 % de plus, alors que le sucre a vu son prix baisser significativement (-10,1 %). Sur le marché des matières premières du sucre, de la confiture et du chocolat, les cours du sucre blanc (produits en vrac des raffineries) se sont stabilisés après une chute des prix due à une surproduction sur le marché européen (-43,9 % entre janvier 2013, lorsque le prix européen du sucre blanc avait atteint un pic, et février 2015).⁵⁷ Après une croissance fulgurante entre février 2013 et novembre 2015 (+90,3 %), les cours internationaux des fèves de cacao (exprimés en euros) ont depuis lors reculé de 11,6 % (en mars 2016). Au premier trimestre 2016, ils affichaient donc une progression de seulement 4,4 % en glissement annuel.⁵⁸

⁵⁴ Source : Communiqué de presse du 31 août 2015 « Les partenaires de la Concertation belge de la Chaîne agroalimentaire atteignent un accord au sujet d'une aide aux secteurs en crise – Un fait unique en Europe ».

⁵⁵ Pour de plus amples informations, voir rapport annuel 2015 de l'Observatoire des prix.

⁵⁶ Cette montée des cours de l'huile d'olive résultait de mauvaises récoltes dans deux pays producteurs majeurs, à savoir l'Espagne et l'Italie. Au cours de la saison 2014-2015, ces pays ont vu leur production chuter de plus de 50 %, en raison de mauvaises conditions climatiques (sécheresse extrême), de la prolifération de la mouche de l'olive et d'une bactérie qui menace les oliviers. Les stocks étaient au plus bas alors que la demande restait élevée (Source : Bloomberg). Pour la période 2015/2016, les prévisions de récoltes, tant à l'échelle mondiale qu'européenne, sont plus favorables que l'année précédente, ce qui pourrait déjà avoir un effet baissier sur les prix (Source : CE).

⁵⁷ En janvier 2016 (données les plus récentes), le prix européen du sucre atteignait en moyenne 429 EUR la tonne. En ce qui concerne le sucre blanc, le seuil de référence est de 404,4 EUR la tonne depuis le 1er octobre 2009. La Commission européenne n'intervient sur le marché (par le biais du stockage privé) que si le prix passe en dessous de 85 % de la valeur de référence.

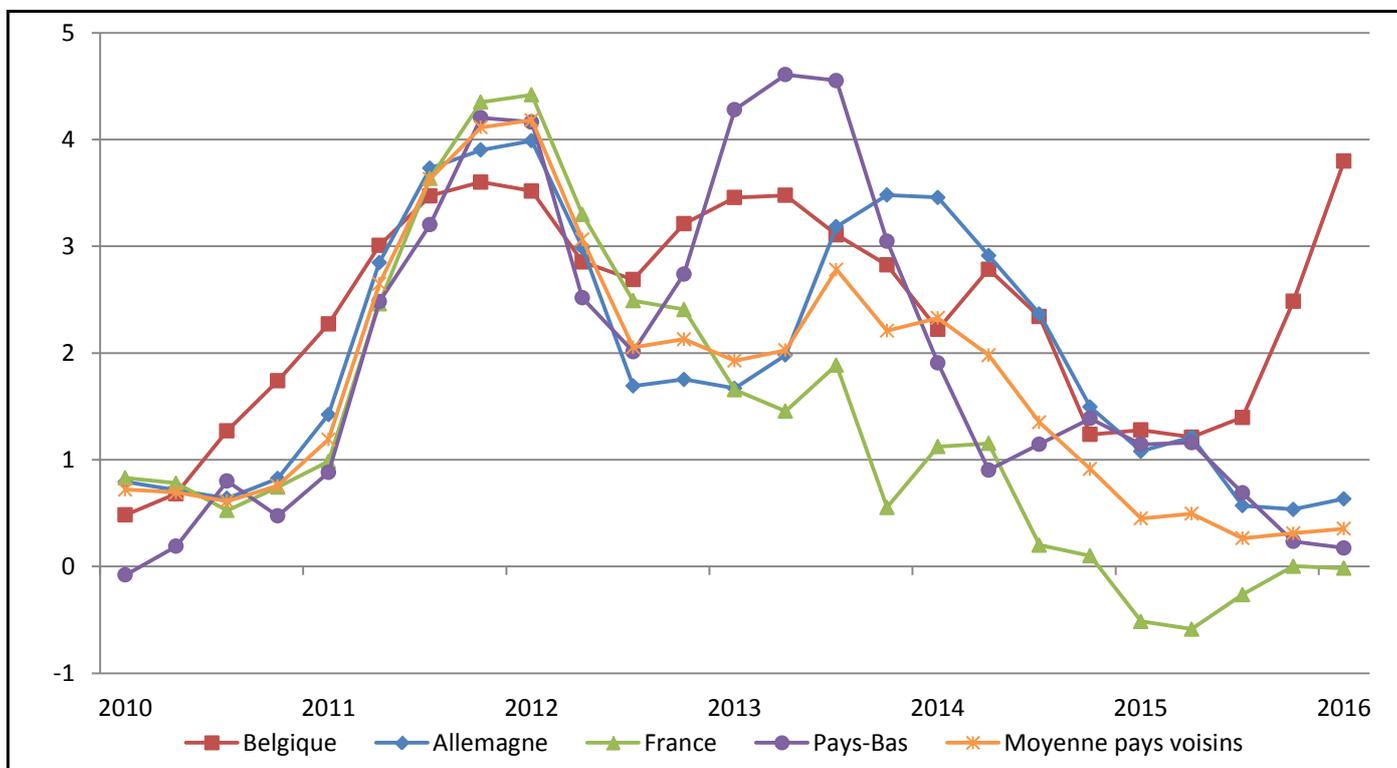
⁵⁸ La progression des cours des fèves de cacao sur le marché mondial proviendrait d'une demande plus élevée que prévu, provenant principalement d'Amérique du Nord et d'Asie. En outre, les prévisions de récoltes étaient moins favorables en raison de mauvaises conditions climatiques (sécheresse extrême) en Équateur, en Côte d'Ivoire et au Ghana (Source : Bloomberg). Le recul des prix résulte notamment du ralentissement de la croissance économique et des prix élevés des ingrédients, ce qui a entraîné une baisse de la demande en chocolat dans des marchés émergents (en matière de consommation de chocolat) comme la Chine et l'Inde. En outre, les récoltes au Ghana, le deuxième plus grand producteur au monde, connaissent un regain après les mauvaises récoltes de l'année précédente (Source : Reuters).

III.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins

La très faible inflation pour les produits alimentaires transformés a légèrement augmenté en moyenne dans les pays voisins, passant de 0,3 % à 0,4 % entre le dernier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016, alors que, dans notre pays, celle-ci a poursuivi sa forte progression (passant de 2,5 % à 3,8 % sur la même période). L'écart d'inflation pour les produits alimentaires transformés s'est donc encore amplifié en défaveur de la Belgique (3,4 points de pourcentage ce trimestre contre 2,2 points de pourcentage au trimestre passé). Chaque pays voisins pris individuellement a affiché une inflation pour ce groupe de produits très nettement plus faible qu'en Belgique. L'inflation pour les aliments transformés était de 0,6 % en Allemagne (contre 0,5 % au trimestre passé), de 0,2 % aux Pays-Bas (comme au trimestre passé). En France, les prix pour les produits alimentaires transformés sont restés stables ce trimestre, comme cela a déjà été le cas le trimestre passé⁵⁹. Il est à noter que la contribution de cette catégorie à l'écart d'inflation total entre la Belgique et ses voisins était de 0,5 point de pourcentage ce trimestre, soit une contribution plus élevée que celle apportée par les services alors que le poids des aliments transformés dans l'indice total est bien inférieur.

Graphique 11 : Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au premier trimestre 2016, l'ensemble des catégories constituant les aliments transformés ont connu une augmentation de leur prix supérieure en Belgique à la moyenne dans les pays voisins en glissement annuel, exceptés les sucres et confiseries. C'est la catégorie vin qui a de loin apporté la plus importante contribution à l'écart d'inflation en notre défaveur ce trimestre.

⁵⁹ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation des produits alimentaires transformés aurait été de 2,8 % en Belgique (contre 3,8 % actuellement, en raison essentiellement des modifications d'accises pour le tabac, les boissons alcoolisées et les sodas) et de -0,2 % aux Pays-Bas (contre 0,2 % actuellement, à cause essentiellement de modifications d'accises sur la bière, les jus et sodas). En Allemagne et en France, les inflations des produits alimentaires transformés n'auraient quant à elles pas été modifiée (respectivement 0,6 % et 0,0 %).

Alors que dans les pays voisins en moyenne l'inflation pour le vin est restée stable à un niveau relativement faible (0,9 %) au premier trimestre 2016, en Belgique, pour rappel, elle a fortement progressé pour atteindre 10,5 % (3,7 % au trimestre passé). Les pays voisins ont chacun affiché une progression de prix beaucoup plus faible que dans notre pays pour le vin ce trimestre, soit 1,6 % pour la France (comme au trimestre passé) et 0,3 % pour les Pays-Bas (contre 0,9 % au trimestre passé), voir une légère diminution pour l'Allemagne, soit -0,1 % (contre -0,2 % au trimestre passé). Ici l'augmentation des accises pour le vin en novembre 2015 n'explique qu'une partie de l'écart, car, à taux de taxation constant, l'inflation belge pour le vin se serait tout de même élevée à 7,6 %, tout en restant à un même niveau en moyenne dans les pays voisins (0,3 %).

Si l'on exclut le tabac et les boissons alcoolisées, les prix des produits alimentaires transformés auraient augmenté de 1,7 % au premier trimestre 2016 en Belgique contre une faible diminution de prix dans l'ensemble des pays voisins, soit -0,4 % en moyenne (-0,3 % en France et aux Pays-Bas et -0,4 % en Allemagne). Dans ce cas, ce sont les produits laitiers qui sont majoritairement responsables de cet écart d'inflation en défaveur de notre pays. Si les prix des produits laitiers se sont réduits dans l'ensemble des pays voisins ce trimestre par rapport à un an plus tôt, soit -1,9 % en moyenne pour les trois voisins, ils ont par contre progressé de 1,0 % en Belgique.⁶⁰ En Allemagne le prix des produits laitiers a baissé de 2,6 % ce trimestre (contre -4,6 % au trimestre passé), aux Pays-Bas de 2,4 % (contre -2,9 % au trimestre passé) et en France de 0,6 % (contre -1,0 % eu trimestre passé).

Tableau 7 : Inflation pour les produits alimentaires transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Vins	10,5	0,9	-0,1	1,6	0,3	9,3	6,9
Spiritueux	21,0	0,0	-0,3	0,3	1,1	1,7	3,8
Bière	6,8	0,4	0,6	-1,2	0,1	5,1	6,0
Tabac	5,6	2,5	3,9	0,2	1,9	21,0	20,0
Eaux minérales, boissons gazeuses et jus	3,4	0,3	0,8	-1,1	4,0	8,6	7,8
Café, thé, cacao	6,1	-1,8	-2,9	-0,3	-2,4	2,5	3,6
Pain et céréales	1,2	0,5	0,9	0,0	0,2	22,5	20,0
Produits laitiers	1,0	-1,9	-2,6	-0,6	-2,4	14,1	15,5
Autres denrées	2,9	-0,4	1,6	-2,0	-1,2	4,7	5,0
Huiles et graisses	2,0	0,4	-2,0	2,3	3,1	2,4	2,5
Sucre, confitures, chocolats	-0,1	0,6	0,4	0,9	-1,0	8,2	8,9
Produits alimentaires transformés	3,8	0,4	0,6	0,0	0,2	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

IV Inflation pour les produits alimentaires non transformés au premier trimestre 2016

IV.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique

Au premier trimestre 2016, le rythme de progression des prix des produits alimentaires non transformés s'est ralenti et a affiché un taux d'inflation moyen de 3,2 % (contre 4,2 % au trimestre précédent). En février, l'inflation a même chuté jusqu'à 2,0 %, mais est repartie à la hausse en mars. Ce ralentissement de l'inflation est essentiellement dû à la hausse moins prononcée des prix des légumes. En effet, sur base annuelle, le consommateur a dû payer 4,0 % de plus pour les légumes (contre 14,1 % au dernier trimestre 2015). Le prix des fruits, de la viande et du poisson a également augmenté au cours du premier trimestre 2016 comparé à la période correspondante un an plus tôt (respectivement 10,0 %, 0,9 % et 3,4 %). De plus, ces trois catégories de produits ont affiché un taux d'inflation plus élevé qu'au trimestre précédent.

⁶⁰ Le prix pour les produits laitiers en Belgique a été impacté à la hausse par l'accord sur le lait, conclu en août 2015, entre les partenaires de la Concertation belge de la Chaîne agroalimentaire (voir [Rapport annuel 2015 de l'Observatoire des prix - Chapitre IV - L'accord laitier et son impact sur les prix à la consommation](#)).

Vu le poids relativement faible des produits alimentaires non transformés dans le panier de produits total (7,7 %), l'impact sur l'inflation totale est limité à 0,25 point de pourcentage.

Tableau 8 : Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015				2016	2016 - I			Contribution ¹	Poids ²
				I	II	III	VI	I	jan	fév	mar		
Fruits	8,5	-4,5	4,4	-2,5	5,0	6,6	8,8	10,0	8,1	4,3	17,3	1,50	15,1
Légumes	2,9	-7,4	7,5	-2,7	8,0	12,0	14,1	4,0	2,8	2,2	7,2	0,83	21,4
Viande	4,0	1,0	0,2	-0,1	0,0	0,1	0,6	0,9	1,1	0,8	0,9	0,49	52,1
Poisson	3,7	2,0	-1,5	-0,6	-2,1	-2,8	-0,3	3,4	0,7	4,5	4,9	0,39	11,4
Produits alimentaires non transformés	4,4	-1,3	2,1	-0,9	2,3	2,9	4,2	3,2	2,5	2,0	5,1	3,21	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2016 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2016 (en %)

Les prix à la consommation des fruits ont augmenté par rapport à la période correspondante de l'an dernier (+10,0 % en glissement annuel, et même 17,3 % en mars⁶¹). Les fruits frais ainsi que les fruits séchés ont en effet enregistré des hausses de prix respectives en glissement annuel de +10,8 % et de +6,1 %. Selon l'indice des prix à la production des produits agricoles et horticoles pour la Belgique⁶², qui est un bon indicateur pour l'évolution des prix à la consommation, les prix des pommes par exemple auraient évolué de +12,2 % à un an d'écart, au cours de la période considérée⁶³.

Tout comme les fruits, les prix à la consommation des légumes ont progressé au cours du premier trimestre 2016 en glissement annuel (+4,0 %). Cette hausse est toutefois plus modérée qu'au trimestre précédent (+14,1 %). Au cours du premier trimestre 2016, le prix à la consommation des pommes de terre a fortement augmenté (+41,7 % à un an d'écart) en raison d'une offre peu abondante. Toutefois, cette hausse de prix a été compensée par la diminution des prix à la consommation des légumes frais et des légumes surgelés, pour lesquels le consommateur a payé respectivement 5,8 % et 6,9 % de moins par rapport à la même période un an avant. D'après l'indice des prix à la production des produits agricoles et horticoles pour la Belgique, l'évolution du prix de certains légumes aurait connu d'importantes baisses à un an d'écart. C'est le cas entre autres des oignons (-53,2 %), des concombres (-34,5 %) et de la laitue⁶⁴ (-41,9 %).

Au premier trimestre 2016, le prix de la viande a augmenté comparé à la période correspondante un an plus tôt (+0,9 %). Le prix à la consommation de la viande de bœuf et de veau (+0,4 %), des viandes séchées, salées ou fumées (+0,5 %), du porc (+0,7 %) et des préparations à base de viande (+2,0 %) ont en effet augmenté sur base annuelle. Le prix à la consommation de la volaille a quant à lui diminué (-1,3 %). En ce qui concerne le prix agricole, le prix de la carcasse de porc et de bœuf ont cependant connu un recul au trimestre dernier par rapport à l'an passé, avec respectivement -4,6 % et -1,6 %.

Pour la première fois depuis le quatrième trimestre 2014, le poisson a, en moyenne, augmenté de prix par rapport à la période correspondante un an plus tôt (+3,4 %). Les poissons et fruits de mer frais ou réfrigérés ont en effet connu des

⁶¹ La forte augmentation de mars peut être attribuée aux prix élevés des fraises, mais aussi de certains produits comme les raisins, certaines variétés de pommes, les oranges, les mandarines, les bananes, les melons.

⁶² En raison du manque de données provenant de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour les fruits et les légumes, l'indice des prix à la production (IPP) a été utilisé, afin de pouvoir dresser un état des lieux de la contribution de certains fruits et légumes à l'inflation du groupe des produits alimentaires non transformés. L'évolution des prix à la consommation pour ces produits semble, de plus, fortement liée à celle des prix pratiqués sur les criées belges. Les données de janvier et de février 2016 ont été comparées à celles de l'année passée.

Cf. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/agriculture/>

⁶³ Selon l'association des coopératives horticoles belges, la hausse relative du prix des pommes peut s'expliquer entre autres par une diminution des récoltes belges d'environ 8 % à un an d'écart.

⁶⁴ La variation du prix des laitues à un an d'écart a subi l'influence d'une offre plus conséquente sur le marché européen.

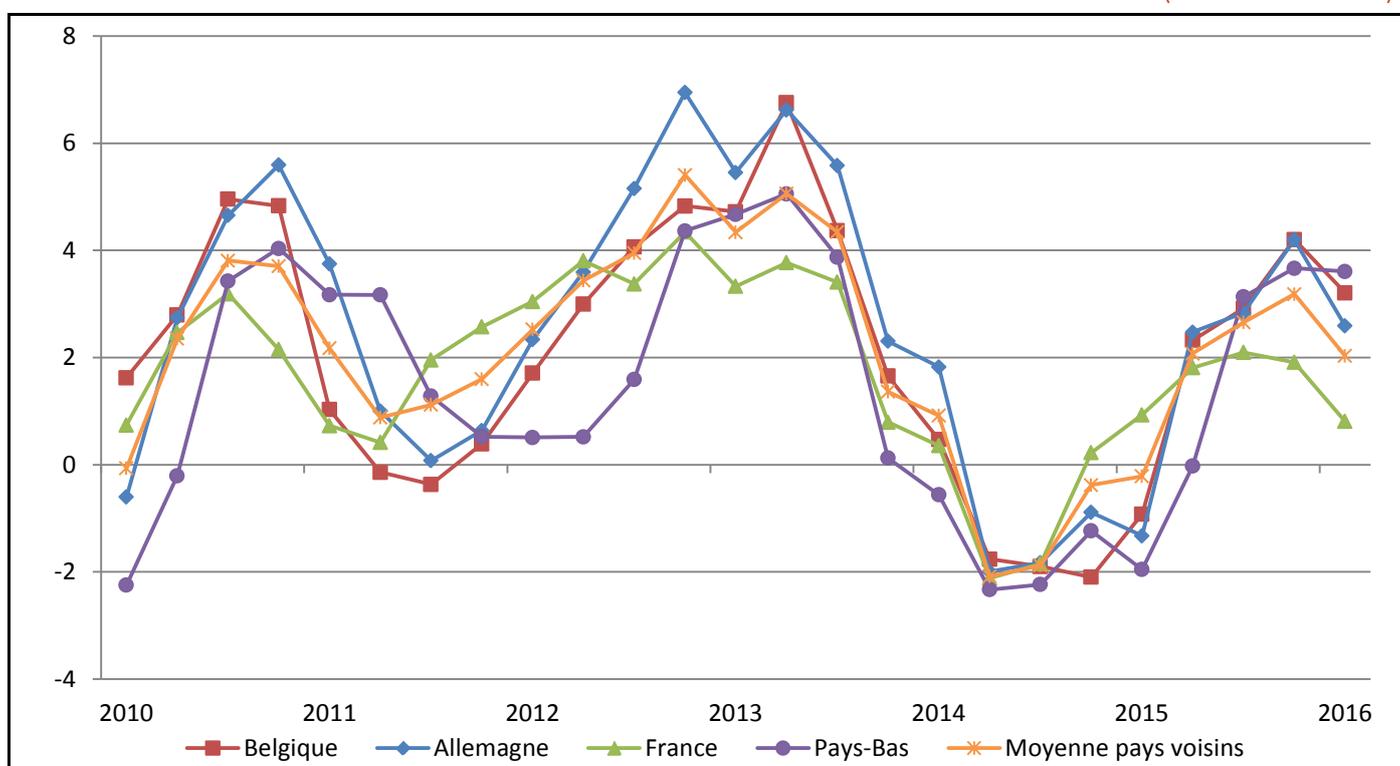
hausse de prix respectives de +6,1 % et +7,0 % entre le premier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016. Le consommateur a également payé respectivement +1,1 % et +5,5 % pour les poissons et fruits de mer surgelés.

IV.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins

À l'instar de la Belgique (où l'inflation des produits alimentaires non transformés est passée de 4,2 % à 3,2 % entre le dernier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016), nos pays voisins ont également vu leur inflation pour les aliments non transformés se réduire, passant de 3,2 % à 2,0 % en moyenne. Ce niveau d'inflation plus faible dans les pays voisins en moyenne est principalement le fait de la France, où celle-ci était de 0,8 % au premier trimestre 2016 (contre 1,9 % au trimestre passé) et, dans une moindre mesure, l'Allemagne (2,6 % ce trimestre contre 4,2 % au trimestre passé). Aux Pays-Bas, l'inflation pour les aliments non transformés s'est révélée plus élevée qu'en Belgique ce trimestre (soit 3,6 % contre 3,7 % au trimestre passé)⁶⁵.

Graphique 12 : Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Comme c'est le cas depuis le deuxième trimestre 2015, ce sont les légumes qui ont contribué le plus fortement à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays au premier trimestre 2016 pour les aliments non transformés.

Même si le rythme de progression des prix pour les légumes s'est fortement réduit en Belgique, passant de 14,1 % à 4,0 % entre le dernier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016, l'inflation belge pour cette catégorie est restée plus élevée que chez nos voisins en moyenne, où celle-ci est passée de 7,2 % à 1,5 % sur la même période. Cependant, la moyenne des pays voisins est tirée vers le bas par la France, qui a affiché une réduction de prix en glissement annuel de 3,9 % ce trimestre pour ses légumes (+2,9 % au trimestre passé). En Allemagne, l'inflation pour les légumes était légè-

⁶⁵ Les modifications apportées aux impôts indirects n'ont eu aucune incidence significative sur l'inflation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins.

rement plus faible qu'en Belgique, soit 3,6 % ce trimestre (9,4 % au trimestre passé) et aux Pays-Bas bien, plus élevée, soit 8,4 % (10,7 % au trimestre passé).

Tableau 9 : Inflation pour les produits alimentaires non transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Fruits	10,0	6,9	6,2	7,0	5,7	15,1	17,4
Légumes	4,0	1,5	3,6	-3,9	8,4	21,4	24,5
Viande	0,9	0,4	0,3	0,5	0,2	52,1	48,4
Poisson	3,4	2,8	3,1	2,5	1,4	11,4	9,9
Produits alimentaires non transformés	3,2	2,0	2,6	0,8	3,6	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

V Inflation pour les services au premier trimestre 2016

V.1 Inflation pour les services en Belgique

Au premier trimestre 2016, l'inflation des services s'est élevée à 2,3 %, soit un ralentissement par rapport au trimestre précédent (2,6 %). En raison notamment de son poids important (42,4 %), ce groupe de produits a apporté la plus forte contribution à l'inflation totale (0,97 point de pourcentage).

Le ralentissement du rythme de progression des prix des services est la conséquence d'un ralentissement du rythme de progression des prix dans les catégories 'services divers' (notamment les services médicaux), 'services relatifs au logement' (notamment l'égouttage) et 'services de transport' (notamment le transport aérien de passagers). En ce qui concerne les services divers, l'inflation s'est chiffrée au premier trimestre 2016 à 3,2 %, contre 4,1 % au quatrième trimestre 2015. Le rythme de progression des prix des services relatifs au logement a baissé à son tour de 2,2 % au quatrième trimestre 2015 à 1,7 % au premier trimestre 2016. Pour les services de transport, le rythme de progression des prix a reculé de 1,7 % au trimestre précédent à 1,1 % au premier trimestre 2016. L'inflation des loisirs et des soins corporels est restée stable avec 2,7 %. Le rythme de progression des prix des communications et des voyages s'est par contre accéléré respectivement de 1,4 % à 2,4 % et de 1,9 % à 2,5 %.

Les prix administrés ont une forte influence sur l'inflation des services. Les prix administrés sont des prix fixés directement ou fortement influencés par les pouvoirs publics ou contrôlés par une autorité de régulation⁶⁶. Les services administrés en Belgique sont indiqués en gras dans le tableau ci-dessous. Au premier trimestre 2016, les services administrés (avec une part de 28,3 % dans le poids des services) ont contribué à hauteur de 0,86 point de pourcentage à l'inflation des services (2,35 %). Ils ont donc été responsables de plus d'un tiers de l'inflation totale. La contribution des services administrés a diminué par rapport au quatrième trimestre 2015 (1,21 point de pourcentage, soit près de la moitié de l'inflation totale des services).

⁶⁶ Le [rapport annuel 2015 de l'Observatoire des Prix](#) s'est concentré sur l'évolution des prix administrés en Belgique et les principaux pays voisins.

Tableau 10 : Évolution récente des prix à la consommation des services

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015				2016	2016 – I			Contri- bution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	jan	fév	mar		
Divers	2,0	1,9	3,2	3,1	2,8	2,9	4,1	3,2	3,4	3,2	3,1	0,78	24,4
Enseignement	0,8	1,6	8,2	1,3	1,3	1,3	28,8	28,8	28,8	28,8	28,8	0,39	1,5
Protection sociale	2,3	2,6	3,7	4,5	3,8	3,7	2,8	3,3	3,7	3,2	3,0	0,19	5,3
Services hospitaliers	2,5	0,8	1,4	1,4	1,2	1,4	1,5	1,2	1,4	1,2	1,0	0,11	8,9
Assurances liées à la santé	2,9	4,5	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	0,07	2,6
Autres assurances	4,8	5,5	1,6	3,3	-0,1	1,2	2,3	3,0	2,8	3,1	3,1	0,02	0,6
Autres services n.d.a.	1,4	1,5	0,4	0,0	0,3	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,01	1,5
Services financiers n.d.a.	-0,6	3,3	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	2,8	3,5	2,5	2,5	0,00	0,1
Services dentaires	4,2	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	1,0
Services médicaux et paramédicaux	2,3	1,1	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	2,9
Loisirs et soins corporels	2,5	2,9	2,7	2,6	2,8	2,4	2,7	2,7	2,8	2,6	2,8	0,68	26,3
Restaurants et cafés	2,8	2,9	2,7	2,7	2,7	2,6	2,7	3,0	3,0	2,8	3,2	0,45	15,2
Services culturels	2,3	3,3	3,9	3,3	4,7	3,3	4,3	2,9	3,2	2,8	2,8	0,10	4,8
Salons de coiffure et esthétique corporelle	2,7	2,8	2,2	2,4	2,4	2,3	1,8	2,2	2,2	2,2	2,2	0,08	3,4
Activités sportives et récréatives	0,7	2,3	1,7	1,9	1,2	1,0	2,7	2,4	2,4	2,4	2,3	0,05	2,0
Cantines	2,4	1,9	1,3	1,6	1,6	1,2	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,01	0,7
Nettoyage à sec, réparation et location de vêtements	3,6	3,7	2,7	3,0	2,8	2,7	2,4	2,5	2,6	2,6	2,4	0,00	0,1
Services de logement	2,4	3,3	2,7	3,3	2,7	2,4	2,2	1,7	1,7	1,7	1,7	0,36	23,3
Loyers	1,4	1,7	1,0	1,3	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	0,11	14,5
Services domestiques et autres services pour l'habitation	4,3	5,4	4,3	5,2	4,4	4,0	3,7	3,3	3,7	3,2	2,9	0,11	2,5
Services d'entretien et réparations	2,1	2,4	1,6	2,3	1,7	1,3	1,2	2,5	2,5	2,6	2,4	0,04	1,4
Collectes de déchets ménagers	1,4	18,5	12,1	27,5	12,1	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	0,03	1,0
Assurances liées au logement	6,4	3,6	2,4	2,4	2,4	2,7	2,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,03	0,8
Autres services relatifs au logement	3,1	3,7	2,0	2,8	1,8	1,8	1,5	2,2	1,9	1,7	2,9	0,02	1,9
Égouttage	3,4	9,4	10,7	11,5	10,4	10,4	10,4	0,5	0,2	0,7	0,7	0,01	1,1
Services de transport	2,8	2,8	2,0	2,3	2,3	1,7	1,7	1,1	1,1	1,0	1,3	0,18	12,9
Entretiens et réparations	3,8	3,9	2,2	2,8	2,4	2,2	1,5	1,4	1,3	1,4	1,4	0,10	6,6
Transport voyageurs par route	0,6	3,1	4,9	4,5	5,2	4,9	4,9	3,7	4,9	3,1	3,0	0,04	1,1
Autres services relatifs aux véhicules personnels	1,6	1,0	1,0	0,7	1,0	1,4	1,0	1,3	0,9	1,5	1,5	0,03	1,0
Assurances liées au transport	1,3	1,3	0,5	0,7	1,3	-0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	0,3	0,01	1,9
Transport voyageurs par chemin de fer	1,8	1,7	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	1,1	1,1	0,01	1,2
Autres services de transport	2,8	3,7	2,1	3,0	1,9	1,6	1,9	1,3	1,7	1,0	1,2	0,00	0,2
Transport voyageurs par air	6,0	3,8	6,0	4,4	6,7	6,9	5,6	1,2	0,5	-0,5	3,6 ⁶⁷	-0,01	0,9
Voyages	-1,2	1,5	1,8	0,0	2,7	2,7	1,9	2,5	1,5	1,0	5,2	0,18	6,4
Services d'hébergement	-2,3	-1,3	4,2	2,0	5,2	4,9	4,4	4,0	0,5	3,6	7,9	0,09	2,0
Voyages touristiques tout compris	1,0	2,5	0,2	-0,6	0,4	0,6	0,3	1,8	1,9	-0,4	3,9	0,07	4,4
Communication	-2,9	-2,8	-0,1	-1,2	-0,7	0,2	1,4	2,4	2,0	0,9	4,3	0,17	6,8
Équipements et services de téléphone et de télécopie	-3,2	-3,1	-0,2	-1,4	-0,8	0,1	1,3	2,4	2,0	0,8	4,3	0,17	6,5
Services postaux	3,1	4,1	3,2	4,3	2,9	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	0,01	0,2
Services	1,9	2,2	2,4	2,4	2,4	2,3	2,6	2,3	2,3	2,1	2,7	2,35	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2016 (en point de %), ² p.m. Poids dans le groupe en 2016 (en %)

En gras : les services administrés en Belgique.

Au premier trimestre 2016, la principale contribution à l'inflation des services provenait de la catégorie services divers (0,78 point de pourcentage). Au premier trimestre 2016, l'inflation de cette catégorie de produits s'établissait à 3,2 %, soit un ralentissement par rapport au quatrième trimestre 2015 (4,1 %). Il a fallu payer en moyenne 28,8 % de plus pour l'enseignement au premier trimestre 2016 par rapport à la même période en 2015. L'augmentation à 890 EUR

⁶⁷ La hausse de l'inflation des billets d'avion en mars est due à un effet de calendrier. En 2016, les vacances de Pâques sont tombées en partie en mars alors qu'elles étaient entièrement en avril en 2015.

(contre 619,90 EUR) du droit d'inscription dans les écoles supérieures et les universités en Flandre en octobre 2015 en est la cause principale. Pendant les trois premiers mois de 2016, le consommateur a dû payer pour la protection sociale en moyenne 3,3 % de plus que pendant la même période un an plus tôt. L'accueil des enfants a surtout coûté plus cher. Un effet de base est à l'origine du ralentissement du rythme de progression des prix des services divers. L'inflation des services médicaux et paramédicaux s'est établie l'année dernière à 8,1 % en raison de l'harmonisation du ticket modérateur pour les consultations chez un spécialiste en janvier 2015. Depuis janvier 2016, cela n'a toutefois plus d'influence sur l'inflation de cette catégorie.

Au premier trimestre 2016, la catégorie de produits loisirs et soins corporels a apporté la deuxième plus forte contribution à l'inflation des services (0,68 point de pourcentage). La hausse de prix en glissement annuel de cette catégorie de produits s'est élevée à 2,7 % au premier trimestre 2016. Pendant la période sous revue, le consommateur a dû payer en moyenne 3,0 % de plus pour ses consommations dans les cafés et les restaurants que pendant la même période en 2015. Notamment en raison de son poids important, cette sous-catégorie a fourni la plus forte contribution à l'inflation des services. Les services culturels, comme les festivals et les concerts pops, ont coûté au premier trimestre 2016 en moyenne 2,9 % de plus qu'au premier trimestre 2015. Le rythme de progression des prix de la catégorie de produits loisirs et soins corporels est restée stable à cause de l'accélération du rythme de progression des prix de certaines sous-catégories comme les restaurants et les cafés (de 2,7 % au quatrième trimestre 2015 à 3,0 % au premier trimestre 2016) qui a été annihilée par le ralentissement du rythme de progression des prix d'un certain nombre d'autres sous-catégories comme les services culturels (de 4,3 % au quatrième trimestre 2015 à 2,9 % au premier trimestre 2016).

Les services relatifs au logement ont coûté en moyenne 1,7 % de plus sur base annuelle, ce qui représente un ralentissement du rythme de progression des prix (2,2 % au quatrième trimestre 2015). En raison de son poids important, la sous-catégorie 'loyer' a le plus contribué à l'inflation des services relatifs au logement. Au premier trimestre 2016, le loyer coûtait en moyenne 0,9 % de plus qu'au premier trimestre 2015. Les services domestiques et autres services pour l'habitation ont connu une hausse de prix moyenne de 3,3 % sur base annuelle. Le consommateur a surtout dû payer sensiblement plus cher pour les services de baby-sitting par rapport à un an plus tôt. Le ralentissement du rythme de progression des prix de la catégorie de produits 'services relatifs au logement' (1,7 % au premier trimestre 2016 contre 2,2 % au quatrième trimestre 2015) est dû à un effet de base de la sous-catégorie 'égouttage'. Au 1^{er} janvier 2015, la redevance supracommunale pour l'assainissement des eaux a augmenté tant en Wallonie qu'en Flandre. Différentes communes ont aussi relevé les cotisations d'assainissement de l'eau. Depuis le 1^{er} janvier 2016, ces augmentations n'ont plus d'influence sur l'inflation de cette catégorie.

Au premier trimestre 2016, l'inflation des services de transport s'établissait à 1,1 %, soit un ralentissement par rapport au quatrième trimestre 2015 (1,7 %). En glissement annuel, l'entretien et la réparation ont grimpé en moyenne de 1,4 % au premier trimestre 2016. Le transport de voyageurs par route a coûté 3,7 % plus cher au premier trimestre 2016 par rapport au premier trimestre 2015. De Lijn a revu ses tarifs à la hausse le 1^{er} février 2016. Les tarifs de la STIB et de la TEC sont par contre restés inchangés. Le ralentissement du rythme de progression des prix de la catégorie de produits des services de transport résulte principalement du ralentissement du rythme de progression des prix du transport aérien de passagers (de 5,6 % au quatrième trimestre 2015 à 1,2 % au premier trimestre 2016).

Les voyages ont coûté en moyenne 2,5 % de plus au premier trimestre 2016 en glissement annuel. Il a fallu payer en moyenne 4,0 % de plus pour les hébergements au premier trimestre 2016 par rapport au premier trimestre 2015. Le prix à la consommation des villages de vacances a connu la plus forte augmentation. Les voyages à forfait ont aussi augmenté de prix par rapport au premier trimestre 2015 (+1,8 %, les city trips notamment ont coûté plus cher). Comme les vacances de Pâques sont tombées en partie en mars en 2016, ces deux catégories ont connu une forte hausse de prix en glissement annuel (l'an dernier, les vacances étaient entièrement en avril). L'accélération du rythme de progression des prix de la catégorie voyages (2,5 % au premier trimestre 2016, contre 1,9 % au quatrième trimestre 2015) résulte entre autres d'une hausse de l'inflation des voyages à forfait (1,8 % au premier trimestre 2016, contre 0,3 % au quatrième trimestre 2015).

L'inflation des communications s'est élevée à 2,4 % au premier trimestre 2016 et est positive pour le troisième trimestre consécutif. Au premier trimestre 2016, les services de téléphonie mobile ont connu une baisse de prix moyenne de 2,8 % par rapport au premier trimestre 2015 tandis que les communications au moyen d'un téléphone fixe ont

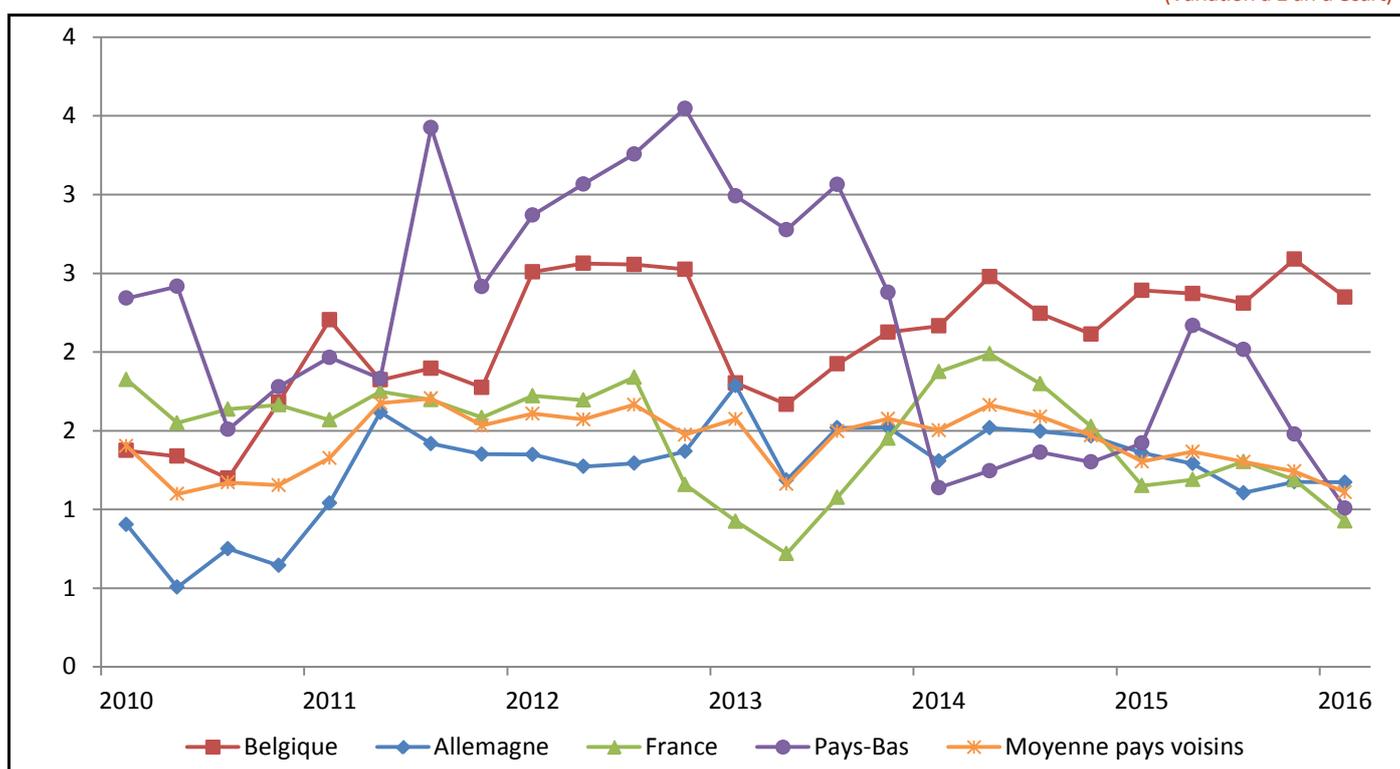
augmenté de 7,9 %. Les packs, qui représentent deux tiers du poids des services de téléphonie et de télécopie, ont vu leurs tarifs grimper de 4,3 % en moyenne en glissement annuel. De grands opérateurs de télécommunication ont revu leurs tarifs à la hausse le 1^{er} janvier 2016 et le 14 février 2016. L'accélération de l'inflation des services de télécommunication est due à une accélération du rythme de progression des prix des packs (4,3 % au premier trimestre 2016 contre 3,1 % au quatrième trimestre 2015), de la téléphonie mobile (-2,8 % au premier trimestre 2016 contre -4,4 % au quatrième trimestre 2015) et des communications au moyen d'un téléphone fixe (7,9 % au premier trimestre 2016 contre 6,9 % au quatrième trimestre 2015).

V.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins

Au premier trimestre 2016, l'inflation des services s'est stabilisée en moyenne à 1,1 % dans les pays voisins (contre 1,2 % au quatrième trimestre 2015). L'inflation des services a toutefois évolué en ordre dispersé dans les pays voisins. Ainsi, le rythme de progression des prix des services est resté stable en Allemagne (1,2 % au premier trimestre 2016 et au quatrième trimestre 2015), tandis que l'inflation des services a ralenti en France et aux Pays-Bas (respectivement de 1,2 % et 1,5 % au quatrième trimestre 2015 à 0,9 % et 1,0 % au premier trimestre 2016). Compte tenu de la plus forte inflation des services en Belgique (2,3 % au premier trimestre 2016), la contribution de l'inflation des services à l'écart total d'inflation entre la Belgique et les pays voisins s'élevait à 0,4 point de pourcentage en défaveur de la Belgique au premier trimestre 2016 (contre 0,5 point de pourcentage au quatrième trimestre 2015)⁶⁸.

Graphique 13 : Évolution trimestrielle des prix à la consommation des services en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

⁶⁸ À impôts indirects constants, l'inflation des services au premier trimestre 2016 aurait été identique à l'inflation réelle en Belgique, en France et en Allemagne. Aux Pays-Bas, elle aurait atteint 1,2 %.

Les sous-catégories enseignement, restaurants, cafés et établissements similaires ainsi que équipements de téléphone et de télécopie et services ont apporté une contribution significative à l'écart d'inflation des services en défaveur de la Belgique⁶⁹. Les loyers d'habitation réels ont, par contre, contribué le plus fortement à l'écart d'inflation des services en faveur de notre pays, surtout en raison du poids plus faible de cette catégorie en Belgique.

Tableau 11 : Inflation pour les services et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Divers	3,2	1,1	1,3	1,3	-0,3	24,4	18,5
Enseignement	28,8	1,5	1,4	1,7	0,9	1,5	1,7
Protection sociale	3,3	2,2	3,8	1,9	-3,4 ⁷⁰	5,3	4,2
Services hospitaliers	1,2	2,0	2,5	-0,9	Nd	8,9	1,1
Assurances liées à la santé	2,5	2,4	2,0	2,8	3,0	2,6	3,0
Autres assurances	3,0	4,1	3,9	Nd	4,2	0,6	0,6
Autres services n.d.a.	0,7	-1,2	-6,3 ⁷¹	0,8	1,4	1,5	2,1
Services financiers n.d.a.	2,8	1,4	0,2	2,2	2,1	0,1	0,9
Services dentaires	0,0	-1,1	-0,1	-1,1	-4,8 ⁷²	1,0	1,5
Services médicaux et paramédicaux	0,0	0,5	0,2	0,8	0,0	2,9	3,2
Loisirs et soins personnels	2,7	1,7	2,1	1,2	1,5	26,3	20,8
Restaurants et cafés	3,0	1,7	2,4	1,1	1,7	15,2	10,0
Services culturels	2,9	0,9	0,6	1,1	1,9	4,8	3,8
Salons de coiffure et esthétique corporelle	2,2	2,1	2,7	1,0	2,0	3,4	2,3
Activités sportives et récréatives	2,4	1,8	3,3	0,7	0,2	2,0	2,2
Cantines	0,7	2,2	2,1	2,2	3,2	0,7	1,8
Nettoyage à sec, réparation et location de vêtements	2,5	1,7	2,1	1,2	1,6	0,1	0,3
Réparation des équipements audiovisuels	2,2	2,5	1,7	3,0	-0,9	0,0	0,4
Services de logement	1,7	1,1	1,1	0,8	2,0	23,3	28,4
Loyers	0,9	1,0	1,1	0,4	2,2	14,5	19,8
Services domestiques et autres services pour l'habitation	3,3	1,4	2,9	-1,0	4,0	2,5	1,1
Services d'entretien et réparations	2,5	1,6	2,4	1,1	0,3	1,4	2,0
Collectes de déchets ménagers	6,0	0,3	-0,2	1,3	0,3	1,0	1,3
Assurances liées au logement	1,4	2,5	3,6	3,0	-4,7	0,8	1,0
Autres services relatifs au logement	2,2	1,3	1,5	0,9	0,1	1,9	1,1
Égouttage	0,5	0,8	0,3	1,9	2,2	1,1	1,7

⁶⁹ Pour chacune de ces catégories, la Belgique a affiché une inflation supérieure à la moyenne des pays voisins. Pour l'enseignement, l'inflation s'élevait à 28,8 % en Belgique contre 1,5 % en moyenne dans les pays voisins. Pour les restaurants, cafés et établissements similaires, elle s'établissait à 3,0 % en Belgique contre 1,7 % en moyenne dans les pays voisins. Au premier trimestre 2016, les services de téléphonie et de télécopie ont coûté en moyenne 2,4 % plus cher en Belgique, tandis qu'ils ont enregistré une baisse de prix moyenne de 1,2 % dans les pays voisins.

⁷⁰ L'introduction de la nouvelle loi relative à l'aide sociale (Wet maatschappelijke ondersteuning - Wmo) au 1^{er} janvier 2015 a eu un effet haussier en 2015 sur l'inflation de la protection sociale. En 2016, l'impact de cette mesure a disparu, ce qui s'est traduit par un ralentissement de l'inflation.

⁷¹ Depuis le 1^{er} juin 2015, les locataires en Allemagne ne doivent plus payer de commission (*Maklerprovision*) à l'agent immobilier s'ils n'ont eu recours à aucun agent immobilier pour la recherche de leur logement (p.ex. s'ils ont trouvé leur logement sur Internet ou grâce à des petites annonces dans les journaux). C'est pourquoi l'Allemagne a enregistré une nette baisse de prix en glissement annuel pour cette catégorie.

⁷² Aux Pays-Bas, les tarifs des soins dentaires, fixés par l'autorité néerlandaise de soins de santé (NZa), ont été revus sensiblement à la baisse à partir du 1^{er} juillet 2015 (de quelque 5 % pour les traitements les plus courants comme l'extraction de dents ou la pose de plombages, voire même de 19 % pour les implants).

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Services de transport	1,1	0,7	1,4	0,0	0,5	12,9	16,7
Entretiens et réparations	1,4	1,5	2,3	0,7	2,2	6,6	5,5
Transport voyageurs par route	3,7	1,8	5,7	0,7	0,8	1,1	0,9
Autres services relatifs aux véhicules personnels	1,3	0,9	1,1	0,9	-1,3	1,0	3,3
Assurances liées au transport	0,5	0,1	-1,1	1,5	0,9	1,9	1,6
Transport voyageurs par chemin de fer	0,7	0,2	-0,1	0,1	1,7	1,2	1,8
Autres services de transport	1,3	2,1	1,7	3,8	1,2	0,2	0,2
Transport voyageurs par air	1,2	-2,8	-1,1	-3,6	-2,4	0,9	1,5
Voyages⁷³	2,5	1,3	0,8	3,4	2,4	6,4	8,3
Services d'hébergement	4,0	2,0	1,3	2,0	5,8	2,0	3,3
Voyages touristiques tout compris	1,8	1,0	0,6	13,0	-0,2	4,4	5,0
Communication	2,4	-0,8	-1,1	-0,2	-1,5	6,8	7,2
Equipements et services de téléphone et de télécopie	2,4	-1,2	-1,6	-0,4	-1,5	6,5	6,7
Services postaux ⁷⁴	2,8	4,4	4,9	3,8	1,8	0,2	0,5
Services	2,3	1,1	1,2	0,9	1,0	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Nd : Non disponible

VI Inflation pour les produits industriels non-énergétiques au premier trimestre 2016

VI.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique

L'inflation des produits industriels non-énergétiques s'élevait en moyenne à 1,1 % au premier trimestre 2016 contre 0,6 % au dernier trimestre 2015. Elle a fluctué au cours des mois. Orientée à la hausse durant le mois consacré aux soldes (1,4 % en janvier 2016⁷⁵), elle n'atteignait plus que 0,8 % et 1,0 % en février et en mars. La hausse de l'inflation est principalement due à l'accélération de l'inflation des voitures et des vêtements.

⁷³ En 2016, les vacances de Pâques sont tombées en mars, ce qui a eu un effet haussier sur les prix de la catégorie « voyages » en Belgique et dans les pays voisins au premier trimestre 2016.

⁷⁴ Le 1^{er} janvier 2015, la France a revu ses tarifs postaux à la hausse. Ainsi, le prix à la consommation des timbres a été majoré de 10 cents pour les lettres prioritaires et de 6 cents pour les lettres économiques. De nouveaux tarifs sont aussi entrés en vigueur aux Pays-Bas à la date du 1^{er} janvier 2015 : le tarif de base a augmenté de 5 cents pour atteindre 69 cents pour le courrier national et de 10 cents pour le courrier international, soit un montant de 1,15 EUR. Les autres services et types d'envoi ont également enregistré une hausse de prix.

⁷⁵ Avec le même poids et les mêmes réductions pour les vêtements qu'en 2015, l'inflation des biens industriels non-énergétiques aurait été de 1,0 % (au lieu de 1,4 %) en janvier 2016 et de 1,0 % au premier trimestre (au lieu de 1,1 %). C'est le taux de réduction moins prononcé des soldes d'hiver 2016 (-20,0 % contre -23,3 % en janvier 2015) qui explique la plus forte contribution des vêtements à l'inflation des produits industriels au cours du trimestre sous revue par rapport au quatrième trimestre 2015.

Tableau 12 : Évolution récente des prix à la consommation des produits industriels non-énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015				2016	2016 - I			Contri- bution ¹	Poids ²
				I	II	III	IV	I	jan	fév	mar		
Biens durables	-0,1	-0,1	0,2	-0,2	0,0	0,1	0,8	1,6	1,7	1,5	1,7	0,55	33,0
Voitures neuves	0,3	1,3	1,5	1,6	1,4	1,1	2,0	3,5	3,3	3,4	3,7	0,49	13,6
Meubles, articles d'ameublement	2,0	1,5	0,7	0,9	0,6	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,07	8,5
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3,4	-3,0	3,7	0,2	3,9	5,3	5,4	4,2	5,1	4,2	3,4	0,04	1,0
Motocycles et cycles	1,3	1,9	1,8	1,6	1,6	1,9	2,3	2,7	2,4	2,8	2,8	0,04	1,3
Biens durables pour loisirs	1,3	0,7	1,3	1,2	1,1	0,5	2,2	2,5	3,0	2,5	2,0	0,01	0,4
Tapis, autres revêtements de sol	1,7	1,0	0,8	0,5	0,7	0,8	1,1	1,8	1,7	1,9	1,8	0,00	0,3
Articles de ménage	-0,3	-0,7	-1,5	-1,8	-1,3	-1,9	-1,0	-0,5	0,2	-1,0	-0,7	0,00	3,9
Équipement photo. et cinématographique	-2,7	-3,5	-3,9	-4,1	-3,6	-3,4	-4,4	-2,2	-0,6	-2,7	-3,0	-0,01	0,4
Matériel de traitement de l'information	-8,0	-5,8	-5,2	-7,0	-6,7	-4,8	-2,0	-1,6	-2,6	-1,6	-0,8	-0,03	1,7
Appareils de son et de l'image	-5,1	-5,4	-4,2	-5,7	-3,8	-3,7	-3,5	-3,0	-2,7	-3,5	-3,0	-0,06	2,0
Biens semi-durables	1,8	0,2	0,5	0,7	0,3	0,6	0,3	0,9	2,3	0,3	0,5	0,26	36,5
Vêtements	2,7	0,1	0,3	0,9	0,4	0,0	0,1	1,2	4,3	0,0	0,0	0,11	16,6
Articles chaussants	0,8	1,2	1,2	1,7	1,1	1,4	0,7	0,3	-0,8	0,8	0,7	0,06	3,6
Librairie	0,6	1,2	0,9	-0,9	2,1	2,1	0,5	1,8	3,5	-1,2	3,4	0,04	1,9
Articles de ménage en textiles	2,1	1,1	1,6	1,8	1,4	1,6	1,4	1,2	0,9	1,4	1,2	0,02	2,6
Autres effets personnels	1,0	0,7	0,4	0,0	0,0	0,3	1,1	1,8	1,4	1,9	2,2	0,02	1,1
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2,1	1,7	0,8	1,0	0,6	0,8	0,7	1,1	0,8	1,1	1,2	0,02	1,9
Outils pour maison et jardin	1,0	0,5	0,5	0,3	0,4	0,5	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,02	2,6
Autres articles vestimentaires	2,5	1,0	1,2	1,0	1,0	1,4	1,3	1,4	0,9	1,6	1,7	0,01	0,9
Supports d'enregistrement	-0,6	-1,9	-3,6	-6,3	-5,4	-3,7	1,1	2,3	4,9	1,6	0,4	0,00	1,1
Tissus d'habillement	-1,2	-1,8	0,6	0,7	0,3	0,7	0,5	0,2	-0,3	0,5	0,3	0,00	0,2
Articles de sport, camping et récréation	-0,2	0,3	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	-0,3	-0,1	0,1	0,00	0,6
Jeux, jouets et passe-temps	0,5	0,4	0,1	0,1	0,2	0,2	-0,2	-0,2	-0,5	0,0	-0,1	0,00	2,0
Pièces détachées et accessoires	-0,2	-0,5	-1,2	-0,7	-1,1	-1,3	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,5	-0,03	1,6
Biens non-durables	1,1	0,9	0,5	0,5	0,3	0,3	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,26	30,5
Articles de ménage non-durables	-0,8	-1,0	-0,2	-1,2	-1,2	0,0	1,5	2,7	2,3	3,2	2,5	0,10	3,9
Animaux d'agrément et produits liés	0,6	0,7	0,5	0,0	-0,5	0,7	1,6	2,5	2,0	2,1	3,5	0,07	2,8
Journaux et périodiques	6,6	4,6	4,0	4,8	4,5	3,6	3,4	2,8	3,7	2,0	2,8	0,06	2,0
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	3,9	1,8	1,6	1,1	1,5	1,8	2,1	2,2	2,1	2,1	2,3	0,03	1,3
Autres produits médicaux	0,3	0,7	-0,4	-0,4	-0,8	-0,4	-0,1	1,1	0,4	1,5	1,5	0,03	2,4
Adduction d'eau	2,6	3,3	1,9	2,4	1,8	1,8	1,8	1,5	1,5	1,5	1,5	0,03	1,8
Jardins, plantes et fleurs	0,1	1,7	1,7	1,7	3,5	0,9	0,8	0,9	1,1	0,7	1,1	0,03	2,8
Produits pour l'entretien et réparations du logement	2,9	2,1	0,8	1,5	0,8	0,4	0,4	0,2	0,3	0,2	0,1	0,01	4,3
Appareils, produits et articles pour les soins personnels	1,9	1,5	-0,4	-0,4	-0,7	-0,4	0,0	-0,8	-0,5	-0,7	-1,1	-0,04	4,5
Produits pharmaceutiques	-2,3	-2,6	-1,4	-1,4	-1,5	-1,5	-1,2	-1,3	-1,4	-1,4	-1,1	-0,06	4,6
Biens industriels non-énergétiques	1,0	0,3	0,5	0,5	0,2	0,5	0,6	1,1	1,4	0,8	1,0	1,08	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹Contribution à l'inflation du groupe au premier trimestre 2016 (en point de %), ²p.m. Poids dans le groupe en 2016 (en %)

Ce groupe de produits qui représente 27,6 % du panier à la consommation a alimenté de 0,3 point de pourcentage l'inflation totale au cours du trimestre sous revue.

Fort hétérogènes, les produits industriels non-énergétiques se subdivisent en biens semi durables comme les vêtements et les chaussures, en biens durables comme les voitures neuves et les meubles et en biens non durables comme les produits pharmaceutiques et les produits pour soins corporels.

L'accélération de l'inflation des produits industriels non-énergétiques entre le dernier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016 s'explique essentiellement par la hausse de l'inflation des biens durables (de 0,8 % à 1,6 %) et de l'inflation des biens semi durables (0,3 % à 0,9 %) et dans une moindre mesure de l'inflation des biens non durables (de 0,7 % à 0,8 %). L'inflation des biens durables a en effet alimenté à concurrence de 0,6 point de pourcentage l'inflation des produits industriels non-énergétiques. L'inflation des biens semi durables et des biens non durables a apporté une contribution de 0,3 point de pourcentage à l'inflation des produits industriels non-énergétiques.

Pour le deuxième trimestre consécutif, l'inflation des biens durables a augmenté de manière significative. Le consommateur a dû déboursier en moyenne 1,6 % en plus pour les biens durables (contre encore 0,1 % au troisième trimestre 2015). Les voitures et dans une moindre mesure les meubles ont alimenté l'inflation des biens durables au cours du trimestre sous revue. Les appareils de son et d'image (comme les télévisions couleur), le matériel de traitement de l'information (par exemple les imprimantes et les tablettes) et les équipements photographiques et cinématographiques (entre autres les appareils photo digitaux) ont par contre apporté une contribution négative à l'inflation des biens durables. L'accélération de l'inflation des biens durables peut s'expliquer essentiellement par l'évolution des prix des voitures (de 2,0 % à 3,5 %), qui est liée notamment à l'augmentation de la taxe de mise en circulation en Flandre.⁷⁶

Les biens semi durables ont coûté en moyenne 0,9 % plus cher au cours du trimestre sous revue. L'inflation des biens semi durables a fluctué durant le trimestre sous revue : élevée en janvier (2,3 %), elle était beaucoup plus modérée en février (0,3 %) et en mars (0,6 %). Les vêtements et les chaussures, dont le prix a respectivement augmenté de 1,2 % et 0,3 % au cours du premier trimestre 2016⁷⁷, ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des biens semi durables. La contribution des pièces détachées par contre a été négative (avec une inflation négative de 1,6 % durant le trimestre sous revue). L'accélération de l'inflation des biens semi durables est due essentiellement à l'évolution des prix des vêtements (de 0,1 % à 1,2 %).

Comme au trimestre précédent, l'inflation des biens non durables a progressé (0,8 % contre 0,7 % au quatrième trimestre 2015). Au cours du trimestre sous revue, les articles de ménage non durables mais aussi les animaux d'agrément et les journaux et périodiques ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des biens non durables. Les produits pharmaceutiques et les produits pour soins corporels ont par contre alimenté négativement l'inflation des biens non durables. La légère accélération de l'inflation des biens non durables s'explique notamment par l'inflation des prix des articles de ménage non durables (de 1,5 % à 2,7 %) et des autres produits médicaux (de -0,1 % à 1,1 %) compensée en partie par le recul des prix des appareils et produits pour soins corporels (de 0,0 % à -0,8 %).

⁷⁶ En novembre 2015 il y a eu déjà une augmentation de prix suite au passage de la norme d'émission E5 à la norme E6.

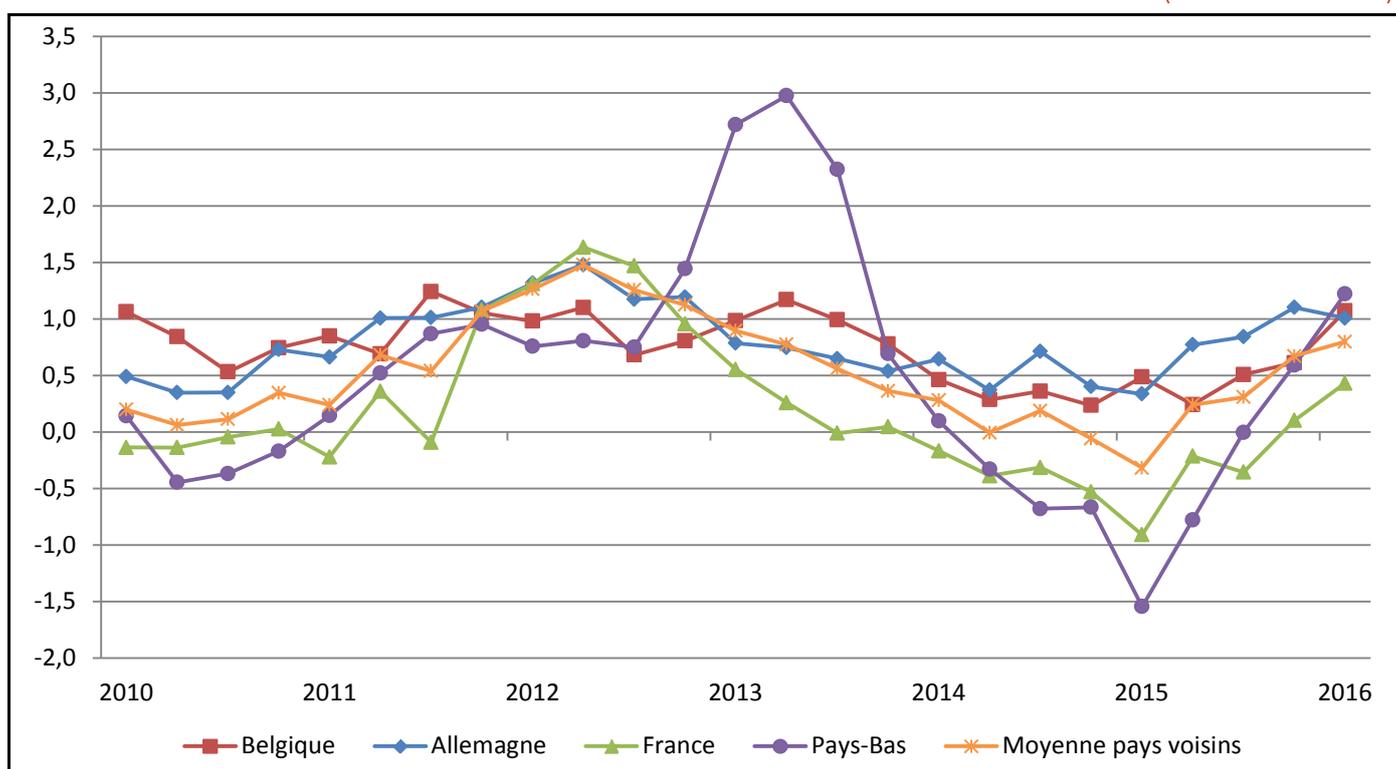
⁷⁷ Avec les mêmes réductions pour les vêtements et les chaussures qu'en 2015, l'inflation des vêtements se serait élevée à 0,1 % (au lieu de 4,3 %) en janvier 2016 et l'inflation des chaussures à 0,7 % (au lieu de -0,8 %). Au premier trimestre 2016, l'inflation des vêtements aurait été de 0,1 % (au lieu de 1,2 %) et l'inflation des chaussures de 0,7 % (au lieu de 0,3 %).

VI.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins

L'inflation des produits industriels s'élevait à 0,8 % en moyenne dans nos pays voisins au premier trimestre 2016 (contre 0,7 % lors du dernier trimestre 2015).⁷⁸ Avec un taux de 1,1 %, l'inflation en Belgique était supérieure. La contribution des biens industriels non-énergétiques à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays s'élevait à 0,1 point de pourcentage. Alors que l'inflation des produits industriels non-énergétiques s'est accélérée aux Pays-Bas (passant de 0,6 % au dernier trimestre 2015 à 1,2 % au premier trimestre 2016⁷⁹) et en France (passant de 0,1 % à 0,4 %), elle est restée stable en Allemagne (de 1,1 % à 1,0 %).

Graphique 14 : Évolution trimestrielle des prix à la consommation des biens industriels non-énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au premier trimestre 2016, les voitures ont contribué le plus fortement en défaveur de notre pays à l'écart d'inflation des produits industriels non-énergétiques. Alors que les voitures coûtaient sur base annuelle 3,5 % plus cher en Belgique, le consommateur ne devait déboursier en moyenne que 1,1 % en plus dans nos pays voisins entre le premier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016. Les produits pharmaceutiques ont apporté une contribution favorable à notre pays à l'écart d'inflation. Au cours du trimestre sous revue, l'inflation de cette catégorie de produits dans nos pays voisins s'élevait à 0,3 % contre -1,3 % en Belgique.

⁷⁸ À impôts indirects constants, l'inflation des biens industriels non-énergétiques aurait été de 1,0 % en Belgique, de 0,5 % en France et de 1,1 % aux Pays-Bas et identique à l'inflation réelle en Allemagne. En Belgique, les voitures expliquent cette inflation à impôts constants moins élevée.

⁷⁹ Cette accélération de l'inflation aux Pays-Bas peut s'expliquer notamment par l'inflation plus élevée des vêtements (de -1,6 % à 0,8 %), des livres (de 3,5 % à 9,7 %) et des motocycles (de 4,4 % à 5,2 %).

Tableau 13 : Inflation pour les biens industriels non-énergétiques et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Poids Bel- gique	Poids Moyenne pays voisins
Biens durables	1,6	1,1	1,4	0,5	1,8	33,0	33,4
Voitures neuves	3,5	1,1	1,2	1,0	1,3	13,6	13,3
Meubles, articles d'ameublement	0,8	1,2	1,3	0,7	1,3	8,5	6,8
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	4,2	3,4	5,5	2,2	1,0	1,0	2,0
Motocycles et cycles	2,7	2,7	2,3	2,1	5,2	1,3	1,3
Biens durables pour loisirs	2,5	2,5	2,6	2,1	3,5	0,4	1,3
Tapis et autres revêtements de sol	1,8	1,3	2,5	0,9	-1,2	0,3	0,8
Articles de ménage	-0,5	-0,4	0,0	-1,2	1,0	3,9	3,5
Équipement photo. et cinématographique	-2,2	0,6	2,7	-6,2	3,4	0,4	0,6
Matériel de traitement de l'information	-1,6	0,7	4,1	-3,9	-1,0	1,7	2,1
Appareils de son et de l'image	-3,0	-0,3	-1,6	-1,2	7,7	2,0	1,8
Biens semi-durables	0,9	0,7	0,4	0,9	1,8	36,5	35,6
Vêtements	1,2	0,2	-0,1	0,5	0,8	16,6	13,6
Articles chaussants	0,3	-0,1	0,0	-0,9	-0,8	3,6	3,8
Librairie	1,8	1,9	1,8	-0,3	9,7	1,9	2,1
Articles de ménages et textiles	1,2	1,8	2,6	0,8	1,3	2,6	1,6
Autres effets personnels	1,8	1,2	1,5	0,6	4,5	1,1	1,4
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	1,1	1,0	0,6	1,2	1,9	1,9	2,2
Outillage pour maison et jardin	0,8	0,2	-0,1	0,9	-2,0	2,6	2,1
Autres articles vestimentaires	1,4	1,6	2,4	1,1	5,8	0,9	1,0
Supports d'enregistrement	2,3	-0,3	-0,1	-0,1	-2,7	1,1	0,9
Tissus d'habillement	0,2	6,8	6,8	Nd	Nd	0,2	0,2
Articles de sport, camping et récréation	-0,1	1,8	0,9	1,3	6,8	0,6	1,7
Jeux, jouets et passe-temps	-0,2	0,1	-0,6	-0,8	4,6	2,0	2,4
Pièces détachées et accessoires	-1,6	0,8	0,8	0,9	0,2	1,6	2,5
Biens non-durables	0,8	0,6	1,1	0,1	-0,3	30,5	31,0
Articles de ménages non-durables	2,7	-0,3	-1,1	0,3	-1,4	3,9	2,7
Animaux d'agrément et produits liés	2,5	0,1	0,0	0,1	-0,1	2,8	2,7
Journaux et périodiques	2,8	4,9	4,6	5,0	6,1	2,0	2,6
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	2,2	2,2	2,9	1,4	2,8	1,3	1,4
Autres produits médicaux	1,1	0,2	1,5	-1,2	-7,0	2,4	3,6
Adduction d'eau	1,5	1,1	1,8	0,5	-3,3	1,8	2,5
Jardins, plantes et fleurs	0,9	1,3	0,4	2,8	1,3	2,8	2,7
Produits pour l'entretien et réparations du logement	0,2	0,3	0,8	-0,6	-0,1	4,3	1,4
Appareils, produits et articles pour les soins personnels	-0,8	-0,8	-1,3	-0,5	-0,4	4,5	6,6
Produits pharmaceutiques	-1,3	0,3	2,3	-3,0	2,2	4,6	4,7
Biens industriels non-énergétiques	1,1	0,8	1,0	0,4	1,2	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Nd : Non disponible

Liste des abréviations

A.R.	Arrêté Royal
BNB	Banque Nationale de Belgique
BRUGEL	BRUxelles Gaz Electricité
CE	Commission européenne
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CSPE	Contribution au Service Public de l'Électricité (France)
CWaPE	Commission wallonne pour l'Energie
DG Statistique-Statistics Belgium	Direction générale Statistique du SPF Économie
EUR	Euro
Eurostat	Statistical Office of the European Commission
FMI	Fonds monétaire international
ICN	Institut des comptes nationaux
IEA	International Energy Agency
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
IPC	Indice des prix à la consommation
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IPCN	Indice des prix à la consommation national
kWh	Kilowatt heure
NACE	Nomenclature statistiques des activités économiques dans la CE
NZa	Nederlandse Zorgautoriteit (autorité néerlandaise de soins de santé)
SPF Économie	Service Public Fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
T1	Premier trimestre
T2	Deuxième trimestre
T3	Troisième trimestre
T4	Quatrième trimestre
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USD	United States dollar
USDA	United States Department of Agriculture
VREG	Vlaamse regulator van de elektriciteits- en gasmarkt
Wmo	Wet maatschappelijke ondersteuning (Pays-Bas)

Annexes

Annexe 1 : Aperçu des variations de prix des produits et des services entre le premier trimestre 2015 et 2016

(Classement par ordre décroissant de hausse de prix)

Dénomination	Inflation en %
Electricité Da (600 kWh)	70,4
Pommes de terre	41,7
Université minerval & droits d'inscription examen	29,2
Electricité Db (1200 kWh)	28,8
Ecole supérieure minerval & droits inscription examen	28,6
Thé	24,3
Electricité Dc (3500 kWh)	24,3
Electricité De (20000 kWh)	22,4
Spiritueux et liqueurs	21,4
Electricité Dc1 (3500 kWh)	20,2
Electricité Dd (7500 kWh)	17,7
Pull-over (hiver)	17,1
Lait demi-écrémé frais	16,5
Lait entier frais	14,4
Service baby-sitting	14,1
Abonnement mensuel	13,3
Huile d'olive	12,9
Villages de vacances (IPCH)	12,8
Robe (hiver)	12,7
Autre bières à base d'alcool	10,8
Vin issu de raisins	10,8
Fruits frais	10,8
Autres prod. alim. n.d.a.	10,5
Jupe (hiver)	9,9
Autres tabacs	9,3
Boissons alcoolisées gazeuses	8,8
Anorak (hiver)	8,8
Vins fortifiés	8,6
Manteau (hiver)	8,0
Communication téléphonique poste d'abonné	7,9
Cacao	7,9
Festivals	7,8
Autr.prod.alim.àbd céréales	7,7
Citytrips	7,3
Fruits de mer frais ou réfrigérés	7,0
Fruits séchés	6,1
Poissons frais ou réfrigérés	6,1
Collecte des déchets ménagers	6,0
Alliance en or	6,0
Cartouche d'encre	5,7
Crèche	5,5
Fruits de mer surgelés	5,5
Prod.de nett. & d'entretien	5,3

Dénomination	Inflation en %
Disque Blu-ray	5,0
Thermomètre médical	4,9
Candybar (automat)	4,9
Match de football: première division	4,8
Autres huiles comestibles	4,8
Concerts pop	4,8
Oeufs	4,8
Match de football: première provinciale	4,6
Cigarettes	4,6
Bière pils	4,3
Spaghetti (repas)	4,3
Packs (telecom)	4,3
Lecteur Blu-ray	4,2
Eaux minérales	4,1
Escabeau	4,0
Engrais liquide	3,9
Limonades	3,9
Salade niçoise	3,9
Vin d'autres fruits	3,9
Assiette plate,porcelaine	3,9
Abonnement télédistribution (+ télévision digitale)	3,8
Mètre roulant	3,8
Chambre d'hôtel	3,7
Vélo pour enfant	3,7
Billet	3,7
Parkings	3,7
Café	3,6
Attractions d'un jour (parc)	3,6
Vol-au-vent	3,5
Plat du jour chinois	3,5
Voitures neuves (TMC inclus)	3,5
Tarif horaire réparation d'installation chauffage	3,4
Abonnement internet	3,4
Guitare	3,4
Vin : blanc (café)	3,4
Brosse à dents (électrique)	3,3
Crémation	3,2
Sécateur	3,2
Steak au poivre	3,2
Bière spéciale	3,1
Blanchissage d'une chemise	3,1
Café express	3,1
Carte de vœux	3,1

Dénomination	Inflation en %
Ramonage	3,1
Limonade au cola	3,1
Vétérinaire: consultation	3,0
Assurance responsabilité civile familiale	3,0
Périodiques	2,9
Tissu pour tentures	2,9
Ressemelage de chaussures	2,9
Nettoyage à sec d'un costume	2,9
Stylo à bille	2,9
Vélo de dame	2,9
Eau minérale	2,9
Menu du jour	2,9
Remplacement d'une pile de montre	2,8
Services bancaires	2,8
Coloration	2,8
Port d'une lettre	2,8
Mise en plis	2,8
Pompes funèbres	2,8
Soutien-gorge	2,8
Pull-over (hiver)	2,8
Pizza	2,7
Quotidiens	2,7
Bière pils	2,7
Steak tartare	2,7
Stores	2,6
Anorak (hiver)	2,6
Verres de lunettes toriques	2,5
Cinéma	2,5
Cotisation mutuelle	2,5
Location de garage	2,4
Sweater	2,4
Coupe de cheveux (D)	2,4
Entretien installation chauffage central	2,4
Location d'outils de jardinage	2,4
Autres prod. boul.& pâtiss.	2,4
Tarif horaire d'un électricien	2,3
Fer à repasser à générat. de vapeur	2,3
Livres	2,3
Chambre à un lit-bénéficiaire ordinaire	2,3
Carte à voyages multiples	2,3
Radiateur électrique	2,3
Portefeuille	2,3
Fruits en conserve	2,3
Sole ou truite meunière	2,2
Slip	2,2
Chips	2,2
Terreau pour plantes (10-20l)	2,2
Kalanchoe	2,2
Percolateur	2,2
Sauna	2,2

Dénomination	Inflation en %
Abonnement scolaire annuel	2,2
Tapis-plain	2,1
Maisons de repos	2,1
Chaussettes	2,1
Morceau de baguette garni	2,1
Collier	2,1
Tarif horaire d'un peintre	2,1
Snack de viande	2,0
Autres viandes	2,0
Autres prépar. de viande	2,0
Week-end dans les Ardennes	2,0
Abonnement au théâtre	2,0
Permanente	2,0
Poupée (type Barbie)	2,0
Glaces et sorbets	2,0
Scooter	2,0
Casque vélo	2,0
Abonnement de dépannage	1,9
Ficus	1,9
Molières à lacets, en cuir	1,9
Camping	1,8
Cornet de frites	1,8
Slip	1,8
Tissu pour rideaux	1,8
Lampe à barre halogène	1,8
Prépar.& conserv.de légumes	1,8
Verres de lunettes sphériques	1,8
Papier peint intissé	1,7
Pansements adhésifs	1,7
Couteau à steak	1,7
Tarif horaire d'un garagiste	1,7
Lait concentré ou en poudre	1,7
Montre bracelet	1,7
Riz	1,7
Azalée	1,6
Perceuse électrique	1,6
Farines et autres céréales	1,6
Eclairage extérieur	1,6
Restauration collective personnes du troisième âge	1,6
Boisson rafraîchissante (automat)	1,6
Bottines	1,6
Liquide de refroidissement	1,6
Papier en fibre de verre	1,6
Voyages à l'étranger (IPCH)	1,5
Essuie-glace	1,5
Coupe de cheveux	1,5
Fil à coudre	1,5
Pantalon (hiver)	1,5
Eau (consommation)	1,5
Contrôle technique	1,5

Dénomination	Inflation en %
Spathiphyllum	1,4
Peinture émail	1,4
Mouchoir en coton (H)	1,4
Vidange d'huile	1,4
Tarif horaire d'un plombier	1,4
Pantalon en jean (pour enfants)	1,4
Poubelle de ménage	1,4
Loyers sociaux	1,4
Siège d'enfant	1,4
Soutien-gorge (push-up)	1,4
Menuisier:placement parquet	1,4
Assurance incendie	1,4
Chaussettes (G - 28-33)	1,3
Drap-housse	1,3
Poêle	1,3
Carte train scolaire annuel 20km	1,3
Services de déménagement	1,3
Coût de l'internat	1,3
Carwash	1,3
Chemise	1,3
Petite auto (jouet)	1,3
Plat de cuisson résistant au feu	1,2
Valise	1,2
Ticket d'avion (IPCH)	1,2
Réparation de vêtements	1,2
Friteuse électrique	1,2
Chrysanthèmes	1,2
Poissons surgelés	1,1
Machine à café type coffeepad	1,1
Piscine	1,1
Pizzas et quiches	1,1
Week-end à la mer	1,1
Jus	1,1
Cahier à feuilles détachables	1,1
Tulipes	1,1
Remplacement plaques de freins	1,0
DVD (musique ou film)	1,0
Tasse et soucoupe	1,0
Surgélateur vertical	1,0
Chocolat	1,0
Assurance d'assistance à l'étranger	1,0
Rasoir électrique	1,0
Blouse (hiver)	1,0
Robot ménager	1,0
Billet 45 km	1,0
Solarium:abonnement 10 séances	1,0
Matériel non-élec. pour soins corporels	0,9
Tarif horaire pour le nettoyage	0,9
Pantalon	0,9
Pains et petits pains	0,9

Dénomination	Inflation en %
Roses	0,9
Peinture acrylique (4-10l)	0,9
Chaussure de détente	0,9
Carte train mensuelle 20 km	0,9
Loyers non sociaux	0,8
Batterie de voiture	0,8
Préservatifs	0,8
Sol stratifié	0,8
Plats préparés	0,8
Body	0,8
Aliments pour nourissons	0,8
Réparation de vélos	0,8
Tapis de bain	0,8
Collant	0,7
Déjeuner à l'école	0,7
Sommier à lattes	0,7
Viande de porc	0,7
Table de ping-pong	0,7
Jupe (F - 8 à 12 ans)	0,6
Taxi	0,6
Planche à repasser	0,6
Chaussures de sport	0,6
Matelas à ressorts ensach	0,5
Vianes séchées, salées ou fumées	0,5
Eau (assainissement)	0,5
Chemisier	0,5
Billet 90 km week-end	0,5
Bande dessinée	0,5
Lit (2 personnes)	0,4
Assurance responsabilité civile automobile	0,4
Yaourt	0,4
Viande de boeuf et de veau	0,4
Ecole de conduite	0,4
Abonnement de tennis (hiver)	0,4
Verre à eau	0,4
Oignons de tulipes	0,3
Sauces et épices	0,3
Maillot de bain	0,3
Miroir	0,3
Sirop, miel et confiture	0,3
Location véhicule utilitaire	0,3
Sel et herbes de cuisine	0,3
Silicone	0,3
Blazer	0,3
Vitres	0,3
Réfrigérateur combiné	0,2
Imprimer photos numériques (internet)	0,2
Console de jeux portable	0,2
Couette synthétique	0,2
Eclairage pour vélo	0,2

Dénomination	Inflation en %
Raquette de tennis	0,2
T-shirt (enfant)	0,2
Hamburger (fast-food)	0,1
Vélo d'appartement	0,1
Pantalon en jean (pour femmes)	0,0
Attractions d'un jour (autres)	0,0
Grenouillère	0,0
Médecine formation complémentaire: visite à domicile	0,0
Médecine formation complémentaire consultation au cabinet	0,0
Consultation dentaire	0,0
Obturations de cavités	0,0
Biologie clinique	0,0
Imagerie médicale	0,0
Séance individuelle kinésithérapie	0,0
Chambre à deux lits	0,0
Chambre à 2 lits (OMNIO)	0,0
Billet 20 km	0,0
Go Pass	0,0
Spécialiste: consultation au cabinet	0,0
T-shirt	0,0
Robinet mélangeur	0,0
Papier (format A4)	0,0
Abonnement fitness	-0,1
Réfrigérateur: bas(+/-120l)	-0,1
Table de jardin en bois	-0,1
Frais notariaux prêt hypothécaire	-0,1
Margarine et autres graisses végétales	-0,1
Veste en cuir	-0,1
Logiciel	-0,1
Frais délivrance d'un passeport	-0,2
Aspirateur traîneau	-0,2
Ballon de football	-0,2
Crayon	-0,2
Charbon de bois	-0,3
Jeu de construction	-0,3
Balles de tennis	-0,3
Sac à dos	-0,3
Lave-vaisselle	-0,3
Pile sèche	-0,4
Annonce publicitaire	-0,4
Dictionnaire F-N et N-F	-0,4
Bottes en cuir	-0,4
Tondeuse à gazon électrique	-0,4
Anorak (hiver)	-0,5
Tablet	-0,5
Autres prépar. à.b.d. poiss. ou de fruit	-0,5
Casserole en acier inoxydable	-0,5
Maillot de bain (H)	-0,6
Escarpins en cuir	-0,6
GPS	-0,8

Dénomination	Inflation en %
Lentilles souples jetables	-0,8
Console de jeux	-0,9
Housse de couette et taies	-0,9
Pantalon de ville	-0,9
Vétérinaire: ovariectomie chatte	-0,9
Survêtement de sport	-0,9
Prod pour les soins pers et le bien-être	-1,0
Appareil auditif	-1,0
Four à micro-ondes	-1,0
Briquettes	-1,0
Autres articles de ménage	-1,0
Fromages et fromage blanc	-1,1
Jeu vidéo pour console	-1,1
Sèche-linge	-1,1
Viande d'agneau et de chèvre	-1,1
Ciment	-1,3
Volaille domestique	-1,3
Spécialités pharmaceutiques	-1,3
Poissons et fruits de mer séchés, fumés	-1,3
Essuie éponge	-1,4
Pantalon en jean (pour hommes)	-1,4
Chaussures de jogging	-1,4
Appareil téléphone portable	-1,5
Pâtes alimentaires	-1,5
Abonnement télévision digitale (bouquet thématique)	-1,5
Produits de confiserie	-1,7
Imprimante multifonction	-1,7
Beurre	-1,9
DVD-RW vierge	-1,9
Lys	-2,0
Alstroemeria	-2,1
Serviette de toilette	-2,1
Personal computer	-2,2
Tensiomètre électronique	-2,2
Lave-linge	-2,2
Jeu de société : Monopoly	-2,3
Chaussures de tennis	-2,5
Communications par GSM	-2,8
Autres produits laitiers	-3,0
Granulés de bois	-3,4
Jouet "Dinette"	-3,5
Appareil photo digital	-4,1
Gaz naturel D1 (2326 kWh)	-4,4
Smartphone - GSM	-4,4
Pneu de voiture automobile	-4,5
Costume en laine (hiver)	-4,6
Téléviseur couleur	-4,9
Céréales pour le déjeuner	-5,1
Gerberas	-5,3
Carte mémoire	-5,5

Dénomination	Inflation en %
Lég.frais horm.pomm.d.terre	-5,8
Gaz naturel D2 (4652 kWh)	-6,8
Légumes surgelés	-6,9
Essence sans Pb 95RON "eurosuper"	-7,9
Essence sans Pb 98RON "superplus"	-8,1
Sucre	-10,1
Propane	-10,8
Gaz naturel D3 (23260 kWh)	-11,8
Gasoiil routier ("diesel")	-12,0
Gaz naturel D3b (34890 kWh)	-12,8
L.P.G.	-17,6
Gasoiil chauffage: livraison < 2000 l	-30,1
Gasoiil chauffage: livraison > 2000 l	-31,2

Source : Calculs propres SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Annexe 2 : Poids des groupes de produits les plus importants de l'IPCH en Belgique et dans les trois principaux pays voisins 2016

(En %)

COICOP	Belgique		Allemagne		France		Pays-Bas	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Energie	110,2	92,2	117,8	103,6	94,1	89,7	97,7	93,6
Carburants pour transports routiers	41,8	32,8	39,4	36,4	38,7	39,9	42,7	41,4
Electricité	24,1	24,7	33,5	32,7	29,5	25,9	22,8	21,8
Gaz	21,8	18,7	24,8	20,4	15,3	14,1	29,3	28,7
Combustibles liquides	21,4	14,9	16,9	11,2	7,4	6,4	0,0	0,0
Combustibles solides	1,1	1,1	1,2	1,1	1,3	1,4	0,0	0,0
Chaleur	0,0	0,0	2,0	1,8	2,0	2,0	2,9	1,7
Produits alimentaires non transformés	76,4	76,9	50,3	52,2	80,2	75,9	59,2	59,1
Viande	40,8	40,0	23,7	23,8	43,2	39,0	28,1	27,3
Légumes	14,9	16,5	12,2	13,4	15,4	16,9	17,6	18,0
Fruits	11,5	11,6	10,1	10,8	10,8	11,1	9,4	9,5
Poisson	9,3	8,8	4,3	4,3	10,7	9,0	4,2	4,3
Produits alimentaires transformés	131,0	131,1	111,1	109,8	126,6	126,5	122,8	124,5
Pain et céréales	29,9	29,5	20,3	20,3	24,0	26,2	30,6	30,7
Tabac	26,5	27,5	24,4	25,1	22,1	21,7	21,2	21,8
Produits laitiers	19,0	18,5	17,1	15,5	24,3	21,9	17,8	18,1
Vins	12,5	12,2	6,8	6,7	10,7	10,0	7,6	7,7
Eaux minérales, boissons gazeuses et jus	11,0	11,3	9,0	8,9	10,2	9,7	8,6	8,9
Sucre, confitures, chocolats	11,0	10,7	8,8	8,9	11,8	12,3	11,1	11,2
Bière	6,7	6,7	10,2	9,9	2,4	3,5	5,2	5,4
Autres denrées	6,3	6,2	5,0	5,0	6,8	6,1	10,0	10,3
Café, thé, cacao	3,2	3,2	4,5	4,3	4,9	4,2	4,5	4,1
Huiles et graisses	3,2	3,1	2,8	2,8	3,9	3,3	2,5	2,7
Spiritueux	1,8	2,2	2,4	2,4	5,7	7,6	3,7	3,7
Services	408,2	424,1	453,9	464,5	434,1	441,5	448,7	451,7
<i>Services relatifs aux loisirs et soins personnels</i>	<i>102,7</i>	<i>111,4</i>	<i>80,7</i>	<i>84,7</i>	<i>106,9</i>	<i>102,3</i>	<i>118,5</i>	<i>118,3</i>
Restaurants et cafés	60,9	64,5	35,4	37,8	54,6	51,3	60,5	64,4
Services culturels	14,7	20,3	18,1	18,8	14,5	14,6	23,4	17,9
Salons de coiffure et esthétique corporelle	14,5	14,5	11,2	11,5	9,5	9,1	10,1	10,0
Activités sportives et récréatives	8,8	8,6	8,9	9,3	11,8	8,9	16,7	20,8
Cantines	2,8	3,0	5,1	5,4	13,6	12,5	6,0	3,9
Nettoyage à sec, réparation et location de vêtements	0,5	0,5	1,3	1,3	1,4	1,4	0,3	0,3
<i>Services - divers</i>	<i>98,5</i>	<i>103,5</i>	<i>75,5</i>	<i>80,7</i>	<i>73,7</i>	<i>88,6</i>	<i>82,4</i>	<i>85,8</i>
Services hospitaliers	36,4	37,8	7,7	8,2	2,3	2,2	0,0	0,0
Protection sociale	26,3	22,3	13,7	14,9	15,0	24,8	20,9	20,7
Services médicaux et paramédicaux	10,9	12,3	13,7	15,0	12,8	15,6	10,5	9,8
Assurances liées à la santé	5,7	11,2	11,8	12,5	11,2	16,9	2,8	6,5
Autres services n.d.a.	6,6	6,4	5,6	4,9	13,8	14,0	20,1	18,9
Enseignement	5,5	6,2	9,8	10,6	4,6	3,4	9,8	9,9
Services dentaires	4,2	4,4	5,9	6,3	7,4	7,5	9,1	7,6
Autres assurances	2,1	2,5	4,6	5,0	0,0	0,0	1,3	2,8
Services financiers n.d.a.	0,9	0,3	2,7	3,2	6,6	4,3	7,8	9,6
<i>Services relatifs au logement</i>	<i>83,3</i>	<i>98,6</i>	<i>140,1</i>	<i>142,5</i>	<i>110,7</i>	<i>114,0</i>	<i>114,3</i>	<i>116,5</i>
Loyers	45,1	61,6	103,5	105,3	67,2	69,6	89,2	88,8
Services domestiques et autres services pour l'habitation	13,8	10,8	3,4	3,6	6,3	5,1	10,3	11,1
Autres services relatifs au logement	1,0	7,9	7,0	7,2	5,4	3,1	1,1	1,1
Services d'entretien et de réparations	7,0	6,1	5,2	5,1	13,0	16,9	1,2	1,3
Égouttage	5,0	4,5	10,5	10,6	5,9	5,5	3,1	3,1
Collectes de déchets ménagers	2,4	4,2	7,4	7,4	4,9	4,3	6,4	6,8
Assurances liées au logement	9,0	3,6	2,1	2,3	7,0	7,2	2,7	4,1
<i>Services relatifs aux transports</i>	<i>62,6</i>	<i>54,8</i>	<i>75,0</i>	<i>73,0</i>	<i>91,9</i>	<i>84,9</i>	<i>59,3</i>	<i>57,4</i>
Entretien et réparations	28,6	28,1	22,2	20,7	43,6	31,9	21,4	20,2
Assurances liées au transport	9,2	8,0	7,1	7,3	8,3	8,3	4,8	3,8
Transport de voyageurs par chemin de fer	4,8	5,2	9,1	8,6	6,0	7,5	9,1	8,8
Transport de voyageurs par route	5,3	4,7	1,6	1,7	6,8	7,3	6,0	5,7

COICOP	Belgique		Allemagne		France		Pays-Bas	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Autres services relatifs aux véhicules personnels	11,7	4,2	15,6	15,9	12,5	16,2	7,3	7,3
Transport de voyageurs par air	2,6	3,7	3,8	3,5	11,0	10,6	7,2	7,9
Autres services de transport	0,5	1,0	0,7	0,7	0,7	0,7	2,5	2,7
<i>Services relatifs à la communication</i>	<i>34,2</i>	<i>28,6</i>	<i>33,0</i>	<i>32,0</i>	<i>28,7</i>	<i>32,2</i>	<i>37,8</i>	<i>39,2</i>
Equipements et services de téléphone et de télécopie	33,2	27,7	30,4	29,2	26,6	30,3	36,3	37,8
Services postaux	1,0	1,0	2,6	2,7	2,0	1,8	1,5	1,4
<i>Services relatifs aux voyages touristiques</i>	<i>26,9</i>	<i>27,2</i>	<i>49,7</i>	<i>51,7</i>	<i>22,3</i>	<i>19,6</i>	<i>36,4</i>	<i>34,4</i>
Voyages touristiques tout compris	17,9	18,6	37,4	38,7	2,8	2,0	20,0	18,1
Services d'hébergement	9,1	8,6	12,3	12,9	19,5	17,6	16,4	16,4
Biens industriels non-énergétiques	274,2	275,7	266,9	269,9	265,0	266,4	271,6	271,2
<i>Biens semi-durables</i>	<i>96,1</i>	<i>100,6</i>	<i>96,2</i>	<i>95,0</i>	<i>91,3</i>	<i>95,1</i>	<i>102,2</i>	<i>100,8</i>
Vêtements	42,7	45,8	39,5	38,0	33,9	32,1	47,8	47,4
Articles chaussants	11,5	9,9	9,7	10,3	11,4	9,8	10,5	10,3
Articles de ménage en textiles	6,4	7,1	4,2	4,1	4,7	4,2	5,2	4,8
Outillage pour la maison et le jardin	6,4	7,1	6,3	6,1	5,9	5,8	3,4	3,4
Jeux, jouets et passe-temps	5,0	5,4	6,7	6,6	4,5	6,2	7,3	7,8
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	4,8	5,3	4,4	4,3	7,0	8,0	6,6	6,8
Librairie	5,5	5,3	7,0	7,1	4,3	3,9	5,8	5,1
Pièces détachées et accessoires	4,7	4,5	8,3	8,6	2,9	5,1	3,1	3,3
Autres effets personnels	3,0	3,0	2,7	2,4	5,6	5,6	3,4	3,3
Supports d'enregistrement	1,9	2,9	2,3	2,3	3,2	2,7	3,3	2,7
Autres articles vestimentaires	2,1	2,4	1,5	1,6	3,8	4,4	1,7	1,7
Articles de sport, camping et récréation	1,7	1,6	2,7	2,7	4,1	7,2	4,1	4,2
Tissus d'habillement	0,5	0,5	1,0	1,0	0,1	0,0	0,0	0,0
<i>Biens durables</i>	<i>91,8</i>	<i>91,0</i>	<i>87,8</i>	<i>91,2</i>	<i>85,0</i>	<i>86,3</i>	<i>93,6</i>	<i>97,0</i>
Voitures neuves	38,7	37,5	33,2	35,0	34,3	37,9	30,1	31,6
Meubles, articles d'ameublement	23,2	23,5	20,0	20,8	16,0	14,4	20,1	21,2
Articles de ménage	12,5	10,6	10,3	10,1	9,4	8,8	7,7	7,7
Appareils de son et de l'image	3,9	5,4	5,1	5,2	5,3	4,1	6,6	7,1
Matériel de traitement de l'information	4,5	4,7	5,2	5,5	4,3	5,0	7,3	8,5
Motocycles et cycles	3,6	3,6	3,4	3,6	2,8	2,5	6,0	5,9
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	2,7	2,8	4,3	4,1	7,1	7,3	4,0	4,3
Equipement photo. et cinématographique	1,1	1,1	1,8	1,8	0,9	1,2	2,7	2,3
Biens durables pour les loisirs	1,0	1,0	2,7	3,1	3,7	3,7	4,7	4,5
Tapis et autres revêtements de sol	0,7	0,8	1,8	2,0	1,2	1,6	4,3	3,9
<i>Biens non-durables</i>	<i>86,3</i>	<i>84,1</i>	<i>82,9</i>	<i>83,7</i>	<i>88,7</i>	<i>85,0</i>	<i>75,9</i>	<i>73,5</i>
Produits pharmaceutiques	13,2	12,7	13,6	13,6	12,4	13,3	5,2	3,9
Appareils, produits et articles pour les soins personnels	12,5	12,5	13,4	13,6	22,6	22,4	20,4	20,9
Produits pour l'entretien et réparations du logement	11,9	11,8	4,6	4,5	3,0	2,5	4,0	4,8
Articles de ménage non durables	10,5	10,7	5,7	5,8	12,3	9,3	7,1	6,4
Jardins, plantes et fleurs	8,3	7,8	8,2	8,0	7,0	6,1	8,4	7,7
Animaux d'agrément et produits liés	7,7	7,7	6,8	6,6	7,8	7,9	8,5	8,0
Autres produits médicaux	7,0	6,7	11,9	12,3	7,4	7,2	7,3	6,8
Journaux et périodiques	5,8	5,5	7,5	7,7	6,8	6,9	5,2	4,7
Adduction d'eau	5,8	5,0	8,5	8,7	4,8	4,7	4,7	5,2
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	3,8	3,6	2,8	2,9	4,5	4,8	5,1	4,9
Ensemble IPCH	1.000,0							

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique

Annexe 3 : Inflation en premier trimestre 2016 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins

Taux de variation à un an d'écart (%)

	Belgique		Moyenne des pays voisins		Allemagne		France		Pays-Bas	
	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants
Energie	-5,0	-9,9	-7,1	-8,1	-7,8	-7,8	-5,7	-8,0	-6,8	-7,7
Produits alimentaires transformés	3,8	2,8	0,4	0,3	0,6	0,6	0,0	0,0	0,2	-0,2
Produits alimentaires non transformés	3,2	3,2	2,0	2,1	2,6	2,6	0,8	0,9	3,6	3,6
Services	2,3	2,3	1,1	1,1	1,2	1,2	0,9	0,9	1,0	1,2
Biens industriels non-énergétiques	1,1	1,0	0,8	0,8	1,0	1,0	0,4	0,5	1,2	1,1
Inflation sous-jacente	2,2	2,0	0,9	0,9	1,0	1,0	0,6	0,6	1,0	1,0
IPCH	1,5	0,9	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,4	0,3

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium